Renault Group

COMPTES CONSOLIDES 2023

Comptes consolidés

1. Co	ompte de résultat consolidé	з
2. R	ésultat global consolidé	4
3. Si	ituation financière consolidée	5
4. V	ariation des capitaux propres consolidés	6
5. Fl	lux de trésorerie consolidés	7
6. N	otes annexes aux comptes consolidés	8
	6.1. Informations sur les secteurs opérationnels et les Régions	
	A. Informations par secteur opérationnel	
	A1. Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel	9
	A2. Situation financière consolidée par secteur opérationnel	
	A3. Flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel	
	A4. Autres informations relatives au secteur Automobile : position nette de liquidité ou endetten	
	financier net, <i>free cash flow</i> opérationnel et ROCE	
	B. Informations par Régions	
	6.2. Règles, méthodes et périmètre	16
	Note 1 - Approbation des comptes	
	Note 2 - Règles et méthodes comptables	
	Note 3 - Évolution du périmètre de consolidation et actifs (passifs) destinés à être cédés	
	6.3. Compte de résultat et résultat global	29
	Note 4 - Chiffre d'affaires	29
	Note 5 - Produits et charges opérationnels par nature hors autres produits et charges d'exploitatio	
	Note 6 - Autres produits et charges d'exploitation	
	Note 7 - Résultat financier	
	Note 8 - Impôts courants et différés	
	Note 9 - Résultat net de base et résultat net dilué par action	
	6.4. Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres	
	Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles	
	Note 11 - Tests de dépréciation des actifs immobilisés	
	Note 12 - Participation dans Nissan	
	Note 13 - Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises Note 14 - Stocks	
	Note 14 - Stocks Note 15 - Créances de Financement des ventes	
	Note 16 - Créances clients	
	Note 17 - Autres actifs courants et non courants	
	Note 18 - Capitaux propres	42
	Note 19 - Provisions pour engagements de retraite et assimilés	45
	Note 20 - Evolution des provisions pour risques et charges	
	Note 21 - Autres passifs courants et non courants	
	6.5. Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers	50
	Note 22 - Actifs financiers - Trésorerie et équivalents de trésorerie	50
	Note 23 - Passifs financiers et dettes de Financement des ventes	
	Note 24 - Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat	
	Note 25 - Dérivés et gestion des risques financiers	
	6.6. Flux de trésorerie et autres informations	
	Note 26 - Flux de trésorerie	
	Note 27 - Parties liées	
	Note 28 - Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels, actifs donnés et reçus en garantie	
	Note 29 - Evénements postérieurs à la clôture Note 30 - Sociétés consolidées	
	140t0 00 - 00016t66 001160110666	00

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros) Note:	2023	2022 (1)
	52 376	46 328
Coûts des biens et services vendus	(41 414)	(37 111)
Frais de recherche et développement 10-A	(2144)	(2125)
Frais généraux et commerciaux	(4701)	(4 522)
-	(1632)	(379)
Autres produits d'exploitation	430	425
Autres charges d'exploitation	(2 062)	(804)
Résultat d'exploitation	2 485	2 191
Coût de l'endettement financier net	88	(181)
Coût de l'endettement financier brut	(326)	(349)
Produits relatifs à la trésorerie et aux placements	414	168
Autres produits et charges financiers	(615)	(305)
Résultat financier	7 (527)	(486)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	880	423
Nissan I.	2 797	526
Autres entreprises associées et coentreprises		(103)
Résultat avant impôts	2 838	2 128
Impôts courants et différés	3 (523)	(524)
Résultat net des activités poursuivies	2 315	1604
Résultat net des activités poursuivies – part des actionnaires de la société mère	2 198	1634
Résultat net des activités poursuivies – part des participations ne donnant pas le contrôle	117	(30)
Résultat net des activités abandonnées	-	(2 320)
Résultat net des activités abandonnées - part des actionnaires de la société mère	-	(1988)
Résultat net des activités abandonnées - part des participations ne donnant pas le contrôle	-	(332)
RESULTAT NET	2 315	(716)
Résultat net – part des actionnaires de la société mère	2 198	(354)
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle	117	(362)
Résultat net de base par action (en euros)	8,11	(1,30)
Résultat net de base par action des activités poursuivies - part des actionnaires de la		
société mère (en euros) Résultat net de base par action des activités abandonnées - part des actionnaires de la	8,11	6,01
société mère (en euros)	-	(7,31)
Résultat net dilué par action (en euros)	7,99	(1,30)
Résultat net dilué par action des activités poursuivies - part des actionnaires de la société	700	(0)
mère (en euros) Résultat net dilué par action des activités abandonnées - part des actionnaires de la	7,99	6,01
société mère (en euros)	-	(7,31)
Nombre d'actions retenu (en milliers)		
Pour le résultat net de base par action	271 009	272 097
Pour le résultat net dilué par action	275 141	274 251

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la l^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

2. Résultat global consolidé

		2023			2022 (1)	
		Effet			Effet	
(en millions d'euros)	Brut	impôts	Net	Brut	impôts	Net
Résultat net	2 838	(523)	2 315	(192)	(524)	(716)
Autres éléments du résultat global provenant de la société mère et ses filiales						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(141)	(93)	(234)	320	31	351
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	(138)	(93)	(231)	320	31	351
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres et autres	(3)	-	(3)	-	-	-
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat	(388)	124	(264)	878	(73)	805
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger (3)	<i>57</i>	-	<i>57</i>	(10)	-	(10)
Écarts de change résultant de la conversion des activités dans les économies hyperinflationnistes	(226)	-	(226)	71	-	71
Couverture partielle de l'investissement dans Nissan (3)	247	-	247	(25)	-	(25)
Couvertures de flux de trésorerie (2)	(472)	126	(346)	327	(77)	250
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres (2)	6	(2)	4	(13)	4	(9)
Éléments qui sont reclassés en résultat relatifs aux activités abandonnées TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL PROVENANT DE LA SOCIETE MÈRE ET SES FILIALES				528	-	528
(A)	(529)	31	(498)	1198	(42)	1156
Part des entreprises associées et des coentreprises dans les autres éléments du résultat global						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	94	-	94	196	-	196
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	98	-	98	193	-	193
Autres éléments	(4)	-	(4)	3	-	3
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat	(1074)	-	(1074)	710	-	710
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	(1096)	-	(1096)	755	-	755
Autres éléments	22	-	22	(45)	-	(45)
TOTAL DE LA PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS						
DU RÉSULTAT GLOBAL (B)	(980)	-	(980)	906	-	906
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (A) + (B)	(1509)	31	(1478)	2 104	(42)	2 062
RÉSULTAT GLOBAL	1329	(492)	837	1 912	(566)	1346
Dont part des actionnaires de la société mère			746 91			1654
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			91			(308)

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

⁽²⁾ Les montants reclassés en résultat net en 2023 sont présentés dans la Note 18-F.

⁽³⁾ Les écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger et la couverture partielle de l'investissement dans Nissan incluent en 2023 le recyclage en résultat net des écarts de conversion de Nissan suite à la cession partielle des titres détenus par Renault. (voir Note 12-A).

3. Situation financière consolidée

ACTIFS (en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 ⁽¹⁾
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles et goodwill	10-A	4 6 2 6	4700
Immobilisations corporelles	10-B	12 251	11 705
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		16 554	18 210
Nissan	12	15 667	17 487
Autres entreprises associées et coentreprises	13	887	723
Actifs financiers non courants	22	695	413
Impôts différés actifs	8	670	593
Autres actifs non courants	17	784	911
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		35 580	36 532
Actifs courants			
Stocks	14	4924	5 213
Créances de Financement des ventes	<i>15</i>	49 615	44 247
Créances clients de l'Automobile	16	825	998
Actifs financiers courants	22	1224	1 416
Créances d'impôts courants	17	224	154
Autres actifs courants	17	4822	4 097
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	20 677	21774
Actifs destinés à être cédés	3	4 0 2 2	3 861
TOTAL ACTIFS COURANTS		86 333	81760
TOTAL ACTIFS		121 913	118 292

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 ⁽¹⁾
Capitaux propres			
Capital		1127	1127
Primes d'émission		3 785	3 785
Titres d'autocontrôle		(212)	(208)
Réévaluation des instruments financiers		(111)	208
Écart de conversion		(3 140)	(2146)
Réserves		26105	26 537
Résultat net - part des actionnaires de la société mère		2198	(354)
Capitaux propres - part des actionnaires de la société mère		29 752	28 949
Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle		882	741
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18	30 634	29 690
Passifs non courants			
Impôts différés passifs	8	917	1102
Provisions pour engagements de retraite et assimilés - part à plus d'un an	19	1 071	1029
Provisions pour risques et charges - part à plus d'un an	20	1224	1082
Passifs financiers non courants Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines - part à	23	8 956	10 738
plus d'un an	21	236	234
Autres passifs non courants	21	942	1372
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		13 346	15 557
Passifs courants			
Provisions pour engagements de retraite et assimilés - part à moins d'un an	19	137	45
Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an	20	1130	1087
Passifs financiers courants	23	3 448	4605
Dettes de Financement des ventes	23	54 095	48 999
Fournisseurs		7 9 6 5	8 405
Dettes d'impôts courants Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines - part à	21	359	312
moins d'un an	21	20	21
Autres passifs courants	21	9704	8 698
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	3	1075	873
TOTAL PASSIFS COURANTS		77 933	73 045
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		121 913	118 292

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la l^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

4. Variation des capitaux propres consolidés

								Résultat net	Capitaux	Capitaux propres part	
								revenant	propres part	des	
					Réévaluation			aux	des	participations	
	Nombre			Titres	des	Écart de		actionnaires	actionnaires	ne donnant	Total
	d'actions		Primes	d'auto-	instruments	conversion	Réserves	de la société	de la société	pas le	capitaux
(en millions d'euros)	(en milliers)	Capital	d'émission	contrôle	financiers	(3)	(2)	mère	mère	contrôle	propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	295 722	1127	3 785	(237)	5	(3 407)	25 159	888	27 320	574	27894
Transition à IFRS 17 -							167		167		167
Ajustements à l'ouverture (1)									107		
SOLDE AJUSTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	295 722	1127	3 785	(237)	5	(3 407)	25 326	888	27 487	574	28 061
Résultat net 2022								(354)	(354)	(362)	(716)
Autres éléments du résultat					203	1248	557		2 0 0 8	54	2 0 6 2
global											
RÉSULTAT GLOBAL 2022		-	-	-	203	1248	557	(354)	1654	(308)	1346
Affectation du résultat net 2021							888	(888)	-		-
Distribution									-	(41)	(41)
(Acquisitions) cessions de											
titres d'autocontrôle et				29					29		29
effets des augmentations				29					29		29
de capital											
Variations des parts						13	(178)		(165)	516	351
d'intérêts							(170)		(.55)	0.0	33.
Coûts des paiements											
fondés sur des actions et					-		(56)		(56)	-	(56)
autres											
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	295 722	1127	3 785	(208)	208	(2 146)	26 537	(354)	28 949	741	29 690
								0.100	0.100	117	0.015
Résultat net 2023 Autres éléments du résultat								2 198	2 198	117	2 315
global					(319)	(994)	(139)		(1 452)	(26)	(1 478)
RÉSULTAT GLOBAL 2023					(319)	(994)	(139)	2 198	746	91	837
Affectation du résultat net					(017)	(7,-1)				71	
2022							(354)	354	-		-
Distribution							(68)		(68)	(93)	(161)
(Acquisitions) cessions de											
titres d'auto-contrôle et				(4)					(4)		(4)
effets des augmentations				(4)					(4)		(4)
de capital											
Variations des parts					_	_	179		179	143	322
d'intérêt							.,,				022
Coûts des paiements							(=-)				
fondés sur des actions et					-		(50)		(50)	-	(50)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE											
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023	295 722	1127	3 785	(212)	(111)	(3 140)	26 105	2 198	29752	882	30 634

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

 $Les \'el\'ements contribuant \`a la variation des capitaux propres consolid\'es de 2023 sont comment\'es en Note 18.$

⁽²⁾ La variation des réserves correspond principalement aux écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies constatés sur la période.

⁽³⁾ Les écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger et la couverture partielle de l'investissement dans Nissan incluent en 2023 le recyclage en résultat net des écarts de conversion de Nissan suite à la cession partielle des titres détenus par Renault. (voir Note 12-A).

5. Flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022
Résultat net des activités poursuivies	Notes	2 315	160
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie :		2010	100
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur		3 188	3 53
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises		(880)	(423
·	24.4		•
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	26-A	1657	30
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées		47	2
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts (°)		6 3 2 7	504
Dividendes reçus des sociétés cotées (ª)		172	6
Variation nette des crédits consentis à la clientèle		(3 759)	(138
Variation nette des crédits renouvelables au réseau de distribution		(1 411)	(3 67
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes		(5 170)	(5 06)
Émission d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	4 470	3 6
Remboursement d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	(4 225)	(3 58
Variation nette des autres dettes du Financement des ventes		4 3 4 7	418
Variation nette des autres valeurs mobilières et des prêts du Financement des ventes		(33)	13
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes		4 559	4 3 4
Variation des actifs immobilisés donnés en location		(504)	(21
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	26-B	(71)	40
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation avant intérêts et impôts		5 313	4 57
ntérêts reçus		332	1.
ntérêts payés		(314)	(34
mpôts courants (payés)/reçus		(869)	(47
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		4 462	3 92
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	3	-	(31)
nvestissements incorporels et corporels	26-C	(2950)	(2 64
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		282	4
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		-	
Acquisitions d'autres participations		(128)	(13
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		22	(3
Dessions d'autres participations		815	
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile		(276)	(12
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(2 235)	(2 47
LUX DE TRÉSORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	3	-	(81)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18-D	(73)	(
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	, c D	104	Į.
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	18-H	(93)	(4
Achats) ventes de titres d'autocontrôle	10-11		(6
ilux de trésorerie avec les actionnaires		(175)	(4
	22.0	(237)	
mission d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	·	20
Remboursement d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	(1170)	(24
Augmentation (diminution) nette des autres passifs financiers de l'Automobile	00.5	(1 571)	(2 57
/ariation nette des passifs financiers de l'Automobile	23-B	(2741)	(75
LUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(2 978)	(80
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	3	-	32
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(751)	(15

Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1^{hre} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A). La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées. Correspond aux dividendes Nissan (172 millions d'euros).

(en millions d'euros)	2023	2022
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	21774	21 928
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(756)	678
Effets des variations de périmètre sur la trésorerie	5	(837)
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(255)	28
Trésorerie générée par les activités abandonnées et destinées à être cédées	(91)	(23)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture (1)	20 677	21774

La trésorerie faisant l'objet de restrictions d'utilisation est décrite en Note 22-C.

6. Notes annexes aux comptes consolidés

6.1. Informations sur les secteurs opérationnels et les Régions

Les secteurs opérationnels retenus par Renault Group sont les suivants :

- « Automobile »: ce secteur comprend les filiales de production, de commercialisation, de distribution de véhicules particuliers et utilitaires légers ainsi que les filiales assurant la gestion de la trésorerie du secteur; il comprend aussi les participations dans les entreprises associées et coentreprises du domaine automobile, la principale étant Nissan.
- « Financement des ventes »: considéré par le Groupe comme une activité réalisant des opérations

- d'exploitation à part entière, exercée par RCI Banque, ses filiales et participations dans des entreprises associées et coentreprises auprès du réseau de distribution et de la clientèle finale.
- « Services de Mobilité»: réunissant les activités de service dans les nouvelles mobilités.

Le résultat sectoriel examiné régulièrement par le Leadership Team (Note 27), identifié comme le « principal décideur opérationnel », est la marge opérationnelle dont la définition est détaillée dans la note 2-D Présentation des comptes consolidés.

A. Informations par secteur opérationnel

A1. Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel

		Financement	Services de	Opérations	
(en millions d'euros)	Automobile	des ventes	Mobilité	intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
2023					
Chiffre d'affaires externe au Groupe	48 150	4 181	45	-	52 376
Chiffre d'affaires intersecteurs	128	19	2	(149)	-
Chiffre d'affaires du secteur	48 278	4 200	47	(149)	52 376
Marge opérationnelle (1)	3 050	1101	(35)	1	4 117
Résultat d'exploitation	1435	1085	(36)	1	2 485
Résultat financier (2)	126	(53)	-	(600)	(527)
Part dans le résultat des entreprises associées et					
des coentreprises	902	(12)	(10)	-	880
Résultat avant impôts	2 463	1020	(46)	(599)	2 838
Impôts courants et différés	(292)	(231)	-	-	(523)
Résultat net des activités poursuivies	2 171	789	(46)	(599)	2 315
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	_
Résultat net	2 171	789	(46)	(599)	2 315

Les informations sur les dotations aux amortissements et aux pertes de valeur sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.

Les dividendes reçus du Financement des ventes sont comptabilisés dans le résultat financier de l'Automobile et sont éliminés dans les opérations intersecteurs.Au cours de l'année 2023, un dividende de 600 millions d'euros a été versé.

(en millions d'euros) 2022 (h	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
Chiffre d'affaires externe au Groupe	43 121	3 172	35	-	46 328
Chiffre d'affaires intersecteurs	96	16	3	(115)	-
Chiffre d'affaires du secteur	43 217	3 188	38	(115)	46 328
Marge opérationnelle (2)	1401	1198	(30)	1	2 570
Résultat d'exploitation	1044	1177	(31)	1	2 191
Résultat financier (3)	347	(31)	(2)	(800)	(486)
Part dans le résultat des entreprises associées et				. ,	• •
des coentreprises	557	(127)	(7)	-	423
Résultat avant impôts	1948	1 0 1 9	(40)	(799)	2 128
Impôts courants et différés	(203)	(320)	(1)	-	(524)
Résultat net des activités poursuivies	1745	699	(41)	(799)	1604
Résultat net des activités abandonnées	(2 320)	-	-	-	(2 320)
Résultat net	(575)	699	(41)	(799)	(716)

Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A). Les informations sur les dotations aux amortissements et aux pertes de valeur sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur (2)

Les dividendes reçus du Financement des ventes sont comptabilisés dans le résultat financier de l'Automobile et sont éliminés dans les opérations intersecteurs. Au cours de l'année 2022, un dividende de 800 millions d'euros a été versé.

A2. Situation financière consolidée par secteur opérationnel

		Financement	Services de	Opérations	TOTAL
(en millions d'euros)	Automobile	des ventes	Mobilité	intersecteurs	CONSOLIDÉ
31 décembre 2023					
ACTIFS					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles et corporelles, et goodwill	15 705	1120	52	-	16 877
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	16 457	97	-	-	16 554
Actifs financiers non courants - titres de sociétés	6 501	10	_	(6 434)	77
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement de				,	
l'Automobile	616	-	2	-	618
Impôts différés actifs	442	228	=	-	670
Autres actifs non courants	747	38	(1)	-	784
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	40 468	1493	53	(6 434)	35 580
Actifs courants					
Stocks	4887	35	2	-	4 924
Créances sur la clientèle	834	49 901	8	(303)	50 440
Actifs financiers courants	974	1 071	1	(822)	1224
Créances d'impôts courants et autres actifs courants (1)	6 971	6 2 9 9	13	(4 215)	9 0 6 8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 465	6 2 2 5	14	(27)	20 677
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 131	63 531	38	(5 367)	86 333
TOTAL ACTIFS	68 599	65 024	91	(11 801)	121 913

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
Capitaux propres	30 661	6 399	10	(6 436)	30 634
Passifs non courants					
Provisions – part à plus d'un an	2 238	293	-	-	2 531
Passifs financiers non courants	8 044	893	19	-	8 956
Impôts différés passifs	210	706	1	-	917
Autres passifs non courants	665	275	2	-	942
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	11 157	2 167	22	-	13 346
Passifs courants					
Provisions – part à moins d'un an	1246	41	-	-	1287
Passifs financiers courants	3 920	1	36	(509)	3 448
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes	8 135	54722	15	(812)	62 060
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants (1)	13 480	1694	8	(4 044)	11 138
TOTAL PASSIFS COURANTS	26 781	56 458	59	(5 365)	77 933
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	68 599	65 024	91	(11 801)	121 913

⁽¹⁾ Les créances d'impôts courants et autres actifs courants ainsi que les dettes d'impôts courants et autres passifs courants incluent respectivement les actifs destinés à être cédés et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés.

		Financement	Services de	Opérations	TOTAL
(en millions d'euros)	Automobile	des ventes	Mobilité	intersecteurs	CONSOLIDÉ
31 décembre 2022 ⁽¹⁾					
ACTIFS					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles et corporelles, et goodwill	15 566	796	43	-	16 405
Participations dans les entreprises associées et les					
coentreprises	18 141	66	3	-	18 210
Actifs financiers non courants - titres de sociétés	6 313	11	-	(6 261)	63
Actifs financiers non courants - autres valeurs mobilières, prêts					
et dérivés sur opérations de financement de l'Automobile	350	-	1	(1)	350
Impôts différés actifs	354	239	-	-	593
Autres actifs non courants	831	80	-	-	911
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	41 555	1192	47	(6 262)	36 532
Actifs courants					
Stocks	5 188	24	1	-	5 213
Créances sur la clientèle	1009	44732	8	(504)	45 245
Actifs financiers courants	1294	980	-	(858)	1 416
Créances d'impôts courants et autres actifs courants (2)	6 583	5 798	7	(4 276)	8 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 227	7 549	17	(19)	21774
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 301	59 083	33	(5 657)	81760
TOTAL ACTIFS	69 856	60 275	80	(11 919)	118 292

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
Capitaux propres	29 571	6 368	18	(6 267)	29 690
Passifs non courants					
Provisions – part à plus d'un an	2 039	306	-	-	2 345
Passifs financiers non courants	9 845	886	8	(1)	10 738
Impôts différés passifs	224	876	2	-	1102
Autres passifs non courants	1082	288	2	-	1372
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	13 190	2 356	12	(1)	15 557
Passifs courants					
Provisions – part à moins d'un an	1103	50	-	-	1153
Passifs financiers courants	5 191	-	36	(622)	4605
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes	8 487	49 739	8	(830)	57 404
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants (2)	12 314	1762	6	(4 199)	9883
TOTAL PASSIFS COURANTS	27 095	51 551	50	(5 651)	73 045
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	69 856	60 275	80	(11 919)	118 292

Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la l^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).
 Les créances d'impôts courants et autres actifs courants ainsi que les dettes d'impôts courants et autres passifs courants incluent respectivement les actifs destinés à être cédés et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés.

A3. Flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDÉ
2023	Automobile	des verites	Mobilite	IIItersecteors	CONSOLIDE
Résultat Net des activités poursuivies (¹)					
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie :	2 171	789	(46)	(599)	2 315
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur	2 892	289	7	_	3188
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(900)	10	10		(880)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1267	390	5	(5)	1657
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées	47	390	5	(5)	47
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽⁸⁾		1.470	-		
Dividendes reçus des sociétés cotées (2)	5 477	1478	(24)	(604)	6 327
Diminution (augmentation) des créances de Financement des	172	-	-	-	172
ventes Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement	-	(4 945)	-	(225)	(5 170)
des ventes	-	4 382	-	177	4 559
Variation des actifs immobilisés donnés en location	30	(534)	-	-	(504)
Variation du besoin en fonds de roulements avant impôts	637	(706)	-	(2)	(71)
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation avant intérêts et impôts	6 316	(325)	(24)	(654)	5 313
Intérêts recus		• • •	• •		
Intérêts payés	359	(1)	-	(26)	332
Impôts courants (payés) / reçus	(342)	-	(3)	31	(314)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION DES	(505)	(364)	-	-	(869)
ACTIVITÉS POURSUIVIES	5 828	(690)	(27)	(649)	4 462
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	-	-	-	-
Investissements incorporels	(1 341)	(13)	(11)	-	(1 3 6 5)
Investissements corporels	(1 573)	(7)	(5)	-	(1 585)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels $^{(4)}$	282	-	-	-	282
Acquisitions et cessions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	22	-	-	-	22
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres	650	6	(7)	38	687
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile	(175)	(1)	(1)	(99)	(276)
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS	(0.105)		(0.4)	(42)	(0.005)
POURSUIVIES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS	(2 135)	(15)	(24)	(61)	(2 235)
ABANDONNÉES	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(185)	(651)	37	562	(237)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	(2 893)	-	11	141	(2 741)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(3 078)	(651)	48	703	(2 978)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	_	_	-	_
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	615	(1356)	(3)	(7)	(751)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 227	7 5 4 9	(3) 17		
Augmentation (diminution) de la trésorerie	626	7 549 (1 372)	(3)	(19) (7)	21774 (756)
Effets des variations de périmètre sur la trésorerie			(3)	(7)	
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(11)	16	-	-	5
Trésorerie générée par les activités abandonnées et destinées à	(286)	32	-	(1)	(255)
être cédées	(91)	-	-	-	(91)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture (1) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont inclus d	14 465	6 225	14	(27)	20 677

⁽¹⁾ Les dividendes reçus du Financement des ventes sont inclus dans le résultat net du secteur Automobile. En 2023, 600 millions d'euros de dividendes ont été versés.

⁽²⁾ Correspond aux dividendes Nissan (172 millions d'euros).

⁽³⁾ La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

⁽⁴⁾ Les principaux produits des cessions d'actifs corporels et incorporels (282 millions d'euros au 31 décembre 2023) sont présentés en Note 6-C.

		Financement	Services de	Opérations	TOTAL
(en millions d'euros) 2022 (h	Automobile	des ventes	Mobilité	intersecteurs	CONSOLIDÉ
Résultat Net des activités poursuivies (2)					
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie :	1745	699	(41)	(799)	1604
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur	3 391	135	6	_	3 532
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(557)	127	7	-	(423)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	(49)	362	2	(11)	304
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées	23	-	_	(11)	23
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts (8)	4 5 5 3	1323	(26)	(810)	5 040
Dividendes reçus des sociétés cotées	64	-	(23)	(0.0)	64
Diminution (augmentation) des créances de Financement des	04			_	0.4
ventes	-	(5 026)	-	(34)	(5 060)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes	-	4 370	-	(22)	4 348
Variation des actifs immobilisés donnés en location	87	(304)	-	-	(217)
Variation du besoin en fonds de roulements avant impôts	7	400	(2)	(1)	404
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation avant intérêts et impôts	4 711	763	(28)	(867)	4 579
Intérêts reçus	175	-	-	(3)	172
Intérêts payés	(357)	_	(1)	13	(345)
Impôts courants (payés)/reçus	(143)	(335)	(1)	_	(479)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(1.10)	(555)	(1)		(,
DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 386	428	(30)	(857)	3 927
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(315)	-	_	_	(315)
Investissements incorporels	(1 216)	(15)	(12)	-	(1243)
Investissements corporels	(1 395)	(2)	-	-	(1 397)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels (4)	408	-	2	-	410
Acquisitions et cessions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	(38)	-	-	-	(38)
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres	(112)	(14)	(6)	47	(85)
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile	(121)	-	(7)	2	(126)
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(2 474)	(31)	(23)	49	(2 479)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	()				()
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(815)	- (010)	-	- 750	(815)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	(35)	(812)	48	752	(47)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(803) (838)	- (812)	10 58	40 792	(753) (800)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS	(000)	(012)		772	(000)
ABANDONNÉES AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES	323	-	-	-	323
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	267	(415)	5	(16)	(159)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 877	8 040	14	(3)	21928
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1105	(416)	5	(16)	678
Effets des variations de périmètre sur la trésorerie (6)	(838)	1	-	-	(837)
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	106	(76)	(2)	-	28
Trésorerie générée par les activités abandonnées et destinées à être cédées	(23)	-	-	-	(23)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture (1) Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titr	14 227	7 549	17	(19)	21774

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

⁽²⁾ Les dividendes reçus du Financement des ventes sont inclus dans le résultat net du secteur Automobile. En 2022, 800 millions d'euros de dividendes ont été versés.

⁽³⁾ La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

⁽⁴⁾ Les principaux produits des cessions d'actifs corporels et incorporels (410 millions au 31 décembre 2022) sont présentés en Note 6-C.

⁽⁵⁾ Les variations de périmètre en 2022 concernent principalement la sortie des entités AVTOVAZ pour 578 millions d'euros et Renault Russia pour 163 millions d'euros.

A4. Autres informations relatives au secteur Automobile : position nette de liquidité ou endettement financier net, free cash flow opérationnel et ROCE

La position nette de liquidité ou l'endettement financier net, le free cash flow opérationnel et le ROCE ne sont présentés que pour l'Automobile.

Le Groupe inclut dans la position nette de liquidité ou l'endettement financier net, l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation, porteurs d'intérêts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières ou les prêts du secteur.

3 520

Position nette de liquidité ou endettement financier net

_(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Passifs financiers non courants	(8 044)	(9845)
Passifs financiers courants	(3 920)	(5 191)
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement	300	121
Actifs financiers courants	923	1237
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 465	14 227
Position nette de liquidité (endettement financier net) de l'Automobile	3 724	549
Free cash flow opérationnel		
(en millions d'euros)	2023	2022
Capacité d'autofinancement (hors dividendes reçus de Nissan et du secteur Financement des ventes) avant intérêts et impôts	4 877	3 753
Dividendes reçus du secteur Financement des ventes	600	800
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	637	7
Intérêts reçus par l'Automobile	359	175
Intérêts payés par l'Automobile	(342)	(357)
Impôts courants (payés) / reçus	(505)	(143)
Investissements corporels et incorporels nets des cessions	(2 632)	(2 203)
Véhicules et batteries donnés en location	30	87
Free cash flow opérationnel de l'Automobile	3 024	2 119
Dont paiements au titre des dépenses de restructuration	(496)	(590)
Free cash flow opérationnel de l'Automobile hors restructuration ⁽¹⁾	3 520	2 709

Les montants comptabilisés en Coûts des Restructurations sont présentés en Note 6-A.

ROCE

Le ROCE (Return On Capital Employed) est un indicateur de mesure de la rentabilité des capitaux investis. Il est présenté au niveau du secteur Automobile.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Marge opérationnelle	3 051	1402
Taux d'imposition normative	28%	28%
Marge opérationnelle après impôts (A)	2 197	1009
Immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill	15 705	15 566
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises hors Nissan	790	654
Actifs financiers non courants - titres de sociétés hors RCI Banque SA et Renault M.A.I.	67	52
Besoin en fonds de roulement	(8 841)	(8 272)
Capitaux employés (B)	7721	8 000
Rentabilité des capitaux employés (ROCE = A/B)	28,5%	12,6%

Le Besoin en fonds de roulement est déterminé à partir des éléments suivants de l'information sectorielle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Autres actifs non courants	747	831
Stocks	4887	5 188
Créances sur la clientèle	834	1009
Créances d'impôts courants et autres actifs courants (1)	6 971	6 583
Autres passifs non courants	(665)	(1 082)
Fournisseurs	(8 135)	(8 487)
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants (1)	(13 480)	(12 314)
Besoin en fonds de roulement	(8 841)	(8 272)

Les créances d'impôts courants et autres actifs courants ainsi que les dettes d'impôts courants et autres passifs courants incluent respectivement les actifs destinés à être cédés et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés.

2 709

B. Informations par Régions

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté par zone d'implantation de la clientèle. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont présentées par région d'implantation des filiales et des activités conjointes.

(en millions d'euros)				Afrique Moyen-		
(en millions a euros)	Europe	Amériques	Asie Pacifique	Orient	Eurasie	Total consolidé
2023						
Chiffre d'affaires	41 129	4560	1814	1667	3 2 0 6	52 376
dont France	<i>15 305</i>					
Immobilisations corporelles et						
incorporelles	14 764	583	578	623	329	16 877
dont France	10 431					
2022						
Chiffre d'affaires (1)	35 622	4 351	2 699	1757	1899	46 328
dont France	<i>13 814</i>					
Immobilisations corporelles et						
incorporelles	14 230	471	663	663	378	16 405
dont France	10 124					

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

6.2. Règles, méthodes et périmètre

Note 1 - Approbation des comptes

Les comptes consolidés de Renault Group de l'année 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés de Renault Group de l'exercice 2023 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2023 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

2-A. Evolutions des règles et méthodes comptables

2-A1. Evolution du référentiel de normes comptables

Nouveaux textes d'application obligatoires en 2023

Renault Group applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 et amendements	Contrats d'assurance
Amendement d'IAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction. Réforme fiscale internationale (pilier 2)
Amendement d'IAS 1	Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives
Amendement d'IAS 8	Définition des estimations comptables

L'application des amendements IAS 12, IAS 1 et IAS 8 à compter du 1^{er} janvier 2023 est sans effet significatif sur les états financiers du Groupe. Les impacts de l'application d'IFRS 17 sont présentés dans le paragraphe 2-A2.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe

Nouvelles normes et am appliqués par anticipati	Date d'application selon l'IASB	
Amendement d'IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession- bail	1 ^{er} janvier 2024
Amendement IAS1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Passifs non courants assortis de clauses restrictives	1°′ janvier 2024

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de cet amendement.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et am par l'Union Européenne	Date d'application selon l'IASB	
Amendement d'IAS7	Entente de financement de fournisseurs	1 ^{er} janvier 2024
Amendement d'IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères (absence de convertibilité)	1 ^{er} janvier 2025

Le Groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

2-A2. Changements dans les états financiers issus de la première application de la norme IFRS 17 Contrats d'Assurance

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020, énonce les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les contrats d'assurance. Elle remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023. Précisons que le secteur Financement des ventes n'avait pas retenu l'exemption d'application proposée et appliquait déjà la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Impacts en termes de classement et d'estimation

IFRS 17 s'applique principalement dans le Groupe aux contrats d'assurance émis et aux accords de réassurance contractés par les compagnies d'assurance du secteur Financement des ventes.

Les contrats sont désormais évalués par groupes (dits « cohortes ») selon le modèle général (dit « building blocks approach ») comprenant : (1) les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés et pondérés par leur probabilité de réalisation, (2) un ajustement pour le risque non financier et (3) la marge de service contractuelle. La marge de service contractuelle est reconnue en compte de résultat en fonction des unités de couverture fournies sur la période.

Impacts de la transition

Le Groupe considérant que l'obtention de toutes les données historiques requises pour l'estimation des contrats en portefeuille en date de transition n'était pas possible, l'approche rétrospective modifiée a été retenue pour traiter l'impact de la transition sur les comptes au 1er janvier 2022.

Dans cette approche, pour chaque cohorte annuelle ayant des contrats actifs à la date de transition, la marge de service contractuelle est définie par l'estimation des flux futurs de trésorerie actualisés à la date de souscription, tenant compte des flux de trésorerie historiques antérieurs au 1^{er} janvier 2022, et par l'ajustement pour risque non financier.

L'impact de la transition génère un effet positif sur les capitaux propres de 167 millions d'euros au bilan d'ouverture au 1er janvier 2022. Cet effet positif sur les capitaux propres provient d'une reconnaissance plus rapide des profits sous IFRS 17 lié au profil des unités de couvertures qui reflètent, sur la durée des contrats d'assurance, la décroissance des sommes sous risques correspondant à l'évolution des encours financiers sous-jacents. Sous IFRS 4, les primes d'assurances étant acquises selon un profil linéaire.

Comme requis par la norme IFRS 17, les états financiers comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme en date du 1^{er} janvier 2022. Les provisions techniques IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022 et au 31 décembre 2022 ont été estimées en appliquant le modèle général au portefeuille existant à ces dates.

Au 31 décembre 2023 et après application d'IFRS 17, les provisions couvrant les activités d'assurance du secteur Financement des ventes représentent un montant de 182 millions d'euros dans les provisions pour risques et charges. Les actifs liés aux contrats de réassurance détenus pour ces mêmes activités représentent un montant de 33 millions d'euros dans les autres actifs non-courants

Les impacts de l'application d'IFRS 17 sur la situation financière consolidée du Groupe en date de transition et au 31 décembre 2022 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 publié	1°r janvier 2022 ajusté	Variation	31 décembre 2022 publié	31 décembre 2022 ajusté	Variation
Actif/Autres actifs non courants	966	920	(46)	938	911	(27)
Passif/Provisions pour risques et charges	1 291	988	(303)	1 341	1082	(259)
Passif/Impôts différés passifs	1009	1099	90	1 021	1102	81
Capitaux propres / Réserves	25 159	25 326	167	26 370	26 537	167
Capitaux propres / Résultat net				(700)	(716)	(16)

Dans le compte de résultat, l'impact de la première application de la norme IFRS 17 représente une diminution du résultat net de (16) millions d'euros sur l'année 2022. Les impacts de l'application d'IFRS 17 sur le compte de résultat de l'année 2022 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2022 publié	2022 ajusté	Variation
Chiffre d'affaires	46 391	46 328	(63)
Résultat d'exploitation	2 216	2 191	(25)
Résultat avant impôt	2153	2 128	(25)
Impôts courant et différés	(533)	(524)	9
Résultat net	(700)	(716)	(16)

2-B. Estimations et jugements

Contexte spécifique 2023

Contexte économique mondial

Après plusieurs années consécutives marquées par une conjoncture mondiale difficile (crise des approvisionnements en composants, réductions de capacités de distribution dans le secteur logistique, hausse des prix des matières premières) se traduisant par une réduction des volumes du secteur Automobile de 4,5% en 2021 et 5,9% en 2022, le Groupe a retrouvé en 2023 une croissance positive de ses volumes vendus s'établissant à +9% au niveau mondial à 2 235 345 véhicules vendus.

Evolution de l'organisation du Groupe

Renault Group, depuis l'annonce de son plan Renaulution en 2020, s'est engagé à transformer ses activités et son organisation. L'annonce lors du Capital Market Day du 08 novembre 2022 de la séparation de certaines de ses activités mécaniques dénommées Horse, rassemblées au sein d'une coentreprise, a entraîné le reclassement de ces groupes d'actifs et de passifs destinés à être cédés dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022 et 2023 selon les modalités de la norme IFRS 5. La structuration du périmètre Horse est intervenue le 1er juillet 2023 avec la réalisation des apports de Renault sas à Horse Holding de la propriété intellectuelle des développements et des titres des filiales de production (Note 3).

Le Groupe a également annoncé lors de ce Capital Market Day la création de cinq business ciblés avec des équipes spécialisées, chacun construit sur un ensemble homogène de technologies, avec sa gouvernance et son compte de résultat dédiés. La structuration des entités du périmètre Ampere est intervenue fin 2023 avec un apport de branche autonome d'activité de Renault sas à Ampere Holding sas (Note 3).

Ces évolutions sont sans conséquence sur l'information sectorielle présentée en 2023.

Nouvelles bases du partenariat avec Nissan

En date du 08 novembre 2023, le Nouvel Accord de l'Alliance entre Renault Group et Nissan est entré en vigueur. En conséquence, Renault a transféré 28,4% des actions Nissan (sur un total de 43,4%) dans une fiducie française, où les droits de vote sont exercés de manière neutre, sous réserve de certaines exceptions. Les droits de vote de Renault Group et de Nissan sont plafonnés à 15% des droits de vote exerçables, avec la possibilité pour chacun d'exercer librement ses droits de vote dans cette limite.

Le 13 décembre 2023, Renault SA a donné instruction à la fiducie de céder à Nissan 211 millions de ses propres titres au prix unitaire de 3,62 euros par action soit un total de 764 millions d'euros. Nissan ayant annulé ces titres, le pourcentage d'intérêt de Renault dans Nissan s'élève désormais à 40,6%.

Début 2023, Renault Group et Nissan ont annoncé les nouvelles bases de leur partenariat, incluant des projets opérationnels, une participation de Nissan au capital d'Ampere, le pure player de l'électrique et du software fondé par Renault Group ainsi que le rééquilibrage de leurs participations croisées à 15% et le transfert de 28,4% des actions de Nissan détenues par Renault Group dans une fiducie française, où les droits de vote sont "neutralisés" pour la plupart des décisions, mais où les droits économiques (dividendes et produits de vente des actions) bénéficient entièrement à Renault Group jusqu'à la vente de ces actions. Les nouvelles bases du partenariat avec Nissan n'ont pas eu d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2023. Ces évolutions sont en cours au 31 décembre 2023.

Sortie de Renault Group de la Fédération de Russie

En mai 2022, Renault Group avait cédé ses participations dans Renault Russia et le Groupe AVTOVAZ.

En mars 2023, le secteur Financement des ventes a cédé ses titres de l'entité RN Bank, société mise en équivalence dont il détenait 30%, et en août 2023 les titres de sa filiale RN Leasing dont il détenait 100% (Note 3).

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne détient plus aucune participation en Fédération de Russie.

Financements externes

Le Groupe disposant de liquidités suffisantes n'a pas émis d'emprunts obligataires dans le secteur Automobile au cours de l'année 2023 et a procédé au remboursement anticipé et intégral du Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 990 millions d'euros en 2023. Le secteur Financement des ventes a émis plusieurs emprunts obligataires pour un total de 3,9 milliards d'euros (Note 23-C) au cours de l'année 2023 dont un emprunt obligataire vert pour 750 millions d'euros.

A la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe dispose d'une trésorerie et de sources de financement suffisantes pour justifier la continuité d'exploitation pour les douze prochains mois et a démontré sa capacité à émettre de la dette.

Enjeux de développement durable et climatiques

Les enjeux de développement durable constituent un élément essentiel de la stratégie de Renault Group. Dans le cadre des Accords de Paris et du Green Deal Européen, le Groupe a pris des engagements concrets vers la neutralité carbone et la réduction des émissions.

Avec son plan stratégique Renaulution, Renault Group a dévoilé en janvier 2021 une feuille de route ambitieuse de transformation, du volume à la valeur, et est entré en novembre 2022 dans le troisième chapitre de ce plan, baptisé Révolution. Ampere, pure player des véhicules électriques dont la constitution s'est faite en novembre 2023, crée les conditions pour rendre la marque Renault 100% électrique en Europe d'ici 2030 et sera une contribution majeure à l'objectif de Renault Group de neutralité carbone nette en Europe, dès 2040, et dans le monde d'ici 2050. En Corée, Renault Korea Motors (RKM) a annoncé la production et l'export de la Polestar 4, véhicule 100% électrique, dès 2025, après avoir lancé sa propre gamme hybride en 2024. Enfin, Renault Group, le Groupe Volvo et CMA CGM unissent leurs forces pour répondre au besoin croissant d'une logistique décarbonée avec une nouvelle génération de fourgons 100% électriques. Renault Group et le Groupe Volvo ont signé des accords engageants pour créer une nouvelle société basée en France, détenue initialement à parts égales, en investissant chacun 300 millions d'euros sur les trois prochaines années. CMA CGM a signé une lettre d'intention non engageante pour participer à cette nouvelle société, en investissant 120 millions d'euros.

Le plan moyen terme 2024-2030 du Groupe dont les prévisions sont la base des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (Note 11), est établi et régulièrement mis à jour selon les évolutions règlementaires des pays dans lesquels le Groupe est présent. Les évolutions imposées par la norme Euro 7 sur les émissions de polluants pour les véhicules particuliers et utilitaires d'ici 2030 ont notamment été intégrées. Le plan moyen terme 2024-2030 est sensible principalement au risque de transition dans le scénario de référence des Accords de Paris. Les investissements nécessaires pour la mise en conformité des produits et des moyens de production sont mesurés et intégrés au Plan avec la plus grande attention.

S'agissant des tests de perte de valeur sur des actifs spécifiques aux véhicules, le Groupe valorise dans ses prévisions les bénéfices générés par les véhicules électriques dans les mécanismes de réglementation européenne CAFE-«Corporate Average Fuel Economy », qui conduit à imposer aux constructeurs une pénalité en cas de dépassement du seuil moyen d'émission de CO₂, et les contributions négatives générées par les véhicules thermiques. Les valeurs retenues pour cette allocation sont des prix internes par année de la pénalité CAFE.

Le Groupe apprécie à chaque arrêté la durée des plans d'amortissement de ses actifs immobilisés en prenant en considération les évolutions règlementaires telles que l'interdiction de commercialisation des véhicules thermiques en Europe à compter de 2035.

Le Groupe procède également à la sécurisation de ses approvisionnements sur la chaîne de valeur électrique par la contractualisation à long terme de volumes d'achat sur des matières premières et les inclut dans ses engagements hors bilan (Note 28-A). Le Groupe valorise ces engagements au cours spot de clôture et définit les paiements minimaux en tenant compte des clauses de sortie des contrats.

Le Groupe contractualise des achats d'énergie verte impliquant parfois des investissements sur les sites de production du Groupe. Les caractéristiques des contrats sont analysées pour définir le détenteur du contrôle de ces actifs. Certains contrats sont comptabilisés comme des locations et un droit d'utilisation est reconnu à l'actif. Pour les autres, les volumes sur lesquels le Groupe est fermement engagé sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Note 28-A).

Les règlementations européennes et étrangères prévoient des mécanismes de pénalités et/ou de bonifications selon les niveaux d'émission de CO_2 des véhicules vendus impliquant des estimations aux dates d'arrêté, les valeurs définitives parfois étant déterminées sur plusieurs exercices avec des mécanismes de carry-back/carry-forward (Corée du Sud) ou connues un à deux ans postérieurement à la clôture (Europe). Un Comité est en charge du recensement de ces émissions de CO_2 et de l'évaluation des produits et charges correspondants. Des revues trimestrielles sont réalisées pour revoir les estimations.

Principaux jugements et estimations dans le contexte 2023

Les postes suivants des comptes consolidés du Groupe dépendant d'estimations et de jugements ont fait l'objet d'une attention plus particulière en 2023 :

- les pertes de valeur éventuelles sur actifs immobilisés, en particulier sur les actifs spécifiques aux véhicules et sur le goodwill (Note 11);
- la valeur recouvrable des véhicules donnés en location classés en immobilisations corporelles ou en stocks;
- les participations dans les entreprises associées, notamment Nissan (Note 12) ;
- les dépréciations pour pertes de crédit attendues des créances de Financement des ventes (Note 15);
- la reconnaissance du revenu:
- la détermination des provisions pour restructuration (Notes 6-A et 20);
- la détermination des risques associés aux fournisseurs en difficulté financière;
- la détermination du respect des conditions nécessaires selon IFRS 5 pour reclasser des actifs ou groupes d'actifs (passifs) destinés à la vente sur des lignes spécifiques au bilan dans les actifs et passifs courants (Note 3-C);

Autres principaux jugements et estimations

D'une manière récurrente, Renault Group doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Pour établir ses comptes, Renault Group revoit ses estimations et appréciations pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Il est notamment tenu compte des prévisions d'évolutions technologiques et de marché (coûts des matières premières, évolutions des attentes des clients etc.) et de toute autre évolution pouvant avoir un impact significatif sur les comptes consolidés. Les montants figurant dans ses futurs comptes consolidés pourraient différer des estimations faites lors de l'arrêté des comptes. Les principaux postes des comptes

consolidés du Groupe dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- L'inscription à l'actif des dépenses de recherche et développement et leur durée d'amortissement (Note 10-A);
- Les durées d'amortissement des immobilisations autres que les frais de développement immobilisés (Note 10);
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés sur déficits reportables (Note 8);
- les provisions, notamment la provision pour garantie des véhicules et des batteries vendus (Note 20), les provisions pour engagements de retraite et assimilés (Note 19), les provisions pour mesures d'adaptation des effectifs (Note 6-A), les provisions pour risques juridiques et risques fiscaux autres que ceux relatifs aux impôts sur les résultats et les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines;
- la valorisation des dettes des contrats de location, notamment le calcul des taux d'emprunt marginal et l'exercice des options de renouvellement et de résiliation qui ont un caractère raisonnablement certain (Note 23).

2-C. Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe (filiales), directement ou indirectement. Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont mis en équivalence.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les *puts* sur participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à leur juste valeur et classés pour l'Automobile en autres dettes financières et pour le secteur Financement des ventes en autres dettes non courantes au passif de la situation financière consolidée. La contrepartie de la dette est enregistrée en capitaux propres.

Les compléments de prix restant à verser aux actionnaires ayant cédé des titres au Groupe sont enregistrés dans la situation financière en dettes financières (secteurs Automobile et Mobilités) ou autres dettes (secteur Financement des ventes) pour la meilleure estimation de l'engagement par contrepartie du *goodwill* (ou des titres non consolidés) à l'initiation, puis par contrepartie du résultat (Autres produits et charges financiers ou résultat de sociétés mises en équivalence en fonction de la nature d'investissement).

2-D. Présentation des comptes consolidés

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

Résultat d'exploitation et marge opérationnelle

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

La marge opérationnelle, qui correspond au résultat d'exploitation du secteur selon la définition d'IFRS 8 Secteurs opérationnels, correspond au résultat d'exploitation avant prise

en compte des autres produits et charges d'exploitation qui revêtent par nature ou par exception un caractère significatif et inhabituel et peuvent nuire à la comparabilité de la marge. Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement:

- les coûts de restructuration et d'adaptation des effectifs et les coûts significatifs liés à des arrêts d'activités. Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par la direction, qui modifie de façon significative : a) soit le champ d'activité d'une entité; b) soit la manière dont cette activité est gérée. Le coût estimé des mesures de restructuration des effectifs, traitées comptablement comme un avantage au personnel, est provisionné sur la durée estimée d'activité résiduelle des salariés concernés. Le coût des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge dès l'annonce ou le début d'exécution d'un plan détaillé pour le montant de ces indemnités net des provisions pour engagements de retraite déjà constituées;
- le résultat des cessions d'activités ou de participations opérationnelles (totales ou partielles), le résultat des cessions de participations dans des entreprises associées et coentreprises (totales ou partielles), les autres résultats liés aux variations de périmètre et les coûts directs d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale ou suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat;
- le résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location);
- les pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises);
- les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant relatifs à des litiges ou à des pertes de valeur sur créances d'exploitation significatifs.

À l'exception de la charge d'impôt, de la part dans le résultat des entreprises associées et de l'intérêt financier sur les engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme, les produits et charges résultant de l'activité de financement des ventes sont comptabilisés en produits et charges d'exploitation.

Consolidation par mise en équivalence des entreprises associées et des coentreprises

La part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises présentées dans le compte de résultat consolidé du Groupe comprend la part dans le résultat de ces entreprises ainsi que les pertes de valeur et les réductions de pertes de valeur afférentes à ces entreprises (Note 2-M).

Le résultat de cession ou de perte d'influence notable ou de contrôle conjoint d'entreprises associées et coentreprises mises en équivalence et le résultat lié à la prise de contrôle au sens d'IFRS 10 d'entreprises déjà consolidées mais non contrôlées sont présentés parmi les autres produits et charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Il comprend le recyclage des écarts de conversion accumulés pendant la période de consolidation par mise en équivalence.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif de distribution pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres (Note 2-I). Cet impôt figure dans les impôts courants et différés au compte de résultat du Groupe.

Les goodwill relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises (Note 2-J).

Les frais d'acquisition des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont incorporés dans le coût initial d'acquisition de ces participations.

La participation croisée entre une entité intégrée et une entité associée est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans l'entreprise associée présentée à l'actif de la situation financière. Ainsi, la participation de 15% de Nissan dans Renault est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans Nissan figurant à l'actif de la situation financière consolidée (Note 12).

Les dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées sont inclus dans le free cash flow opérationnel de l'Automobile, alors que ceux reçus d'entreprises associées et coentreprises cotées, en l'occurrence Nissan, sont exclus du free cash flow opérationnel de l'Automobile.

Information par secteur opérationnel

Les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Leadership team, identifié comme le « principal décideur opérationnel ». L'ensemble des données financières du Groupe est alloué aux secteurs opérationnels. Les colonnes « Opérations intersecteurs » ne comprennent que les transactions entre les secteurs, effectuées à des conditions proches de celles du marché. Les dividendes versés par le Financement des ventes sont intégrés dans le résultat financier du secteur Automobile.

L'indicateur de mesure du résultat sectoriel est la marge opérationnelle.

Les effets de l'intégration fiscale en France sont présentés au niveau de la charge d'impôt de l'Automobile.

Les actifs et les dettes sont propres à chaque activité. Les créances cédées par l'Automobile aux sociétés de Financement des ventes sont comptabilisées dans les actifs d'exploitation de ces dernières qui en assurent alors le financement, lorsque l'essentiel des risques et avantages leur est transféré. Ces créances sont constituées pour l'essentiel de créances sur le réseau de distribution.

Les véhicules et les batteries faisant l'objet d'engagements de reprise par l'Automobile font partie des actifs de cette dernière. Lorsque ces actifs sont financés par le ve, ce dernier détient alors une créance sur l'Automobile.

Actifs/passifs courants et non courants

Les créances de Financement des ventes, les autres valeurs mobilières, les dérivés, les prêts et les passifs financiers du Financement des ventes (hors titres participatifs et emprunts subordonnés) sont considérés comme des actifs et passifs courants car ils sont utilisés dans le cycle normal d'exploitation de ce secteur.

En ce qui concerne l'Automobile, outre les éléments directement liés au cycle d'exploitation, sont considérés comme courants les actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an.

2-E. Conversion des comptes des sociétés étrangères en monnaie de présentation et effets de l'hyperinflation

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette première qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du Groupe de la manière suivante:

- les postes de la situation financière, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période;
- l'écart de conversion fait partie des autres éléments du résultat global et n'affecte donc pas le résultat net.

Les *goodwill* dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et convertis en euros au taux de clôture.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion accumulées sur ses actifs et passifs sont transférées en résultat net parmi les autres produits et charges d'exploitation.

Hyperinflation

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le Groupe se réfère à la liste publiée par l'International Practices Task Force (IPTF) du « Center for Audit Quality ». Les comptes des entités dont l'économie est en hyperinflation sont convertis en appliquant les dispositions de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes ». Les éléments non monétaires du bilan, les postes du compte de résultat et du résultat global ainsi que les flux de trésorerie font l'objet d'une réévaluation dans la devise locale. L'ensemble des comptes est ensuite converti au taux de clôture de la période. Le traitement de l'hyperinflation conduit à constater un résultat sur l'exposition à l'hyperinflation classé parmi les autres produits et charges financiers et donc en réserves l'année suivante.

Les comptes des filiales du Groupe en Argentine ont été intégrés conformément aux principes d'IAS 29 appliqués dès le ler janvier 2018. Les effets de l'indexation et de la conversion des capitaux propres des filiales situées en Argentine sont regroupés en réserves de conversion dans les autres éléments du résultat global, car l'indexation en application des variations d'indices d'augmentation des prix est corrélée avec l'évolution du taux de change du peso argentin contre l'euro et permet d'atténuer l'effet de la dévaluation du peso argentin.

La Turquie a été identifiée le 16 mars 2022 par l'International Practices Task Force (IPTF) du « Center for Audit Quality » comme un pays à considérer comme étant en hyperinflation pour l'établissement des comptes de l'exercice 2022.

Les entités MAIS Motorlu Araclar Imal ve Satis AS et ORFIN Finansman Anonim Sirketi mises en équivalence sont en monnaie fonctionnelle locale et ont appliqué le retraitement de l'hyperinflation au 31 décembre 2023. Son effet sur la contribution aux comptes du Groupe est jugé non significatif. Les entités consolidées par intégration globale, Oyak Renault et Renault Group Otomotiv, établissent leurs comptes en monnaie fonctionnelle euro pour les besoins des comptes consolidés du Groupe, compte tenu de la prédominance de leurs activités en euros. Leurs comptes ne nécessitent donc pas d'être retraités des effets de l'hyperinflation.

2-F. Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des différences de conversion relatives aux instruments financiers

désignés comme couverture et relatifs à un investissement net dans une société étrangère (Note 2-X).

Les impacts constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières de l'Automobile;
- en résultat d'exploitation (en marge opérationnelle présentée en information sectorielle) pour les autres différences de conversion.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la Note 2-X.

2-G. Chiffre d'affaires et marge

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits automobiles du Groupe, des prestations de services associées à ces ventes et des différents produits de financement des ventes proposés par les sociétés du Groupe à leurs clients.

Ventes de biens et services et coûts associés de l'Automobile

Ventes et constatation de la marge

Les ventes de produits automobiles sont comptabilisées à la date de transfert du contrôle. Le transfert du contrôle des produits automobiles intervient au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (entrée ou sortie de parc selon les dispositions contractuelles) s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes.

Le transfert du contrôle n'intervient pas lorsque le bien fait l'objet d'un contrat de location opérationnelle par une société financière du Groupe ou lorsqu'il est consenti un engagement de reprise du véhicule avec une probabilité de retour élevée. Dans ces transactions, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pendant la période de location puis au moment du transfert du contrôle du véhicule d'occasion. La différence entre le prix payé par le client et le prix de rachat, assimilable à un produit de location, est étalée sur la durée de la période de mise à disposition du bien. Le coût de production du bien neuf, objet de cette mise à disposition, est enregistré en stock pour les contrats d'une durée inférieure à un an et en immobilisations données en location pour les contrats d'une durée supérieure à un an. La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des biens d'occasion, mais aussi ses perspectives d'évolution sur la durée d'écoulement des biens, qui peuvent être influencées par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, évolution de la stratégie tarifaire du constructeur). Dès lors qu'une perte est anticipée sur la vente du bien d'occasion, cette perte est prise en compte par la constatation d'une dépréciation (dans le cas d'un bien stocké) ou d'un amortissement complémentaire (dans le cas d'un bien immobilisé).

Programmes d'incitation à la vente

Les programmes d'incitation à la vente dépendant des volumes ou du prix des produits vendus sont déduits du chiffre d'affaires lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Leur provisionnement fait l'objet d'estimations selon le montant le plus probable.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de réduction d'intérêts sur les crédits accordés à la clientèle ou de réduction du prix de vente des services. Le coût de ces opérations est constaté en réduction du chiffre d'affaires du secteur Automobile au moment de la vente du véhicule, s'agissant d'opérations d'incitation à la vente des véhicules, et non de façon étalée sur la durée du financement ou des services.

Garantie

Le Groupe fait une distinction entre les garanties de type assurance et les garanties de type service, les premières donnant lieu à la constitution d'une provision tandis que les secondes se traduisent comptablement par un chiffre d'affaires étalé sur la durée de l'extension de garantie.

Les coûts supportés ou prévus relatifs à la garantie constructeur, qualifiée de garantie type assurance, des véhicules et pièces vendus sont constatés en charge lorsque les ventes sont enregistrées. Les provisions relatives aux coûts restant à supporter sont évaluées sur la base de données observées par modèle et motorisation : selon le niveau des coûts et leur répartition sur les périodes couvertes par la garantie constructeur. Dans le cas de campagnes de rappel liées à des incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, les coûts correspondants font l'objet de provisions dès lors que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés en réduction de la charge de garantie lorsque leur récupération est jugée quasi certaine.

Prestations de services associés à la vente de produits automobiles

Les contrats de services vendus par le Groupe donnent lieu à la constatation d'un chiffre d'affaires à l'avancement sur la durée contractuelle. Il peut s'agir de contrats d'extension de garantie, de maintenance ou d'assurance.

Ces contrats peuvent être vendus séparément au client final ou être offerts dans le cadre d'une offre commerciale globale incluant un véhicule et des services associés. Dans tous les cas, le Groupe considère les contrats de service comme étant une obligation de prestation distincte de celle de la livraison du véhicule et alloue un chiffre d'affaires au contrat de service.

Lorsque le contrat est payé par le client de manière périodique, le chiffre d'affaires est reconnu de manière linéaire. Lorsque le contrat est payé d'avance (au moment de l'achat du véhicule par exemple), les sommes perçues sont conservées dans un compte de produit constaté d'avance. L'avancement se concrétise par un étalement linéaire des sommes versées d'avance pour les contrats d'extension de garantie et selon une courbe d'expérience pour les contrats de maintenance.

Dépréciation des créances commerciales

Les créances commerciales du secteur Automobile font l'objet d'une dépréciation basée sur une appréciation prospective du risque de crédit à l'initiation de la créance et sur son aggravation au cours du temps. En cas de risque de perte avéré, une dépréciation individuelle de la créance est constatée.

Produits de financement des ventes

Produits de financement des ventes

Les produits de financement des ventes sont la résultante des opérations de financement des ventes d'automobiles aux concessionnaires ou aux utilisateurs finaux. Ces financements, réalisés par les sociétés du Financement des ventes, constituent des crédits et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

Coûts de financement des ventes

Les coûts de financement des ventes sont considérés comme des charges d'exploitation comprises dans le résultat d'exploitation (dans la marge opérationnelle présentée en information sectorielle). Ils incluent essentiellement les intérêts encourus par les sociétés du Financement des ventes pour

21

refinancer leurs opérations de prêts à la clientèle, les autres coûts et produits directement liés à la gestion de ce refinancement (placements temporaires, couverture et gestion du risque de taux ou de change) et le coût du risque des créances. Les sources de refinancement sont diversifiées: émissions obligataires publiques et privées, titrisations publiques et privées adossées à des crédits automobiles, titres de créances négociables, dépôts de la clientèle particulière, financements auprès d'établissements de crédit et assimilés ou de la Banque Centrale Européenne.

Commissions versées aux apporteurs d'affaires

Elles constituent des coûts externes de distribution et sont par conséquent incluses dans les encours de financement, en tant que coûts d'acquisition des contrats, et étalées de manière à produire un taux d'intérêt constant sur la durée de ces financements.

Classification et dépréciation des créances

Le mode de provisionnement des encours financiers est déterminé par la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les actifs sains (catégorie 1), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à un an, les actifs ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit depuis l'initiation ou ayant fait l'objet d'un report d'échéance pendant les périodes de confinement (catégorie 2), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à maturité ou les actifs défaillants (catégorie 3), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes avérées.

Le secteur Financement des ventes utilise un système de notation interne ou des ratings externes pour évaluer une détérioration significative du risque de crédit. En plus de ces notations, le secteur Financement des ventes a décidé de ne pas réfuter les hypothèses induites dans la norme et de déclasser en catégorie 2 toute créance à plus de 30 jours d'impayés et en catégorie 3 les créances à plus de 90 jours. L'identification des en-cours en défaut (catégorie 3) par le secteur Financement des ventes se fait en conformité avec la guideline EBA/GL/2016/07 publiée par l'Autorité Bancaire Européenne. Le secteur Financement des ventes a fait le choix de l'approche « One Step » qui consiste à appliquer la nouvelle définition du défaut et à procéder aux ajustements de ses modèles internes de manière concomitante et ce à la fois pour le portefeuille Réseau et le portefeuille Clientèle.

Le secteur Financement des ventes s'appuie sur le dispositif bâlois existant pour générer les paramètres nécessaires aux calculs des probabilités de défaut et des taux de perte en cas de défaut sur les crédits, les créances de location financière, les engagements de financements irrévocables et garanties financières accordés à la clientèle et au réseau dans les principaux pays où il est implanté (Allemagne, Brésil, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni pour les activités de financement de la clientèle et du réseau, Corée pour l'activité clientèle uniquement). Pour les autres actifs, une approche standard basée sur une méthodologie simplifiée est appliquée.

Ces hypothèses étant essentiellement liées à des données observées, le calcul de la dépréciation pour pertes attendues dans le secteur Financement des ventes inclut également des données prospectives (forward looking) de type macroéconomique (PIB, taux long terme, ...) afin de tenir compte de l'évolution des indicateurs et éléments sectoriels.

Règles de passage en pertes

La valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. L'actif est sorti du bilan par la contrepartie d'un compte de perte et la dépréciation associée est reprise lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et au plus tard lorsque les droits du secteur Financement des ventes en tant que créancier sont éteints. En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et sont sorties du bilan dans le cas d'abandons de créances négociés avec le client (notamment dans le cadre d'un

plan de redressement), de créances prescrites, de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ou de créances envers un client disparu.

2-H. Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut minoré des produits relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de l'Automobile. Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges et des produits générés par l'endettement financier de l'Automobile pendant la période, y compris les effets de la part efficace des couvertures de taux d'intérêt associées.

Les autres produits et charges financiers intègrent notamment le résultat de change sur les éléments financiers et couvertures associées, le résultat sur exposition à l'hyperinflation (Note 2-E), l'intérêt net sur les provisions pour engagements de retraite ainsi que les dividendes et pertes de valeur de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

2-I. Impôt sur les résultats

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif de distribution pour les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres

Les crédits d'impôt dont l'utilisation est conditionnée par la réalisation d'un bénéfice fiscal sont comptabilisés en réduction de la charge d'impôt sur les résultats. Les crédits d'impôt dont la récupération n'est pas subordonnée à la réalisation d'un bénéfice fiscal figurent en réduction de la nature de charge à laquelle ils se rapportent.

Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable. Ces provisions sont classées sur des lignes dédiées dans la situation financière consolidée, afin de se conformer à leurs caractéristiques qualitatives.

2-J. Goodwill

Les participations ne donnant pas le contrôle (usuellement dénommées «intérêts minoritaires») sont évaluées soit à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs repris (méthode dite du *goodwill* partiel). À ce jour Renault n'a enregistré que des *goodwill* évalués selon la méthode dite du *goodwill* partiel. L'option entre ces deux méthodes d'évaluation est exercée par le Groupe au cas par cas.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Après leur comptabilisation initiale, les *goodwill* sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Les goodwill relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de

résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

Les acquisitions d'intérêts complémentaires ne donnant pas le contrôle dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des participations acquises ne donnant pas le contrôle est comptabilisé en capitaux propres.

2-K. Frais de recherche et de développement et autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et l'industrialisation d'un véhicule nouveau ou d'un organe nouveau (moteurs, boîtes de vitesses, etc.) et l'accord de fabrication en série de ce véhicule ou de cet organe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis linéairement à partir de l'accord de fabrication sur la durée de commercialisation prévue de ce véhicule ou de cet organe, cette durée initiale n'excédant pas sept ans. Les durées de vie sont revues régulièrement et ajustées postérieurement en cas de modification significative par rapport à l'estimation initiale. Ils comprennent principalement les coûts des prototypes, les coûts des études externes facturées, les coûts de personnel affecté au projet, la part des coûts de structure dédiés de manière exclusive à l'activité de développement.

Les coûts d'emprunt directement attribuables au développement d'un projet nécessitant au moins 12 mois de préparation avant sa mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits qualifiés. Le taux de capitalisation des coûts d'emprunts est limité de façon à ce que les coûts d'emprunts capitalisés n'excèdent pas le montant total des coûts d'emprunts supportés sur l'exercice. Lorsque le financement est réalisé à l'aide d'un emprunt affecté, le taux de capitalisation est égal au taux d'intérêt de l'emprunt.

Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit, de même que les frais de recherche, sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des brevets, droits au bail, fonds de commerce, licences, logiciels, marques et droits similaires acquis. S'ils ont une durée de vie définie, les brevets, droits au bail, licences, marques et droits similaires acquis sont amortis linéairement sur la durée de protection légale ou contractuelle ou sur la durée d'utilité si celleci est inférieure. Les fonds de commerce et les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont en général comprises entre 3 et 5 ans. S'ils ont une durée de vie indéterminée, ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

2-L. Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les frais de conception et de mise au point sont incorporés au coût de production des immobilisations.

Les coûts relatifs au financement des immobilisations corporelles supportés pendant la période de construction sont également incorporés au coût des immobilisations selon une méthode identique à celle appliquée aux immobilisations incorporelles. Lorsque le financement est réalisé à l'aide d'un

emprunt affecté, le taux de capitalisation est égal au taux d'intérêt de l'emprunt.

Les subventions d'investissement reçues sont, le cas échéant, présentées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Les actifs immobilisés donnés en location comprennent les véhicules faisant l'objet d'un contrat de location consenti par une société financière du Groupe d'une durée supérieure à un an avec un engagement de reprise du véhicule par le Groupe ou d'une vente assortie d'une clause de rachat du véhicule par le Groupe après une période d'utilisation d'un an minimum. Ils comprennent aussi les véhicules faisant l'objet d'un contrat de location opérationnelle de plus d'un an consenti par les sociétés financières du Groupe et enfin, les batteries louées par les sociétés financières du Groupe aux utilisateurs de véhicules électriques (Note 2-G).

Droits d'utilisation

Le Groupe est engagé essentiellement dans des contrats de location immobilière.

Un contrat contient une location s'il confère au preneur le droit d'utiliser un actif spécifié pendant une période de temps spécifiée en retour d'un paiement.

A l'initiation du contrat, un actif lié au droit d'utilisation amorti sur la durée de location estimée est reconnu en contrepartie d'une dette financière évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs fixes sur la durée de location, et désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon. Le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du Groupe applicable pour la devise locale. Au compte de résultat, la charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif est enregistrée dans le résultat d'exploitation (la marge opérationnelle présentée en information sectorielle) et la charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers est présentée en résultat financier. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux d'exploitation sont impactés par les charges d'intérêts payés et les flux de financement par la dette de loyers remboursée.

Les loyers liés aux contrats de location de courte durée (de 12 mois ou moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles.

La durée du contrat appréciée avec l'aide de la direction immobilière correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Dans le cas d'une renégociation pour réduire la durée ou l'espace loué, le Groupe comptabilise le profit ou la perte en résultat d'exploitation (autres produits et charges d'exploitation). Lorsque le Groupe modifie son évaluation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation (en appliquant, par exemple, les clauses de sortie anticipée), un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable du droit d'utilisation.

Les agencements relatifs à des constructions prises en location sont amortis sur une durée inférieure ou égale à la durée de location retenue pour l'évaluation de la dette locative (si le preneur ne prévoit pas et/ou n'a pas la capacité de les utiliser audelà)

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat que le Groupe a la quasi-certitude d'exercer, il constitue un achat en substance et non une location. La dette correspondante est considérée comme une dette financière, au sens de la norme IFRS 9 et l'actif, comme une immobilisation corporelle, conformément à la norme IAS 16.

Les provisions pour remises en état exigées contractuellement par les bailleurs sont comptabilisées à l'initiation du contrat en contrepartie d'une immobilisation corporelle.

Cession-bail

En application d'IFRS 16, dans le cas d'une opération de cessionbail, les exigences d'IFRS 15 sont appliquées pour vérifier si le transfert de l'actif doit être comptabilisé comme une vente ou considéré comme une opération de financement.

Si le transfert de l'actif ne satisfait pas aux exigences d'IFRS 15 pour comptabiliser une vente d'actif, l'actif transféré reste enregistré à l'actif de la situation financière et un passif financier est reconnu à hauteur du produit du transfert.

Si le transfert d'un actif est comptabilisé comme une vente et si le Groupe reprend en location tout ou partie de l'actif cédé, seul le montant du gain ou de la perte lié aux droits transférés à l'acheteur-bailleur est constaté et le droit d'utilisation sera ajusté à hauteur des intérêts conservés dans la valeur nette comptable du bien cédé.

Amortissements

Les amortissements des secteurs Automobile et Financement des ventes sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes:

Constructions (1)	15 à 30 ans
Outillages spécifiques	2à7ans
Matériels et autres outillages (hors lignes de presses)	5 à 15 ans
Lignes de presses et installations d'emboutissage et de peinture	20 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles (2)	4 à 6 ans

- (1) Les constructions dont la mise en service est antérieure à 1987 sont amorties sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.
- (2) À l'exception des batteries louées amorties sur une durée de 8 à 10 ans selon

Les durées d'utilisation sont révisées périodiquement. Dans ce cadre, les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement anticipée, en particulier dans le cas de décisions d'arrêt de commercialisation d'un véhicule ou d'un organe.

2-M. Pertes de valeur

Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé

Des tests de dépréciation sont effectués sur les actifs immobilisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Pour l'Automobile, les tests de dépréciation sont conduits à deux niveaux :

Au niveau des actifs spécifiques aux véhicules (y compris organes)

Les actifs spécifiques à un véhicule (y compris organes) sont constitués des frais de développement capitalisés et des outillages. Les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable calculée à partir des flux de trésorerie actualisés liés au véhicule (y compris organes). Ces actifs peuvent être spécifiques au modèle et/ou au pays de destination.

Au niveau des unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un sous-ensemble cohérent générant des flux de trésorerie

largement indépendants. À ce titre, les unités génératrices de trésorerie peuvent représenter une entité économique (usine ou filiale) ou le secteur Automobile dans son ensemble. Les actifs nets relatifs aux unités génératrices de trésorerie englobent notamment les *goodwill*, les actifs spécifiques et capacitaires, ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement.

Pour chacun des deux niveaux, les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme correspondant au montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Ils intègrent également une prime (« surprofit ») rémunérant le secteur Automobile au titre de l'apport d'affaires réalisé pour le compte du Financement des ventes. Les hypothèses qui soustendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère et de sa pénétration sur ces marchés, de l'évolution des prix de vente des produits et des prix des composants achetés et des matières premières. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés.

Pour le Financement des ventes, un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur, diminuée du coût de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché. Elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays.

Perte de valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises

Des tests de dépréciation sur la valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise associée opère ou une baisse importante ou prolongée de la valeur boursière du titre constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont conduits conformément aux dispositions des normes IAS 28 et IAS 36, par comparaison entre la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise et la valeur recouvrable, qui est la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est égale à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée ou coentreprise. Si l'entreprise associée ou coentreprise est cotée, la juste valeur correspond à sa valeur boursière.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise à laquelle elle se rattache et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

2-N. Actifs non courants ou groupe d'actifs et de passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Sont considérés comme destinés à être cédés les actifs non courants ou les groupes d'actifs et des passifs associés qui sont disponibles à la vente en l'état et lorsqu'une cession dans les douze mois est hautement probable du fait de discussions avancées avec un acquéreur identifié.

Les actifs, groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés séparément au sein de de la situation financière consolidée selon les modalités de la norme IFRS 5. Ils sont évalués au plus faible de la valeur nette comptable et de la valeur de cession nette des coûts de réalisation de la vente. Par ailleurs, les actifs non courants classés comme destinés à être cédés (ou inclus au sein d'un groupe d'actifs et de passifs destinés à être cédés) cessent d'être amortis.

Est traitée en activité abandonnée, telle que définie par IFRS 5, une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif destiné à être cédé. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

2-O. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité prévu, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication et le résultat des couvertures afférentes le cas échéant. Afin de déterminer la part de frais fixes à exclure en cas de sous-activité, le niveau d'activité prévu est apprécié site par site.

Les stocks de l'Automobile et du Financement des ventes sont valorisés selon la méthode du « premier entré - premier sorti ».

Lorsque la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur au bilan, une dépréciation est constatée pour la différence.

2-P. Cessions de créances et affacturage inversé

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte, affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est également transféré à ces tiers. L'analyse des risques porte principalement sur le risque de crédit, le risque de retard de paiement et le risque de pays. La même règle s'applique entre l'Automobile et le Financement des ventes.

Par ailleurs, l'Automobile peut avoir recours à des programmes d'affacturage inversé dans le cadre de mesures d'accompagnement d'un fournisseur ou au bénéfice du Groupe en allongeant son délai de paiement. Dans ce cas les montants concernés sont reclassés en dettes financières (sans effet sur le tableau de flux de trésorerie au moment du reclassement). Ils impactent les flux de trésorerie liés au financement dans le tableau de flux au moment du paiement à l'établissement financier.

2-Q. Titres d'autocontrôle

Les actions d'autocontrôle correspondent aux actions affectées aux plans d'attribution d'actions de performance, aux autres accords de paiement fondés sur des actions ainsi qu'au contrat de liquidité.

Elles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

2-R. Plans d'attribution d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Des plans d'attribution d'actions de performance ainsi que d'autres paiements fondés sur des actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions Renault. La date d'attribution correspond à la date à laquelle les bénéficiaires sont informés de la décision et des modalités d'octroi du plan. Pour les plans soumis à des conditions de performance afin de déterminer le nombre d'actions distribuées, une estimation de leur atteinte est prise en compte. Cette estimation est révisée chaque année en fonction des évolutions de la probabilité de réalisation des conditions de performance. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution. Les droits d'attribution d'actions de performance sont évalués sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution diminuée des dividendes attendus pendant la période d'acquisition. La volatilité du prix des actions est une volatilité implicite à la date d'attribution. Les dividendes attendus sont déterminés sur la base du plan de versement de dividendes annoncé au moment de la valorisation de chaque plan.

La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. Lors de l'exercice des droits d'attribution, le montant de trésorerie perçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

2-S. Engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actuelle de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime et ceci principalement de manière linéaire sur les années de services ouvrant droit aux prestations.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs privés de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, est constatée en diminution du résultat d'exploitation (et de la marge opérationnelle présentée en information sectorielle). La charge d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies est constatée en résultat financier.

2-T. Mesures de restructuration des effectifs

Le coût estimé des mesures de restructuration des effectifs, traitées comptablement comme un avantage au personnel, est provisionné sur la durée estimée d'activité résiduelle des salariés concernés.

Le coût des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge dès l'annonce ou le début d'exécution d'un plan détaillé pour le montant de ces indemnités net des provisions pour engagements de retraite déjà constituées.

2-U. Actifs financiers et créances du Financement des ventes

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les valeurs mobilières, les titres de créances négociables, les prêts et les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations financières (Note 2-X).

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants.

Titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont qualifiés d'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat. La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Valeurs mobilières et titres de créances négociables

Les placements sous forme de valeurs mobilières et de titres de créances négociables sont réalisés dans le cadre de la gestion des excédents de trésorerie, mais ne respectent pas les critères de qualification en équivalents de trésorerie. Ce sont des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à l'exception des placements de type OPCVM et FCP qui sont évalués à la juste valeur par résultat.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier pour les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Prêts

Ce poste comprend essentiellement les prêts réalisés dans le cadre de placements de trésorerie et les prêts consentis aux entreprises associées.

Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier et lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

2-V. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les comptes courants bancaires et les autres dépôts à vue, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un instrument soit considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces instruments sont évalués au coût amorti sauf pour les placements dans les fonds monétaires (FCP et OPCVM) qui sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions liées à des réglementations propres à certains secteurs d'activité (secteurs bancaire ou assurance) ou au rehaussement de crédit des créances titrisées sont inclus dans le poste «Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

2-W. Passifs financiers de l'Automobile et dettes de Financement des ventes

Le Groupe enregistre un passif financier (pour l'Automobile) ou une dette de Financement des ventes lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les passifs financiers et les dettes de Financement des ventes comprennent les titres participatifs, les dettes subordonnées, les emprunts obligataires, les autres dettes représentées par un titre, les emprunts auprès des établissements de crédit, les dettes locatives (Note 2-L), les autres dettes porteuses d'intérêts et les instruments dérivés passifs relatifs à des opérations financières (Note 2-X).

Les titres participatifs de l'Automobile sont des titres de dettes subordonnées cotés et rémunérés selon une clause de rémunération variable indexée sur le chiffre d'affaires. Ils sont évalués au coût amorti, lequel est obtenu en actualisant les coupons d'intérêts prévisionnels des titres participatifs au taux d'intérêt effectif des emprunts. L'indexation est intégrée dans l'estimation du taux d'intérêt effectif avec une réestimation du coût amorti comptabilisée en résultat financier lors des changements significatifs des perspectives de chiffre d'affaires futurs, notamment à l'occasion de la publication de plans moyen terme.

En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (Note 2-X), les autres passifs financiers sont généralement évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement ainsi que l'effet des renégociations de dettes si les conditions de la nouvelle dette ne sont pas substantiellement différentes.

2-X. Dérivés et comptabilité de couverture

Évaluation et présentation

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.
- La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des conditions de taux d'intérêts de marché et de la qualité de la contrepartie de chaque contrat à la date de clôture. La juste valeur de ces dérivés de taux inclut les intérêts courus.
- La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions du marché.

Les dérivés de l'Automobile sont présentés dans la situation financière en non-courant ou courant suivant que leur échéance se situe à plus ou moins de 12 mois. Les dérivés du Financement des ventes sont présentés dans la situation financière en courant.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés remplissent les conditions d'une relation de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont qualifiés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie l'instrument de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Le Financement des ventes documente des relations de couverture d'un élément ou de plusieurs éléments homogènes pour couvrir ses risques. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée.

- Couverture de juste valeur: l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Dans la mesure où les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément dans le compte de résultat, seule l'inefficacité de la couverture impacte ce dernier. Elle est comptabilisée dans la même rubrique du compte de résultat que les variations de juste valeur de l'instrument couvert et de l'instrument de couverture.
- Couverture de flux de trésorerie: l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global alors que la

part inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.

Couverture d'investissement net réalisé à l'étranger: l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque de change couvert est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement. La composante taux des emprunts en yens utilisée pour la couverture de l'investissement dans Nissan est assimilée à de la part inefficace et est par conséquent enregistrée directement en résultat financier.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les dérivés ne sont pas qualifiés de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier, à l'exception des dérivés initiés uniquement pour des raisons étroitement liées à l'exploitation. Dans ce dernier cas, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat d'exploitation (en marge opérationnelle présentée en information sectorielle).

Note 3 - Évolution du périmètre de consolidation et actifs (passifs) destinés à être cédés

	Automobile	Financement des ventes	Services de Mobilité	Total
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2022	118	51	19	188
Entrées de périmètre (acquisitions, créations, etc.)	10	5	8	23
Sorties de périmètre (cessions, fusions, liquidations, etc.)	15	2		17
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2023	113	54	27	194

3-A. Evolution du périmètre de consolidation

Automobile

En février 2023, le Groupe a cédé la société Renault Nissan Bulgaria EAD qu'il détenait à 100% pour une valeur de 7,6 millions d'euros et un résultat de cession de 5 millions d'euros.

En avril 2023, la société Vehicle Distributors Australia Pty Ltd a été liquidée. Le Groupe avait arrêté ses activités dans cette filiale australienne dès 2021.

En mai 2023, le Groupe a cédé la société de distribution Renault Retail Group Italia opérant sur le marché italien. Le prix de cession s'est élevé à 11 millions d'euros et le résultat de cession à 7 millions d'euros.

En juillet 2023, la société Renault Samara exerçant son activité sur le territoire russe a été dissoute via une Transmission Universelle de Patrimoine vers Renault sas.

Le 17 juillet 2023, Renault sas a signé un Framework Agreement avec Jianxi Jiangling Group Electric Vehicle Co, Ltd (JMEV) et le co-actionnaire Jiangling Motors Group Co (JMCG) par lequel il a notifié sa volonté de céder ses parts à hauteur de 50% du capital à JMCG. Dans l'attente de l'approbation des autorités administratives locales sur le transfert des titres, une nouvelle gouvernance de JMEV et ses filiales a été définie et prive Renault Group du contrôle exclusif de l'entité. JMEV et ses filiales ont été déconsolidées. Les titres sont désormais évalués à la juste valeur par résultat et intégralement dépréciés.

En juillet 2023, le Groupe a pris une participation de 17,4% dans la société Airnity, fournisseur de réseaux et services de communication électronique dans le secteur automobile, pour un montant de 968 milliers d'euros. Cette société est mise en équivalence.

En août 2023, la société Centro de Servicios en Colombie, spécialisée dans la fourniture de services internes, a été liquidée. Ses activités ont été reprises par la société colombienne Sofasa.

En septembre 2023, Ampere Electricity sas a participé à la création de la société Minth Electricity Technology sas, coentreprise détenue à hauteur de 30% pour 15 millions d'euros et spécialisée dans la fabrication de caissons de batteries. Cette société est mise en équivalence.

En septembre 2023, le Groupe est entré dans le capital du Groupe Arverne avec une participation d'environ 35,4% au capital et dispose d'un représentant à son conseil d'administration. Cette prise de participation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique entre le Groupe et le Groupe Arverne et la conclusion d'un contrat d'approvisionnement en lithium qualité batterie extrait à partir des activités géothermales menées par le Groupe Arverne.

Le 14 septembre 2023, Verkor sas société mise en équivalence a annoncé avoir levé 850 millions d'euros grâce à une Série C, la participation du Groupe est passée de 23,6% à 19,1% au 31 décembre 2023. Un résultat de dilution a été constaté pour 15 millions d'euros.

Au 1er novembre 2023, Ampere sas, société nouvellement créée en 2023 a reçu par apport de branche autonome d'activités les activités électriques de Renault sas. Ampere Holding sas, société nouvellement créée en 2023, a reçu de Renault sas les titres des sociétés Ampere Electricity sas, Ampere Cléon sas, Ampere Software Labs sas, Whylot sas et Verkor sas. Ces apports sont sans incidence sur les méthodes de consolidation de ces entités dans les comptes consolidés du Groupe. Les entités Société de Transmission Automatique SA, Maubeuge Construction Automobile sas et Renault Electricity sas ont fusionné dans Ampere Electricity sas (ex SNC Douai) et en

décembre 2023, la société Ingénierie de la Division des Véhicules Electriques (IDVE) a été dissoute via une Transmission Universelle de Patrimoine vers Ampere sas.

En novembre 2023, le Groupe a cédé la société Renault Irlande opérant sur le marché irlandais. Le prix de cession s'est élevé à 29 millions d'euros et le résultat de cession à 2 millions d'euros.

En décembre 2023, Renault SA a cédé 211 millions de titres Nissan pour un prix de cession de 764 millions d'euros. Son pourcentage d'intérêt dans Nissan évolue de 43,6% à 40,6% (Note 12).

En septembre et décembre 2023, le groupe d'investisseurs composés d'Otro Capital, RedBird Capital Partners et Maximum Effort Investments a conclu son investissement de 200 millions d'euros dans Alpine Racing Ltd (Royaume-Uni), soit une participation de 24% au capital, afin de soutenir la stratégie de croissance d'Alpine et ses ambitions sportives en Formule 1. La détention de Renault Group dans cette entité s'élève désormais à 76%.

Financement des Ventes

Le Groupe a finalisé en juin 2023 la cession des titres de la société russe RN Bank à AVTOVAZ pour une valeur de 7 milliards de roubles (76 millions d'euros). RN Bank était une société mise en équivalence détenue à 30% par RCI Banque. En août 2023 a été cédée la société LLC RN Leasing, société dont l'activité de location opérait sur le marché russe. La cession a été réalisée au prix de 750 millions de roubles (7 millions d'euros), dégageant un résultat de (6) millions d'euros.

En novembre 2023, RCI Bank UK Ltd a acquis 36,6% de Select Vehicle Group Holdings Ltd afin de lancer SELECT LEASE by MOBILIZE, une nouvelle marque opérant sur le marché du leasing automobile au Royaume-Uni. Cette entité est mise en équivalence.

Fin 2022 avaient été créées les sociétés Mobilize Insurance, filiale spécialisée dans l'assurance automobile pour le marché européen grâce à une plateforme d'assurance tenant compte

3-B. Actifs (passifs) destinés à être cédés

Lors du Capital Market Day du 08 novembre 2022, Renault Group a annoncé la signature d'un accord-cadre avec le Groupe Geely prévoyant la création d'une nouvelle entreprise mondiale pour développer, produire et fournir des moteurs et des transmissions hybrides et à faibles émissions. L'accord-cadre prévoit que Renault Group et Geely détiendront chacun 50% des parts dans cette nouvelle entreprise. La déconsolidation des actifs et passifs destinés à être cédés, regroupés sous l'intitulé Horse ciaprès, interviendra au 1er semestre 2024. Ces immobilisations corporelles et incorporelles ont cessé d'être amorties à compter de leur date de reclassement en Actifs destinés à être cédés, soit le 8 novembre 2022.

Dans le cadre de l'exécution de son plan stratégique Renaulution, le Groupe s'est également engagé dans la cession de certains actifs immobiliers (terrains, sites industriels), de de l'usage fait du véhicule, et Mobilize Lease&Co sas en France, filiale dédiée à la location longue durée et au développement de solutions basées sur l'usage intégrant des services de gestion de parc automobile grâce à la connectivité des véhicules. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale à compter du ler janvier 2023.

En mai 2023, la société Mobilize Lease&Co UK Ltd a été créée au Royaume Uni. Cette filiale spécialisée dans la location longue durée est consolidée par intégration globale en 2023.

La société Bipi Mobility GmbH, filiale allemande spécialisée dans l'offre de location flexible de véhicules, a été créée en janvier 2023 et consolidée par intégration globale.

Services de Mobilité

Le 28 juillet 2023, iCabbi Irlande a acquis l'intégralité du capital des sociétés Javelin Payments Limited en Irlande et au Royaume-Uni pour un prix de 2 millions d'euros. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale.

En décembre 2023, Renault MAI a acquis 50% des titres de la société Car Sharing Mobility, devenant ainsi actionnaire unique. Cette société est consolidée par intégration globale à compter de cette date.

Activités abandonnées en 2022

En mai 2022, le Groupe avait cédé ses participations détenues dans les sociétés Renault Russia et Lada Auto Holding (société mère d'AVTOVAZ).

La contribution de ces entités aux états financiers était présentée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 en activités abandonnées. Le résultat net des activités abandonnées s'élevait à (2 320) millions d'euros au 31 décembre 2022.

En 2023, aucune évolution n'est intervenue dans la valorisation des éléments classés en IFRS 5 Activités Abandonnées à fin 2022.

succursales (France) ou de filiales de distribution de véhicules (étranger). La plupart de ces opérations ont été finalisées au 31 décembre 2023 (Note 3-A).

Le projet de cession des bâtiments du site du Technocentre à Guyancourt dont le classement en Actifs destinés à être cédés avait été opéré dans les états financiers au 30 juin 2022 pour une valeur nette comptable de 322 millions d'euros a été suspendu suite à l'évolution défavorable des conditions de marché. Ces actifs ont donc été reclassés en Immobilisations Corporelles et un rattrapage d'amortissements a été comptabilisé au 31 décembre 2023 pour un total de (46) millions d'euros.

Le reclassement de ces actifs destinés à être cédés et passifs liés apparaît en autres variations dans les annexes concernées.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dont Horse	31 décembre 2022	Dont Horse
Immobilisations incorporelles et goodwill	962	962	795	795
Immobilisations corporelles	2 295	2 290	2 537	2166
Stocks	366	366	418	338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91	91	23	8
Autres	308	198	88	71_
Total actifs destinés à être cédés	4 022	3 907	3 8 6 1	3 378
Total des passifs liés aux actifs destinés à être cédés	(1075)	(1 075)	(873)	(841)
Dont passifs financiers	(37)	(37)	(129)	(102)

6.3. Compte de résultat et résultat global

Note 4 - Chiffre d'affaires

4-A. Décomposition du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2023	2022 (1)
Ventes de biens de l'Automobile	42 154	37 684
Ventes aux partenaires de l'Automobile	4 0 2 8	3 130
Produits de location des actifs $^{(2)}$	674	842
Autres prestations de services	1294	1465
Prestations de services de l'Automobile	1968	2 307
Ventes de biens du Financement des ventes	17	23
Produits de location des actifs $^{(2)}$	194	141
Produits d'intérêts sur opérations de Financement des ventes	2880	1983
Autres prestations de services ⁽³⁾	1090	1025
Prestations de services du Financement des ventes	4 164	3 149
Prestations des Services de Mobilité	45	35
Total Chiffre d'affaires	52 376	46 328

- (1) Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).
- (2) Il s'agit des produits locatifs enregistrés par le Groupe dans le cadre des contrats de vente de véhicules avec engagement de reprise ou de location simple d'actifs immobilisés.
- (3) Il s'agit principalement de produits de prestations d'assurance, d'entretien, de véhicules de remplacement associés ou non à un contrat de financement.

4-B. Chiffre d'affaires 2022 aux périmètre et méthodes 2023

		Financement		
(en millions d'euros)	Automobile	des ventes	Services de Mobilité	Total
Chiffre d'affaires 2022 ⁽¹⁾	43 121	3 172	35	46 328
Changements de périmètre	(48)	2	4	(42)
Chiffre d'affaires 2022 aux périmètre et méthodes 2023	43 073	3 174	39	46 286
Chiffre d'affaires 2023	48 150	4 181	45	52 376

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

Note 5 - Produits et charges opérationnels par nature hors autres produits et charges d'exploitation

5-A. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5 896 millions d'euros en 2023 (5 661 millions d'euros en 2022, après application de la norme IFRS 5 sur les activités abandonnées en Fédération de Russie).

Le détail des charges au titre des engagements de retraite et autres avantages long terme est présenté en Note 19.

Les paiements fondés sur des actions concernent des attributions d'actions de performance et des autres accords de paiement fondés sur des actions consentis au personnel. Ils représentent une charge de personnel de 76 millions d'euros en 2023 (65 millions d'euros en 2022).

Les éléments de valorisation des plans sont explicités en Note 18-G.

5-B. Gains et pertes de change

Les écarts de change enregistrés en résultat d'exploitation représentent une charge de 111 millions d'euros en 2023, principalement liée à l'évolution du peso argentin et de la livre turque (en 2022, une charge de 36 millions d'euros, principalement liée à l'évolution du peso argentin et de la livre turque).

5-C. Loyers

Au 31 décembre 2023, les loyers liés aux contrats de location non retraités selon IFRS 16 dans l'état de situation financière en raison de leur non-matérialité ou de leur courte durée s'analysent comme suit:

_(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Loyers liés aux contrats de location de courte durée	(11)	(8)
Loyers liés aux contrats de location d'actifs de faible valeur	(20)	(21)
Autres lovers incluant les lovers variables	(67)	(64)

Note 6 - Autres produits et charges d'exploitation

(en millions d'euros)	2023	2022
Coûts des restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs	(389)	(354)
Résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles, totales ou partielles et autres résultats liés aux variations de périmètre	(790)	(14)
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location)	228	178
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)	(501)	(257)
Autres produits et charges d'exploitation inhabituels	(180)	68
Total	(1632)	(379)

6-A. Coûts des restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs

Les coûts de restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs de l'année 2023 concernent principalement la France pour (316) millions d'euros. Ces coûts s'inscrivent dans le cadre du plan de réduction des coûts fixes annoncé le 29 mai 2020 et comprennent des plans de départ ainsi que des dépenses sur les projets de déploiement du plan Renaulution et la transformation digitale du Groupe.

Les coûts 2022 concernaient principalement la France pour (174) millions d'euros, l'Allemagne pour (81) millions d'euros, la Roumanie pour (36) millions d'euros et l'Espagne pour (19) millions d'euros, dans le cadre du plan de réduction des coûts fixes annoncé en 2020 (plans de restructuration en Roumanie et Espagne notamment).

6-B. Résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles

Le résultat de cessions d'activités ou de participations opérationnelles inclut principalement la perte sur la cession de titres Nissan en décembre 2023 à hauteur de (880) millions d'euros. Ces titres cédés pour 764 millions d'euros représentent une quote-part de titres mis en équivalence de (1536) millions d'euros, d'ajustement de goodwill pour (40) millions d'euros, de neutralisation à hauteur de la quote-part de Renault dans Nissan pour 67 millions d'euros et de réserves de conversion de (135) millions d'euros.

Ce résultat inclut également un résultat de cession de 60 millions d'euros au titre de la déconsolidation de la société JMEV et ses filiales et une charge de (14) millions sur la cession des titres RNL Leasing ainsi que divers gains sur des cessions de filiales européennes.

En 2022, le Groupe avait enregistré, sur le 1^{er} semestre, un résultat de cession de 26 millions d'euros sur la vente à un importateur local de la société de distribution Renault Nordic AB opérant sur les marchés suédois et danois et, sur le 2nd semestre, des coûts associés à la cession de la société Fonderie de Bretagne en novembre 2022 pour un total de (57) millions d'euros.

6-C. Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles

En 2023, le Groupe a réalisé des opérations immobilières générant un résultat de cession de 228 millions d'euros principalement en France avec la cession de terrains et de sites industriels.

En 2022, le Groupe avait réalisé des opérations immobilières générant un résultat de cession de 178 millions d'euros avec, principalement en France, la cession d'un entrepôt logistique et d'un bien immobilier dégageant des plus-values de 97 millions d'euros, et au sein du réseau de distribution en France et en Europe la cession en 2022 de divers ensembles immobiliers dégageant des plus-values de 98 millions d'euros.

6-D. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)

En 2023, des pertes de valeur ont été enregistrées pour un montant net de (501) millions d'euros dont une dépréciation de (474) millions d'euros sur des développements véhicules et actifs de production spécifiques. Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée en 2023.

En 2022, des pertes de valeur avaient été enregistrées pour un montant net de (257) millions d'euros, principalement sur des actifs de production excédentaires en Chine. Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au 1^{er} semestre 2022.

6-E. Autres produits et charges d'exploitation inhabituels

En 2023, les autres produits et charges d'exploitation inhabituels représentent (180) millions d'euros et incluent principalement (104) millions d'euros au titre de la réorganisation des activités en Inde et (68) millions d'euros au titre de contrats onéreux liés à la baisse de volumes d'achat.

En 2022, la reprise partielle de l'activité en Algérie, arrêtée en 2020 par suite de décisions gouvernementales, avait donné lieu à des reprises de dépréciation pour 19 millions d'euros.

Note 7 - Résultat financier

(en millions d'euros)	2023	2022
Coût de l'endettement financier brut	(326)	(349)
Produits relatifs à la trésorerie et aux placements	414	168
Coût de l'endettement financier net	88	(181)
Dividendes reçus de sociétés ni contrôlées, ni sous influence notable	1	2
Ecarts de change afférents aux opérations financières	86	74
Résultat sur exposition hyperinflation (1)	(470)	(292)
Charge nette d'intérêt sur les passifs et actifs au titre des engagements de retraite et autres avantages à		
long terme du personnel à prestations définies	(42)	(21)
Autres éléments ⁽²⁾	(190)	(68)
Autres produits et charges financiers	(615)	(305)
Résultat financier	(527)	(486)

(1) Le résultat sur exposition d'hyperinflation provient des entités du Groupe en Argentine.

L'endettement financier net de l'Automobile est présenté dans l'information sectorielle (voir section 6.1.A4).

Note 8 - Impôts courants et différés

Renault SA ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale dès son origine, celui-ci constitue le régime fiscal de groupe sous lequel elle est imposée en France.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Espagne, en Roumanie, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

8-A. Charge d'impôts courants et différés

Charge d'impôts courants Produit (charge) d'impôts différés	(844)	(561) 37
Impôts courants et différés	(523)	(524)

i) Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

La charge d'impôts courants provient des entités françaises pour (266) millions d'euros et des entités étrangères pour (578) millions d'euros au 31 décembre 2023 (respectivement (61) millions d'euros et (500) millions d'euros au 31 décembre 2022). Elle est en hausse du fait de meilleurs résultats taxables en lien avec l'activité économique du Groupe.

La variation des impôts différés est positive et s'établit à 321 millions d'euros en forte progression en 2023, consécutive à divers effets de retournement d'impôt. Cette variation provient des entités françaises pour 187 millions d'euros et étrangères pour 134 millions d'euros.

8-B. Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2023	2022 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises (2)	2 838	1705
Taux d'impôt sur les bénéfices	25,83%	25,83%
Produit (charge) d'impôt théorique	(733)	(440)
Effet des différences entre les taux locaux et le taux en vigueur en France (3)	35	11
Crédits d'impôts	53	26
Impôts de distribution	(56)	(36)
Variation des impôts différés actifs non reconnus	31	(391)
Autres impacts	205	346
Produit (charge) d'impôts courants et différés, hors impôts assis sur un résultat intermédiaire net	(465)	(484)
Impôts calculés sur un résultat intermédiaire net (CVAE, IRAP,)	(58)	(40)
Produit (charge) d'impôts courants et différés	(523)	(524)
Taux Effectif d'Impôt	18%	31%

(1) Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

(2) Le résultat de cession des titres Nissan classé en Autres Produits et Charges d'Exploitation pour -880 millions d'euros (note 6-B) est également exclu du **Résultat** avant impôt et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises

(3) Les principaux contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont Malte, la Roumanie et la Turquie.

Périmètre de l'intégration fiscale France

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France, le taux effectif d'impôt s'établit à 14% en 2023 (non pertinent en 2022). La charge d'impôts courants s'élève à (266) millions d'euros correspondant à une amélioration des résultats taxables principalement. Le produit d'impôts différés s'élève à 187 millions d'euros.

Etranger et hors intégration fiscale France

A l'étranger, le taux effectif d'impôt s'établit à 19% en 2023 (17% pour l'année 2022) du fait de meilleurs résultats taxables en raison du contexte économique et dans un contexte de non-reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux.

²⁾ Les autres éléments sont principalement composés des effets d'ajustement du coût amorti de la ligne de crédit garantie par l'Etat pour +1 million d'euros (+29 millions d'euros au 31 décembre 2022), de charges sur cessions de créances, de commissions bancaires, escomptes et intérêts de retard.

8-C. Variations des dettes d'impôts courants, des créances d'impôts courants et des provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines

				Ecarts de	
		Impôts courants		conversion et	
	31 décembre	au compte de	Impôts	autres	31 décembre
(en millions d'euros)	2022	résultat	payés nets	mouvements	2023
Impôts courants hors positions fiscales incertaines		(804)	804		
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales					
incertaines - part à moins d'un an	(21)	-	-	1	(20)
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales					
incertaines - part à plus d'un an	(234)	(40)	41	(3)	(236)
Créances d'impôts – part à moins d'un an	154		288	(218)	224
Créances d'impôts - part à plus d'un an	23		3	-	26
Dettes d'impôts courants - part à moins d'un an	(312)		(267)	220	(359)
Dettes d'impôts courants - part à plus d'un an	-		-	-	-
TOTAL	(390)	(844)	869	-	(365)

8-D. Ventilation du solde net des impôts différés

8-D1. Variation des impôts différés actifs et passifs

_(en millions d'euros)	31 décembre 2022 ⁽¹⁾	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2023
Impôts différés actifs	593	234	(28)	(24)	(105)	670
Impôts différés passifs	(1102)	87	59	19	20	(917)
Impôts différés nets	(509)	321	31	(5)	(85)	(247)
Dont intégration fiscale France	(816)	187	30	-	(77)	(676)
Dont autres entités	307	134	1	(5)	(8)	429

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

8-D2. Analyse des actifs(passifs) nets d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	20	023	2022 (1)
Impôts différés sur :			
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises $^{(2)}$	(7	48)	(147)
Immobilisations	(17	774)	(1 857)
Provisions et autres charges ou dépréciations déductibles lors de leur paiement		512	477
Déficits reportables (3)	5	148	5 3 6 5
Autres		553	215
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET (PASSIFS)	4	291	4 053
Actifs d'impôts différés non reconnus au titre des déficits fiscaux (Note 8-D3)	(4.4	414)	(4 448)
Autres impôts différés actifs non reconnus	(*	124)	(114)
SOLDE NET ACTIF (PASSIF) DES IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS	(2	47)	(509)

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France, le solde des impôts différés actifs non reconnus s'élève à 3 958 millions d'euros (3 909 millions d'euros fin 2022). Ils correspondent à des pertes fiscales reportables indéfiniment qui peuvent être utilisées dans la limite de 50% des profits taxables futurs. Ces actifs non reconnus ont été générés à hauteur de 279 millions d'euros par des éléments figurant en capitaux propres (effets de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan), et à hauteur de 3 679 millions d'euros par des éléments ayant

impacté le résultat (respectivement 209 millions d'euros et 3 700 millions d'euros fin 2022).

Hors intégration fiscale France, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 580 millions d'euros au 31 décembre 2023 (653 millions d'euros au 31 décembre 2022) qui correspondent principalement à des déficits reportables générés par le Groupe au Brésil et en Inde.

⁽²⁾ Y compris l'impôt sur les distributions futures de dividendes.

⁽³⁾ Dont 4 634 millions d'euros relatifs aux entités membres de l'intégration fiscale France et 514 millions d'euros relatifs aux autres entités au 31 décembre 2023 (respectivement 4 802 millions d'euros et 563 millions d'euros au 31 décembre 2022).

8-D3. Analyse des impôts différés sur déficits fiscaux par date d'expiration

Les déficits fiscaux reportables non reconnus représentent une économie potentielle d'impôt de 4 414 millions d'euros au 31 décembre 2023.

TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX	734	4 414	5 148	917	4 448	5 365
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration à moins d'un an	4	60	64	4	10	14
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration entre 1 et 5 ans	21	83	104	14	51	65
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration supérieure à 5 ans		18	18	-	54	54
Déficits fiscaux reportables indéfiniment (1)	709	4 2 5 3	4 962	899	4 3 3 3	5 232
Impôts différés sur :	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022			

⁽¹⁾ Dont reconnaissance et non-reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux reportables des entités membres de l'intégration fiscale France, pour respectivement 676 millions d'euros et 3 958 millions d'euros au 31 décembre 2023 (893 millions d'euros et 3 909 millions d'euros au 31 décembre 2022) (Note 8-D2)

Les déficits fiscaux sont présentés ci-dessus sans prise en compte des conséquences des litiges fiscaux en cours non comptabilisés. Les passifs éventuels résultant des notifications de redressements fiscaux sont présentés en Note 28 - A.

8-E. Imposition Minimum Mondiale

En France, la Loi de Finances 2024 a instauré une imposition minimum, dit Pilier 2, initialement proposée dans le cadre de la réforme sur la fiscalité internationale de l'OCDE dont les modalités s'appliqueront à Renault SA à compter de 2024.

Ce mécanisme vise à assurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15% sous forme d'un impôt complémentaire (« Top-up tax »).

Le Groupe étudie actuellement la mise en œuvre de ces dispositions et porte une attention particulière aux pays suivants dans lesquels il exerce une activité importante et pour lesquels les taux d'imposition sur le résultat sont susceptibles d'être inférieurs au taux d'imposition minimum: Roumanie, Malte, Turquie.

Note 9 - Résultat net de base et résultat net dilué par action

(en milliers d'actions)	2023	2022
Actions en circulation	295 722	295 722
Actions d'autocontrôle	(5 684)	(4 253)
Actions détenues par Nissan x part de Renault dans Nissan	(19 029)	(19 372)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	271 009	272 097

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle ainsi que la quotepart des actions Renault détenues par Nissan.

(en milliers d'actions)	2023	2022
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	271 009	272 097
Effet dilutif des options d'achat d'actions, des droits d'attribution d'actions de performance et des autres accords de paiements fondés sur des actions	4132	2154
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	275 141	274 251

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action, complété du nombre de droits d'attribution d'actions de performance au titre des plans ayant un effet dilutif potentiel et remplissant les critères de performance à la date d'arrêté des comptes lorsque l'émission est conditionnelle (Note 18-G).

6.4. Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres

Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles

10-A. Immobilisations incorporelles et goodwill

10-A1. Évolution des immobilisations incorporelles et goodwill

Au cours de l'exercice 2023, les variations sont les suivantes :

		Acquisitions/	(Cessions)/		Variation	
		(dotations et	reprises sur	Écart de	de périmètre et	
(en millions d'euros)	31 décembre 2022	dépréciations)	cessions	conversion	autres	31 décembre 2023
Frais de développement immobilisés	11 947	1316	235	(11)	(340)	13 147
Goodwill	303	-	-	-	(21)	282
Autres immobilisations incorporelles	1473	49	(20)	(11)	13	1504
Valeurs brutes	13 723	1365	215	(22)	(348)	14 933
Frais de développement immobilisés	(7 972)	(1140)	(235)	10	164	(9 173)
Goodwill	(30)	-	-	-	10	(20)
Autres immobilisations incorporelles	(1 021)	(97)	19	1	(16)	(1114)
Amortissements et dépréciations	(9 023)	(1 237)	(216)	11	158	(10 307)
Frais de développement immobilisés	3 975	176	-	(1)	(176)	3 974
Goodwill	273	-	-	-	(11)	262
Autres immobilisations incorporelles	452	(48)	(1)	(10)	(3)	390
Valeurs nettes	4700	128	(1)	(11)	(190)	4 626

Les goodwill sont localisés principalement dans la région Europe.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles de 2023 se décomposent en 1 316 millions d'euros d'immobilisations produites et 49 millions d'euros d'immobilisations achetées (respectivement 1137 et 300 millions d'euros en 2022).

Les amortissements et dépréciations d'immobilisations incorporelles de l'exercice 2023 comprennent une perte de valeur à hauteur de 290 millions d'euros, relative à des véhicules (y compris organes), contre 41 millions constatés en 2022 (Note 6-D).

Les cessions concernent principalement des désinvestissements de développements qui ne sont plus utilisés.

Les variations au cours de l'exercice 2022 sont les suivantes.

		Amortissements et	
(en millions d'euros)	Valeur brute	dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2021	16 433	(10 035)	6 398
Acquisitions (Note 26-C) / (dotations nettes) (1)	1437	(2 275)	(838)
(Cessions)/reprises sur cessions	(1 077)	1073	(4)
Écart de conversion	376	(475)	(99)
Variation de périmètre et autres	(3 446)	2 6 8 9	(757)
Valeur au 31 décembre 2022	13 723	(9 023)	4700

⁽¹⁾ Dont dotations nettes pour pertes de valeur des immobilisations incorporelles : (41) millions d'euros.

10-A2. Frais de recherche et développement constatés en résultat

(en millions d'euros)	2023	2022
Frais de recherche et développement	(2 582)	(2 259)
Frais de développement immobilisés	1316	1110
Amortissement des frais de développement immobilisés	(878)	(976)
Total constaté en résultat	(2 144)	(2 125)

Les frais de recherche et développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche dont bénéficie l'activité de développement de véhicules.

La hausse des frais de recherche et développement en 2023 et de la capitalisation s'explique en Europe par le renouvellement et l'électrification de la gamme C (Espace, Rafale et Austral), du véhicule utilitaire ainsi qu'aux motorisations électriques et hybrides et à l'international principalement par le renouvellement de la gamme Global Access en Roumanie et au Brésil ainsi que par la relance de la gamme en Corée.

Les amortissements des frais de développement immobilisés diminuent par rapport à 2022 et sont inférieurs à la capitalisation des frais de développement en 2023, en lien notamment avec l'arrêt des amortissements des frais de développements des activités mécaniques Horse classés en Actifs destinés à être cédés (145 millions d'euros).

10-B. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2023, les variations sont les suivantes :

		Acquisitions/	(Cessions)/		Variation	
7 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	31 décembre	(dotations et	reprises sur	Écart de	de périmètre et	31 décembre
(en millions d'euros) Terrains	2022	dépréciations)	cessions	conversion	autres	2023
	454	6	(14)	(5)	39	480
Constructions	5 126	54	(195)	(133)	(1 677)	3 175
Outillages spécifiques	15 685	601	(1088)	(240)	2 592	17 550
Matériels et autres outillages	11 361	255	(504)	(178)	920	11 854
Actifs immobilisés donnés en location	5 220	1 421	(1 177)	17	43	5 524
Autres immobilisations corporelles	948	124	(123)	(24)	(119)	806
Droits d'utilisation	896	173	(49)	2	(1)	1021
- dont Terrains	5	-	-	-	-	5
- dont Constructions	839	170	(47)	2	-	964
- dont Autres actifs	52	3	(2)	-	(1)	52
Immobilisations en cours (1)	1052	659	-	(7)	(94)	1610
Valeurs brutes	40 742	3 293	(3 150)	(568)	1703	42 020
Terrains						
Constructions	(3 892)	(201)	176	106	1189	(2 622)
Outillages spécifiques	(13 596)	(872)	1039	226	(2 301)	(15 504)
Matériels et autres outillages	(8 596)	(365)	504	163	(512)	(8 806)
Actifs immobilisés donnés en location	(1 607)	(269)	260	(2)	(4)	(1 622)
Autres immobilisations corporelles	(872)	(100)	118	62	75	(717)
Droits d'utilisation	(395)	(127)	23	-	1	(498)
- dont Terrains	(3)	-	-	-	1	(2)
- dont Constructions	(361)	(122)	23	-	(1)	(461)
- dont Autres actifs	(31)	(5)	-	-	1	(35)
Immobilisations en cours	(79)	(14)	-	6	87	-
Amortissements et dépréciations (2)	(29 037)	(1948)	2 120	561	(1465)	(29 769)
Terrains	454	6	(14)	(5)	39	480
Constructions	1234	(147)	(19)	(27)	(488)	553
Outillages spécifiques	2 089	(271)	(49)	(14)	291	2 046
Matériels et autres outillages	2765	(110)	-	(15)	408	3 048
Actifs immobilisés donnés en location	3 613	1152	(917)	15	39	3 902
Autres immobilisations corporelles	76	24	(5)	38	(44)	89
Droits d'utilisation	501	46	(26)	2	-	523
- dont Terrains	2	-	-	-	1	3
- dont Constructions	478	48	(24)	2	(1)	503
- dont Autres actifs	21	(2)	(2)	-	-	17
Immobilisations en cours (1)	973	645	-	(1)	(7)	1610
Valeurs nettes	11705	1345	(1030)	(7)	238	12 251

⁽¹⁾ Les affectations des immobilisations en cours par catégorie d'immobilisations sont faites sur le flux d'acquisition/(dotations et dépréciations).

Les variations au titre de l'exercice 2022 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2021	49 847	(33 680)	16 167
Acquisitions/(dotations nettes) (1)	2794	(3 522)	(728)
(Cessions) / reprises sur cessions	(2 770)	1605	(1165)
Ecart de conversion	502	(578)	(76)
Variation de périmètre et autres	(9 631)	7138	(2 493)
Valeur au 31 décembre 2022	40 742	(29 037)	11 705

 $^{(1) \}qquad \textit{Dont dotations nettes pour pertes de valeur des immobilisations corporelles: (216) millions d'euros.}$

⁽²⁾ Les amortissements et dépréciations de l'exercice 2023 comprennent une perte de valeur de 211 millions d'euros principalement liée aux actifs de production spécifiques à un véhicule électrique (Note 6-D).

Note 11 - Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation de ses actifs immobilisés conformément à l'approche décrite dans les règles et méthodes comptables (Note 2-M).

11-A. Tests de dépréciation au niveau des actifs spécifiques aux véhicules (y compris organes) ou au niveau des actifs de certaines entités

La réalisation des tests de dépréciation sur les actifs spécifiques dédiés à des véhicules (y compris organes) ou sur les actifs de certaines entités a conduit à la comptabilisation de pertes de valeur sur actifs immobilisés (développements, outillages spécifiques et bâtiments inoccupés) en 2023 pour 501 millions d'euros (285 millions d'euros sur des actifs incorporels et 216 millions d'euros sur des actifs corporels). Elle avait conduit à la comptabilisation de pertes de valeurs de 246 millions d'euros en 2022. En 2022, elles concernaient des actifs incorporels pour 41 millions d'euros et des actifs corporels pour 205 millions d'euros.

11-B. Tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie de l'Automobile

La valeur recouvrable retenue pour les tests de dépréciation relative au secteur de l'Automobile correspond à la valeur d'utilité, déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué sur la base des hypothèses suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux de croissance à l'infini Taux d'actualisation après	1,0%	1,0%
impôts	11,6%	11,6%

Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2023 sont issues du plan à moyen terme 2024-2027 annoncé en janvier 2021, mises à jour fin 2023 et présentées au Leadership Team. Ces prévisions intègrent notamment des hypothèses prenant en considération les effets négatifs liés à l'inflation et à l'aggravation des risques climatiques.

Les taux de croissance à l'infini retenus dans les tests au 31 décembre 2023 et 2022 tiennent compte des impacts des engagements pris par les Etats signataires des accords de Paris sur les changements climatiques.

Au 31 décembre 2023, le test réalisé n'a pas conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs rattachés à l'Automobile et il a été considéré qu'un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

La valeur recouvrable reste supérieure à la valeur des actifs testés notamment dans le cas des changements suivants de ces hypothèses:

- Taux de croissance à l'infini de 0%.
- Taux d'actualisation après impôts de 12,5%.

Note 12 - Participation dans Nissan

Participation dans Nissan au compte de résultat et dans la situation financière :

(en millions d'euros)	2023	2022
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	797	526
Situation financière consolidée		
Entreprises associées mises en équivalence	15 667	17 487

12-A. Méthode de consolidation de Nissan

En date du 08 novembre 2023, le Nouvel Accord de l'Alliance entre Renault Group et Nissan est entré en vigueur. Aux termes de ce nouvel accord, Renault a transféré 28,4% des actions Nissan (sur un total de 43,4%) dans une fiducie française, où les droits de vote sont exercés de manière neutre, sous réserve de certaines exceptions. Renault Group continue de bénéficier pleinement des droits économiques (dividendes et produits de cession des actions) rattachés aux actions détenues par la fiducie jusqu'à la vente de ces actions. Renault Group a toute latitude pour céder les actions Nissan détenues par la fiducie, sans être tenu de le faire dans un délai spécifique prédéterminé et dans le cadre d'un processus organisé et coordonné avec Nissan et dans lequel Nissan bénéficie d'un droit de première offre, à son profit ou au profit d'un tiers désigné.

Le 13 décembre 2023, Renault SA a donné instruction à la fiducie de céder à Nissan 211 millions de ses propres titres au prix unitaire de 3,62 euros par action soit un total de 764 millions d'euros. Nissan ayant annulé ces titres, le pourcentage d'intérêt de Renault dans Nissan s'élève désormais à 40,6%. Cette

opération de rééquilibrage s'est traduite dans les comptes de Renault Group par une perte de (880) millions d'euros, classée en Autres Produits et Charges d'Exploitation. Cette perte comprend une moins-value sur titres de (745) millions d'euros et le reclassement de pertes de change précédemment conservées en réserves de conversion à hauteur de (135) millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, Renault SA détient un intérêt de 15,8% dans le capital de Nissan. 24,8% sont détenus par la fiducie dont Renault SA est le bénéficiaire. Renault Group dispose de deux sièges au Conseil d'administration de Nissan et est représenté par Monsieur Jean-Dominique Senard, Président du Conseil d'administration et Monsieur Pierre Fleuriot, administrateur référent de Renault Group.

Au regard de ces éléments, Renault Group dispose d'une influence notable sur Nissan et de ce fait, comptabilise sa participation dans Nissan selon la méthode de mise en équivalence.

12-B. Évolution de la valeur de la participation dans Nissan à l'actif de la situation financière de Renault Group

		Quote-part d'actif net			
(en millions d'euros)	Avant neutralisation	Nissan dans Renault (1)	Net	Goodwill	Total
Au 31 décembre 2022	17 803	(974)	16 829	658	17 487
Résultat 2023	797	-	797	-	797
Dividende versé	(172)	-	(172)	-	(172)
Écart de conversion	(1 012)	-	(1 012)	(66)	(1 078)
Autres mouvements (2)	(1394)	67	(1 327)	(40)	(1 367)
Au 31 décembre 2023	16 022	(907)	15 115	552	15 667

⁽¹⁾ Nissan détient 44 358 milliers d'actions Renault SA depuis 2002, soit une participation d'environ 15%. La neutralisation est faite historiquement sur la base de la détention de Renault SA dans Nissan.

12-C. Évolution des capitaux propres de Nissan retraités pour les besoins de la consolidation de Renault Group

Les comptes de Nissan retenus pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault Group sont les comptes consolidés publiés en normes comptables japonaises – Nissan est cotée à la Bourse de Tokyo – après retraitements pour les besoins de la consolidation de Renault Group selon le référentiel IFRS.

Nissan publie trimestriellement ses comptes et clôt son exercice annuel au 31 mars. Pour les besoins de la consolidation de Renault Group, les résultats de Nissan sont pris en compte sur une base calendaire (résultats de janvier à décembre consolidés dans les comptes annuels de Renault Group). Nissan clôturant son exercice annuel au 31 mars, le résultat net de Nissan retenu en 2023 correspond à la somme du résultat net du dernier

trimestre de l'exercice annuel 2022 et des trois premiers trimestres de l'exercice annuel 2023.

Au 31 décembre 2023, Nissan détient 0,5% de ses propres titres (0,6% au 31 décembre 2022). En conséquence, le pourcentage d'intérêt de Renault SA dans Nissan s'établit à 40,6% (43,7% au 31 décembre 2022). Les droits de vote de Renault SA dans Nissan représentent 15% au 31 décembre 2023 (43,7% au 31 décembre 2022).

					Autres	
	31 décembre			Écart de	mouvements	31 décembre
(en milliards de yens)	2022	Résultat 2023	Dividendes	conversion	(1)	2023
Capitaux propres - part des actionnaires de la société mère en						
normes japonaises	5 072	432	(59)	324	(135)	5 634
Retraitements pour les besoins du passage en normes IFRS :						
Provision pour engagements de retraite et autres avantages à long						
terme du personnel	(12)	(38)	-	3	113	66
Immobilisation des frais de développement	599	71	-	2	-	672
Impôts différés et autres retraitements	(82)	(162)	-	11	(26)	(259)
Actif net retraité en normes IFRS	5 577	303	(59)	340	(48)	6 113
Retraitements pour les besoins de Renault Group (2)	159	(36)	(4)	(46)	(23)	50
Actif net retraité pour les besoins de Renault Group	5 736	267	(63)	294	(71)	6 163
(en millions d'euros)						
Actif net retraité pour les besoins de Renault Group	40 775	1811	(395)	2 327	(443)	39 421
Pourcentage d'intérêt de Renault SA	43,7%					40,6%
Part de Renault Group (avant neutralisation ci-dessous)	17 803	797	(172)	(1 012)	(1 394)	16 022
Neutralisation de la participation de Nissan dans Renault Group (3)	(974)				67	(907)
Part de Renault Group dans l'actif net de Nissan	16 829	797	(172)	(1 012)	(1 327)	15 115

⁽¹⁾ Les autres mouvements incluent la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l'évolution des titres d'autocontrôle de Nissan.

12-D. Résultat net de Nissan en normes comptables japonaises

Nissan clôturant son exercice annuel au 31 mars, le résultat net de Nissan retenu en 2023 correspond à la somme du résultat net du dernier trimestre de l'exercice annuel 2022 et des trois premiers trimestres de l'exercice annuel 2023.

	De janvier à	mars 2023	D'avril à j	uin 2023	De juillet à s 202		D'octobre à		De janvier à 202			
	Dernier trimestre		1er trimestre de		2ème trimestre de		3ème trimestre de		Période retenue pour			
	de l'exerci	ce annuel	l'exercice a	nnuel 2023	l'exercice a	nnuel 2023	l'exercice annuel 2023		l'exercice annuel 2023		la consolic	dation de
	2022 de Nissan		de Nissan		de Nissan		de Nissan		Renault			
	(En milliards		(En milliards	(En millions			(En milliards	(En millions		(En millions		
	de yens)	d'euros)	de yens)	d'euros)	de yens)	d'euros)	de yens)	d'euros)	de yens)	d'euros)		
Résultat net - part des actionnaires de la société mère	107	753	105	705	191	1 213	29	183	432	2854		

⁽²⁾ Les autres mouvements incluent la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l'évolution des titres d'autocontrôle de Nissan ainsi que les effets dilutifs et relutifs liés au rachat et à l'annulation des 211 millions d'actions Nissan à hauteur de (1509) millions d'euros.

⁽²⁾ Les retraitements opérés pour les besoins de Renault Group correspondent à l'élimination de la mise en équivalence de Renault par Nissan et historiquement la réestimation de l'actif immobilisé pratiquée par Renault Group lors des acquisitions intervenues en 1999 et 2002

⁽³⁾ Nissan détient 44 358 milliers d'actions Renault SA depuis 2002, soit une participation d'environ 15%. La neutralisation est faite sur la base de la détention de

12-E. Couverture de l'investissement dans Nissan

Depuis 1999, le Groupe couvre partiellement le risque de change yen/euro lié à son investissement dans Nissan. Les modalités de cette couverture sont décrites en Note 25-B2.

Au 31 décembre 2023, ces opérations de couverture s'élèvent à 199,9 milliards de yens (1 279 millions d'euros). Elles sont composées d'emprunts obligataires émis en yens sur le marché japonais du Samouraï.

Elles ont dégagé des écarts de change favorables pour 247 millions d'euros en 2023 (25 millions d'euros défavorables en 2022)

12-F. Valorisation de la participation de Renault Group dans Nissan sur la base du cours de Bourse

Sur la base du cours de Bourse de l'action Nissan au 31 décembre 2023, soit 554 yens par action, la participation de Renault Group dans Nissan est valorisée à 5744 millions d'euros (5 444 millions d'euros au 31 décembre 2022 sur la base d'un cours à 418 yens par action).

12-G. Test de perte de valeur de la participation dans Nissan

Au 31 décembre 2023, la valorisation boursière est inférieure de 63,3% à la valeur de Nissan à l'actif de la situation financière de Renault Group (68,9% au 31 décembre 2022).

Un test de perte de valeur a été réalisé au 31 décembre 2023 intégrant les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation après impôts de 8,32% (7,73% au 31 décembre 2022),
- taux de croissance à l'infini (y compris effet de l'inflation) de 1,61% (1,42% au 31 décembre 2022),
- valeur terminale déterminée sur la base d'hypothèses de profitabilité en cohérence avec les données historiques de Nissan et avec des perspectives à moyen et long terme prudentes tenant compte des nouvelles prévisions de volume et de taux de change à moyen terme.

Le test réalisé n'a pas conduit à la constatation d'une perte de valeur de la participation dans Nissan au 31 décembre 2023. Aucun changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de la participation dans Nissan.

12-H. Opérations entre Renault Group et le Groupe Nissan

Renault Group et Nissan conduisent des actions communes dans le domaine du développement des véhicules et organes, des achats, des moyens de production et de distribution. Ces coopérations se traduisent par des synergies permettant des réductions de coûts.

Le secteur Automobile intervient à deux niveaux dans ses opérations avec Nissan:

- Sur le plan industriel, les partenaires réalisent ensemble des productions croisées de véhicules et organes dans les usines de l'Alliance:
- Renault Group a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires d'environ 1857 millions d'euros avec le Groupe Nissan (2015 millions d'euros en 2022) dont environ 1332 millions d'euros de véhicules (1 443 millions d'euros 2022), 343 millions d'euros d'organes (427 millions d'euros en 2022) et 182 millions d'euros de prestations diverses (145 millions d'euros en 2022).
- Renault Group a effectué des achats auprès de Nissan en 2023 à hauteur de 1 296 millions d'euros (1564 millions d'euros en 2022) dont environ 1 158 millions d'euros de véhicules (1200 millions d'euros en 2022), 88 millions d'euros d'organes (249 millions d'euros en 2022) et 50 millions d'euros de prestations diverses (115 millions d'euros en 2022),
- Au bilan, le solde des créances de Renault Group sur le Groupe Nissan s'élève à 595 millions d'euros au 31 décembre 2023 (504 millions d'euros au 31 décembre 2022) et le solde des dettes de Renault Group sur le Groupe Nissan s'élève à 396 millions d'euros au 31 décembre 2023 (500 millions d'euros au 31 décembre 2022).
- Sur le plan financier, Renault Finance intervient, en complément de son activité pour Renault Group, comme contrepartie du Groupe Nissan en ce qui concerne la négociation d'instruments financiers à des fins de couverture des risques de change et de taux. Sur le marché du change, Renault Finance est amenée à réaliser des opérations de change liées aux besoins de Nissan. Les opérations de dérivés de change et taux réalisées avec Nissan sont enregistrées au prix de marché et viennent s'inscrire dans les positions gérées par Renault Finance. Au bilan, les dérivés actifs sur le Groupe Nissan s'élèvent à 21 millions d'euros au 31 décembre 2022) et les dérivés passifs à 24 millions d'euros au 31 décembre 2023 (54 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le secteur Financement des ventes de Renault Group contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de Nissan en apportant une offre de financement et de services intégrée à leur politique commerciale, principalement en Europe. En 2023, RCI Banque a comptabilisé 102 millions d'euros de prestations de services au titre des produits de commissions et d'intérêts en provenance de Nissan (89 millions d'euros en 2022). Le solde des créances du Financement des ventes sur le Groupe Nissan s'élève à 45 millions d'euros au 31 décembre 2023 (34 millions d'euros au 31 décembre 2022) et le solde des dettes s'élève à 176 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, les partenaires de l'Alliance disposent de participations dans des entreprises associées et coentreprises pour gérer des coopérations. L'information concernant l'activité, la localisation et l'influence de Renault Group sur ces entités est présentée en Note 13.

Note 13 - Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises

Les participations dans les autres entreprises associées et coentreprises s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des autres entreprises associées et des coentreprises	83	(103)
Entreprises associées mises en équivalence (1)	89	(70)
Coentreprises mises en équivalence	(2	(33)
Situation financière consolidée		
Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises	88	723
Entreprises associées mises en équivalence (²)	644	527
Coentreprises mises en équivalence	243	196

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2023, la société RN Bank, société du secteur Financement des ventes exerçant son activité en Fédération de Russie, a été cédée (Note 3). Le résultat des entreprises associées incluait la dépréciation des actifs de la société RN Bank pour (119) millions d'euros au 31 décembre 2022.

13-A. Informations relatives aux principales autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Nom de l'entité Entreprises associées	Pays d'implantation	Principale activité	Pourcentage et de droits Gro 31 décembre 2023	de vote du	Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2023	Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2022
Automobile						
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	Turquie	Distribution automobile	49%	49%	167	151
Renault Nissan Automotive India Private	·		30%	30%	191	150
Limited	Inde	Production automobile				
Boone Comenor	France	Gestion de déchets	33%	33%	82	81
EGT	Chine	Production automobile	25%	25%	10	9
Verkor .	France	Véhicules électriques	19%	24%	70	25
Mobility Trader Holding ⁽¹⁾	Allemagne	Distribution automobile	1%	3%	1	9
Beyonca	Chine	Véhicules électriques	14%	14%	27	38
Financement des ventes						
Mobility Trader Holding (1)	Allemagne	Distribution automobile	7%	5%	4	14
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Inde	Financement	30%	30%	37	37
Coentreprises						
Automobile						
Renault Algérie Production	Algérie	Production automobile	49%	49%	-	-
Renault Brilliance Jinbei Automotive Company	Chine	Construction automobile	49%	49%	-	-
Alliance Ventures B.V.	Pays-Bas	Fonds d'investissement	40%	40%	164	154
Whylot	France	Véhicules électriques	21%	21%	10	10
Hyvia	France	Véhicules à hydrogène	50%	50%	-	-
Financement des ventes						
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Turquie	Financement	50%	50%	13	15
Select Vehicle Group Holdings Ltd	Royaume-Uni	Financement	37%	-	18	-
Services de Mobilité	-					
Car Sharing Mobility Services SL	Espagne	Services à la mobilité	100%	50%	-	4
Autres entreprises associées et coentreprises non significatives	1,1-9.1-				95	26
TOTAL					887	723
(1) Les titres Mobility Trader Holding son	nt co-détenus par la	es secteurs Automobile et Financ	ement des ven	tec		

⁽¹⁾ Les titres Mobility Trader Holding sont co-détenus par les secteurs Automobile et Financement des ventes.

Les tableaux ci-dessous présentent le montant total des ventes et achats réalisés entre Renault Group et les principales autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence ainsi que les positions au bilan de Renault Group avec ces mêmes entités.

(en millions d'euros)	2023		2022	
Au compte de résultat consolidé	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	2862	(20)	1693	(2)
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	14	(334)	10	(545)
Boone Comenor	19	(1)	18	(1)
EGT	10	(610)	17	(713)
Renault Algérie Production	1	(47)	2	(36)

⁽²⁾ Au 31 décembre 2023, la dépréciation d'actifs de production de Renault Nissan India Private Limited (RNAIPL) a été reprise pour 50 millions d'euros (dotée pour 51 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(en millions d'euros)	31 décembre 2023							
A la situation financière consolidée	Actifs financiers	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Fournisseurs	Autres passifs			
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	-	-	16	2			
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	16	33	156	16	1			
Boone Comenor	-	8	-	-	3			
EGT	-	6	31	27	-			
Renault Algérie Production	_	14	_	_	-			

(en millions d'euros)	31 décembre 2022						
A la situation financière consolidée	Actifs financiers	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Fournisseurs	Autres passifs		
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	52	-	4	_		
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	16	85	168	64	-		
Boone Comenor	-	9	-	-	3		
EGT	-	7	16	120	-		
Renault Algérie Production		10		2			

13-B. Informations financières cumulées relatives aux autres entreprises associées mises en équivalence

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Participations dans les entreprises associées	644	527
Part dans le résultat des entreprises associées	87	(70)
Part des entreprises associées dans les autres éléments du résultat global	(267)	(212)
Part des entreprises associées dans le résultat global	(180)	(282)

13-C. Informations financières cumulées relatives aux coentreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Participations dans les coentreprises	243	196
Part dans le résultat des coentreprises	(1)	(33)
Part des coentreprises dans les autres éléments du résultat global	(22)	(17)
Part des coentreprises dans le résultat global	(23)	(50)

Note 14 - Stocks

	31 décembre 2023			3		
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	1754	(228)	1526	1701	(216)	1485
Encours de production	248	(2)	246	252	(7)	245
Véhicules d'occasion	913	(69)	844	946	(93)	853
Produits finis et pièces de rechange	2 458	(150)	2308	2 751	(121)	2 630
TOTAL	5 373	(449)	4 924	5 650	(437)	5 213

Note 15 - Créances de Financement des ventes

15-A. Créances de Financement des ventes par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances sur le réseau de distribution	11 410	10 003
Crédits à la clientèle finale	25 001	23 519
Opérations de crédit-bail et assimilées	14 330	11 836
Valeur brute	50 741	45 358
Dépréciation	(1 126)	(1 111)
Valeur nette	49 615	44 247

Les informations relatives à la juste valeur figurent en Note 24-A.

15-B. Opérations de transferts d'actifs

	31 décembre 2023		31 décembre 2022		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur	
Créances cédées maintenues au bilan	14 822	18 945	13 650	13 530	
Passifs associés	4324	4364	3 319	3 377	

Le Financement des ventes a procédé à plusieurs opérations de titrisation publique (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni) et de financements privés (France, Royaume-Uni et Allemagne) portant sur des crédits à la clientèle finale et des créances sur le réseau de distribution, par l'intermédiaire de véhicules ad hoc. Certaines opérations publiques ont été souscrites par RCI Banque et permettent ainsi d'obtenir des titres mobilisables auprès de la Banque centrale européenne.

En 2023, le Financement des ventes a placé courant mars une opération pour environ 719 millions d'euros adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande (dont 700 millions d'euros de titres senior et environ 19 millions d'euros de titres subordonnés).

La filiale française du Financement des ventes a également mis en place un nouveau programme de titrisation des encours de Location avec Option d'Achat (LOA) originé par DIAC. Dans le cadre de ce programme, une opération publique (compartiment « Cars Alliance Auto Lease France V 2023-1 ») pour environ 737 millions d'euros adossée à des créances de loyer a été émise

(dont 700 millions d'euros de titres senior [100M€ auto-souscrits] et environ 37 millions d'euros de titres subordonnés).

Les créances cédées dans le cadre de ces opérations de transfert d'actifs sont maintenues au bilan, l'ensemble des risques étant conservé par le Groupe. Les passifs associés correspondent aux titres émis lors des opérations de titrisation. Ils sont comptabilisés en autres dettes représentées par un titre.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant des passifs associés correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations, ainsi qu'à la quote-part de titres conservée par RCI Banque constituant une réserve de liquidité.

Les actifs titrisés ne peuvent plus être cédés, ni nantis. Le recours des souscripteurs de titres de dettes est limité aux actifs cédés.

Les actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité sont présentés en Note 28-A4.

15-C. Échéancier des créances de Financement des ventes

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
-lan	23 775	22 280
là5ans	25 487	21 598
+ 5 ans	354	369
TOTAL DES CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES - VALEUR NETTE	49 615	44 247

15-D. Répartition des créances de Financement des ventes par niveau de risque

Le Financement des ventes a finalisé en 2021 son projet de mise en conformité à la nouvelle définition du défaut concernant les pays en méthode avancée (France, Italie, Espagne, Allemagne, Royaume Uni et Corée du Sud) et concernant les pays en méthode standard (Brésil et pays hors G7).

Les paramètres de provisionnement (probabilité de défaut, évaluation de la perte encourue en cas de défaut d'une

contrepartie) sont établis aujourd'hui selon les modalités applicables au nouveau défaut (reconstitution des historiques de calcul, compteur de « days past due » adapté etc). Le paramètre de la perte encourue en cas de défaut d'une contrepartie est mis à jour en rythme mensuel pour tous les pays depuis juin 2022.

	Crédit à la clientèle	Crédit au réseau de	
(en millions d'euros)	finale	distribution	31 décembre 2023
Valeurs brutes	39 331	11 410	50 741
Créances saines	34 797	11 162	45 959
Créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	3 3 9 8	184	3 582
Créances en défaut	1136	64	1200
% des créances en défaut sur le total des créances	2,9%	0,6%	2,4%
Dépréciations	(1088)	(38)	(1 126)
Dépréciation des créances saines	(277)	(17)	(294)
Dépréciation des créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation			
initiale	(184)	(4)	(188)
Dépréciation des créances en défaut	(627)	(17)	(644)
Valeurs nettes	38 243	11 372	49 615

	Crédit à la clientèle	Crédit au réseau de	
(en millions d'euros)	finale	distribution	31 décembre 2022
Valeurs brutes	35 355	10 003	45 358
Créances saines	31 283	9787	41 070
Créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	3 093	167	3 2 6 0
Créances en défaut	979	49	1028
% des créances en défaut sur le total des créances	2,8%	0,5%	2,3%
Dépréciations	(1 063)	(48)	(1 111)
Dépréciation des créances saines	(323)	(20)	(343)
Dépréciation des créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation			
initiale	(179)	(6)	(185)
Dépréciation des créances en défaut	(561)	(22)	(583)
Valeurs nettes	34 292	9 955	44 247

15-E. Exposition au risque de crédit de l'activité de financement des ventes

L'exposition maximale au risque de crédit de l'activité de financement des ventes est représentée par la valeur nette comptable des créances de financement des ventes augmentée du montant des engagements de financement irrévocables en faveur de la clientèle qui figurent dans les engagements hors bilan donnés (Note 28-A) et diminuée du montant des garanties sur la clientèle (Note 28-B). Le montant de ces garanties détenues sur des créances douteuses est de 916

millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 784 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de notation) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues non dépréciées et il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Note 16 - Créances clients

Valeur nette des créances clients

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeurs brutes	1578	1799
Dépréciation pour pertes de crédit avérées (1)	(748)	(795)
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	(5)	(6)
Valeurs nettes	825	998

(1) Dont (678) millions d'euros relatifs à l'Iran au 31 décembre 2023

Ce poste exclut les créances qui font l'objet d'une cession aux sociétés de financement des ventes du Groupe ou à un tiers externe au Groupe, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances leur est transférée. Le risque de dilution (essentiellement risque de non-paiement suite à un litige commercial) est conservé par le Groupe, mais ce risque est jugé négligeable. Les créances cédées dans ces conditions aux sociétés de financement des ventes du Groupe sont alors incluses dans les créances de Financement des ventes, principalement parmi les créances sur le réseau de distribution.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle des secteurs Automobile et

Services de Mobilité et le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe donné n'excède pas 10% du chiffre d'affaires total de ces secteurs.

La gestion de risque du crédit est décrite dans la Note 25-B6.

L'exposition maximale au risque de crédit des créances clients est représentée par la valeur nette comptable des créances.

Le modèle de dépréciation des créances clients de l'Automobile est présenté en Note 2-G.

Les informations relatives à la juste valeur figurent en Note 24-A.

Note 17 - Autres actifs courants et non courants

	31 d	31 décembre 2023			31 décembre 2022 ⁽¹⁾		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Charges diverses constatées d'avance	171	384	555	136	419	555	
Créances fiscales (hors impôts exigibles courants)	168	1773	1941	236	1325	1561	
Créances d'impôts	26	224	250	23	154	177	
Autres créances	354	2 3 9 2	2 746	414	1830	2 244	
Titres et avances capitalisables de sociétés contrôlées et non consolidées (²)	65	-	65	102	-	102	
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	21	21	-	89	89	
Dérivés sur opérations de financement du Financement des ventes	-	252	252	-	434	434	
Actifs destinés à être cédés	-	4 022	4 022	-	3 861	3 861	
Total	784	9 0 6 8	9 852	911	8 112	9 023	
dont valeur brute	920	14 173	15 093	1004	14 386	15 390	
dont dépréciation	(136)	(5 105)	(5 241)	(93)	(6 274)	(6 367)	
		.====					

⁽¹⁾ Les états financiers 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ºre application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

Note 18 - Capitaux propres

18-A. Capital social

Le nombre total d'actions ordinaires émises et intégralement libérées au 31 décembre 2023 est de 295 722 milliers d'actions avec une valeur nominale de 3,81 euros par action (inchangé par rapport au 31 décembre 2022).

Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles représentent 1,80% du capital de Renault SA au 31 décembre 2023 (1,80% au 31 décembre 2022).

Le Groupe Nissan, via sa filiale détenue à 100% Nissan Finance Co. Ltd., détient environ 15% du capital de Renault SA (actions sans droit de vote).

⁽²⁾ Les titres de sociétés contrôlées et non consolidées dont la valeur nette est supérieure à 10 millions d'euros concernent les sociétés Renault Nissan BV et Kadensis.

18-B. Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Le suivi des objectifs du Groupe est réalisé différemment selon les secteurs opérationnels.

décembre 2023 (14,47% au 31 décembre 2022). Enfin, le Groupe couvre partiellement son investissement dans

Le Financement des ventes est soumis au respect de ratios

réglementaires propres à l'activité bancaire. Dans ce cadre, ce

secteur respecte en permanence un ratio de solvabilité d'au

moins 8% (rapport entre les fonds propres y compris les

emprunts subordonnés et le total des risques pondérés). Le ratio

de solvabilité Core Tier 1 de RCI Banque se situe à 13,88% au 31

Enfin, le Groupe couvre partiellement son investissement dans Nissan (Notes 12-E et 25-B2).

18-C. Titres d'autocontrôle

En application des dispositions adoptées lors des Assemblées générales, les titres d'autocontrôle sont constitués d'actions affectées aux plans d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions, consentis aux cadres et dirigeants du Groupe, ainsi qu'aux actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu en mai 2022 avec la société Exane. Ce contrat de liquidité prévoit le dépôt

progressif d'une somme de 25 millions d'euros maximum par Renault SA auprès de BNP. La rémunération annuelle pour le suivi de ces opérations s'élève à 80 mille euros pour Exane. Dans le cadre de ce contrat, Renault SA a acquis 7 315 535 actions au cours moyen de 36,88 € et a vendu 7 355 407 actions au cours moyen de 36,86 €.

	Couverture de	Contrat de		
	plan	liquidité	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant des titres d'autocontrôle (en millions d'euros)	210	2	212	208
Nombre de titres d'autocontrôle	5 252 892	71 628	5 324 520	5 310 961

18-D. Distributions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 11 mai 2023 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 euro par action, soit 72,6 millions d'euros (aucun dividende n'a été versé en 2022).

18-E. Écart de conversion

La variation de l'écart de conversion constatée sur la période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Variation de conversion constatée sur la valeur de la participation dans Nissan	(1 078)	680
Variation de conversion constatée en résultat dans la partie Nissan	135	-
Effet net d'impôts des opérations de couverture partielle de l'investissement dans Nissan (Note 12-E)	142	(25)
Variation totale de l'écart de conversion relatif à Nissan	(801)	655
Variations liées aux économies hyperinflationnistes	(183)	(80)
Autres variations de l'écart de conversion	(34)	216
Variation totale de l'écart de conversion	(1018)	791

Les variations relatives aux économies en hyperinflation enregistrent les variations des écarts de conversion des filiales argentines depuis le 1^{er} janvier 2018. Les autres variations de l'écart de conversion proviennent pour l'essentiel de l'évolution du yen japonais du peso argentin et du real brésilien.

18-F. Réserve de réévaluation des instruments financiers

18-F1. Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés nets des effets d'impôt.

	Couvertures de flux	Instruments financiers de capitaux propres à			Dont part des actionnaires de la
(en millions d'euros)	de trésorerie	la juste valeur	la juste valeur	Total	société mère
Solde au 31 décembre 2022	177	43	(9)	211	208
Variations de juste valeur en capitaux propres	(178)	(7)	4	(181)	(173)
Transfert en résultat (1)	(146)	-	-	(146)	(146)
Solde au 31 décembre 2023	(147)	36	(5)	(116)	(111)

⁽¹⁾ La décomposition du transfert en résultat des montants relatifs aux couvertures de flux de trésorerie est détaillée en Note F2 ci-après et l'échéancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie est détaillé en Note F3 ci-après.

18-F2. Décomposition du transfert en résultat de la partie de la réserve de réévaluation des instruments financiers relative aux couvertures de flux de trésorerie

_(en millions d'euros)	2023	2022
Marge opérationnelle	(161)	6
Autres produits et charges d'exploitation	(24)	2
Impôts courants et différés	39	1
Montant total transféré en résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie	(146)	9

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins d'un an	(113)	29
Plus d'un an	32	243
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie hors entreprises associées et coentreprises	(81)	272
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie des entreprises associées et coentreprises	(66)	(95)
Total de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie	(147)	177

Cet échéancier est construit sur la base des échéances contractuelles des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture.

18-G. Plans d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Le Conseil d'administration attribue périodiquement aux cadres et dirigeants du Groupe des actions de performance avec des périodes d'acquisition et d'incessibilité propres à chaque attribution. Les plans mis en place intègrent des conditions de performance qui déterminent le nombre d'actions accordées aux bénéficiaires. La perte du bénéfice des actions de performance est conforme aux dispositions réglementaires, avec perte totale en cas de démission ou de licenciement et décision, au cas par cas, pour les départs à l'initiative de l'entreprise.

Au 1^{er} semestre 2023, le plan 30 d'attribution d'actions de performance a été mis en place portant sur 1 670 milliers d'actions représentant une valorisation initiale de 50 millions d'euros. La période d'acquisition des droits est de trois ans sans période d'incessibilité des actions.

Le Groupe a annoncé l'octroi de huit actions gratuites à ses salariés via un FCPE sans condition d'incessibilité avec une période d'acquisition des droits sur 2023. Une charge de 37 millions d'euros est comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2023.

Les paiements fondés sur des actions ont été valorisés selon les méthodes décrites dans les règles et méthodes comptables (Note 2-R). Les principales données sont les suivantes :

TOTAL			(39)	(30)				
bis	3 833	27,30	-	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
Plan 30 - Co-Invest 2023 -	453	28,75	-	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
2023	1 981	31,55	-	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
Plan 30 ter - Additionnel	180	33,00	-	-	39,05	3,37%	3 ans	1,42-2,94
FIGI1 27 - 00-111 Vest 2022	5 337	33,08	(2)	-	43,13	3,10%	3 ans	1,40-1,88
Plan 29 - Co-Invest 2022	192	34,74	-	-	43,13	3,10%	3 ans	1,40-1,88
FIGITION	48 307	37,86	(14)	-	43,13	3,10%	3 ans	1,40-1,88
Plan 30 ⁽¹⁾	1 419	29,92	-	-	33,33	3,23%	3 ans	1,39-1,89
PIGIT 29 (7	77 357	21,64	(9)	(5)	24,39	(0,02)%	3 ans	0,57-1,19
Plan 29 ⁽¹⁾	1550	22,65	-	-	24,39	(0,02)%	3 ans	0,57-1,19
PIUI 26 9	38 678	31,60	(13)	(13)	33,73	(0,61)%	3 ans	0,65
Plan 28 ⁽¹⁾	1736	33,07	(1)	(1)	33,73	(0,61)%	3 ans	0,65
Plan 27 ⁽¹⁾	11 062	10,31	-	(4)	14,55	(0,54)%	3 ans	1,05-1,35
Plan 26 ⁽¹⁾	49 618	42,50	-	(7)	54,99	-	3 ans	3,55-3,50
Nº de plan	d'euros)	euros)	d'euros)	d'euros)	(en euros)	d'intérêt	Durée	action (en euros)
	(en milliers	unitaire (en	(en millions	(en millions	d'attribution	Taux		Dividende par
	initiale	Juste valeur	Charge 2023	Charge 2022	Prix de l'action à date			
	Valorisation							

⁽¹⁾ Pour ces plans, les droits d'attribution d'actions de performance ont été accordés à différentes dates. Le cas échéant, les informations fournies correspondent à des moyennes pondérées selon les quantités allouées par date d'octroi.

18-G1. Variation de droits d'attribution d'actions détenus par les membres du personnel

La variation du nombre de droits d'attribution des actions détenues par les membres du personnel est la suivante :

				5 207 892
janvier 2023	Attribués	acquis (1)	ajustements	décembre 2023
d'acquisition au 1er	D	roits définitivement	Perdus et autres	d'acquisition au 31
Droits en cours				Droits en cours
	d'acquisition au 1er	d'acquisition au 1er D	d'acquisition au 1er Droits définitivement	d'acquisition au 1er Droits définitivement Perdus et autres

il) Les droits d'attribution d'actions de performance définitivement acquis correspondent au plan 27 attribué en 2020, au plan 28 attribué en 2021 et au Renaulution Share plan 2022 et 2023 attribués en 2023.

18-G2. Plans de performance et actions provenant de la part variable

			Date d'acquisition	
Nº de plan	Date d'attribution	Droits d'attribution au 31 décembre 2023	définitive	Période de conservation
Plan 27 - CEO	29 juillet 2020	-	29 juillet 2023	Néant
Plan 27 - Salariés	13 février 2020	-	13 février 2023	Néant
Plan 28	23 avril 2021	1 456 046	23 avril 2024	Néant
Plan 29	25 mai 2022	1 641 890	25 mai 2025	Néant
Plan 30 - CEO	11 mai 2023	75 000	11 mai 2026	Néant
Plan 30 - Salariés	15 février 2023	1534426	15 février 2026	Néant
Plan 29 - Co-Invest 2022 - CEO	15 février 2023	8 629	15 mai 2026	15 mai 2026 - 15 mai 2028
Plan 29 - Co-Invest 2022 - Salariés	15 février 2023	201121	15 février 2026	15 février 2026 - 15 février 2028
Plan 30 ter - Additionnel 2023	14 décembre 2023	198 015	14 décembre 2026	Néant
Plan 30 - Co-Invest 2023 - bis	14 décembre 2023	86 285	14 février 2027	14 février 2027 - 14 décembre 2028
TOTAL		5 201 412		

18-H. Part des participations ne donnant pas le contrôle

Nom de la filiale	Pays d'implantation	Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par les participations ne		Résultat net - part des participations ne donnant pas le contrôle		Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle		(actionnaires	
	a implantation	donnant pas	s le contrôle	(En million	s d'euros)	(En million	s d'euros)	(En million	s d'euros)
		31	31			31	31		
		décembre	décembre			décembre	décembre		
		2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Automobile									
Renault Korea Motors	Corée	47%	47%	31	26	480	492	(10)	(2)
OYAK Renault Otomobil Fabrikalari	Turquie	48%	48%	68	59	282	329	(50)	(21)
JMEV	Chine	-	50%	(12)	(134)	-	(75)	-	-
Autres				19	3	141	13	(3)	(6)
Total Automobile				106	(46)	903	759	(63)	(29)
Financement des ventes									
Banco RCI Brasil	Brésil	40%	40%	18	12	-	-	(24)	(2)
Rombo Compania Financiera	Argentine	40%	40%	-	(2)	-	-	-	-
RCI Colombia SA	Colombie	49%	49%	(7)	8	-	-	(4)	(7)
Autres				2	1	-	-	(2)	(2)
Total Financement des ventes				13	19	-	-	(30)	(11)
Total AVTOVAZ		-		-	(335)	-	-	-	(1)
Total Services de Mobilité				(2)	-	(21)	(18)	-	-
Total				117	(362)	882	741	(93)	(41)

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Banco RCI Brasil, Rombo Compania Financiera, RCI Colombia SA et RCI Financial Services, S.r.o. des options de vente de leurs participations. Une dette est enregistrée au titre de ces options de vente parmi les autres dettes pour 109 millions d'euros pour la filiale brésilienne, 10 millions d'euros pour la filiale argentine, 15 millions d'euros pour la filiale tchèque et 25 millions d'euros pour la filiale colombienne au 31 décembre 2023 (respectivement 117 millions d'euros, 4 millions d'euros, 16 millions d'euros et 49 millions d'euros au 31 décembre 2022). La contrepartie de ces passifs est enregistrée en diminution des capitaux propres-part des participations ne donnant pas le contrôle et pour le solde en diminution des capitaux propres-part des actionnaires de la société mère. La dette est évaluée à la juste valeur. La juste valeur est déterminée en estimant le prix de rachat éventuel, qui tient compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et des dispositions définies dans les contrats de partenariat. Elle relève du niveau 3, l'évaluation étant réalisée selon des modèles reconnus, mais pour lesquels les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Dividendes versés aux

Des accords de partenariat avec Oyak en Turquie ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres (Note 28-A3). Le Groupe dispose également d'options d'achats de titres sur plusieurs entités du périmètre (Note 28-B)

Le Groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à d'autres ratios.

Note 19 - Provisions pour engagements de retraite et assimilés

19-A. Définition des régimes

Les engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes dont ils bénéficient sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Les régimes à cotisations définies représentent une charge de 460 millions d'euros en 2023 (516 millions d'euros en 2022).

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément aux principes comptables définis en Note 2-S et donnent lieu à la constitution de provisions. Ils concernent :

- les indemnités de fin de carrière ou de départ prévues par la législation ou un accord conventionnel dans certains pays, tels que la France, la Turquie, etc;
- des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles aux salariés; les pays ayant recours à ce

- type de régime sont situés en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse, etc);
- les autres avantages long terme, principalement les médailles du travail et le capital temps.

Les régimes de complément de retraite à prestations définies sont en général couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de fonds de pension ou de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante. La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs en couverture peut faire ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

En 2023 en France, la durée de cotisations pour l'obtention d'une retraite à taux plein a été allongée, conduisant à des impacts sur les régimes des indemnités de fin de carrière du fait du recul de l'âge légal de départ à la retraite et sur les plans de dispense d'activité en cours. Ces effets ont été intégralement reconnus en compte de résultat au 31 décembre 2023.

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés s'élèvent à 1 208 millions d'euros au 31 décembre 2023 (1 074 millions d'euros au 31 décembre 2022). Elles augmentent de 134 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les conséquences de la réforme des retraites en France et en Turquie qui s'analysent comme un changement de régime, ont été comptabilisées en résultat net dans les états financiers au 31 décembre 2023 (12 millions d'euros). Le taux d'actualisation financière majoritairement utilisé pour valoriser les engagements en France est de 3,3% au 31 décembre 2023 (3,74% au 31 décembre 2022) et le taux d'augmentation des salaires est de 2,4% au 31 décembre 2023 (2,4% au 31 décembre 2022).

Principaux régimes à prestations définies du Groupe

En France, les indemnités de fin de carrière du Groupe résultent d'accords conventionnels conclus par chacune des entités françaises et les représentants du personnel. Elles sont déterminées en fonction de la rémunération et de l'ancienneté des salariés ; leur versement est conditionné à la présence dans les effectifs au moment du départ en retraite. Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière français font intégralement l'objet de provisions. Ils représentent l'essentiel des passifs du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. Les effets de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie et du nouvel accord encadrant les relations individuelles de travail du 18 janvier 2024 s'appliquant aux sociétés françaises industrielles porteront leurs effets sur l'exercice 2024.

Le régime de complément de retraite le plus significatif du Groupe se situe au Royaume-Uni, où il existe un fonds de pension

dédié constitué de deux compartiments relatifs aux filiales de l'Automobile et à RCI Financial Services Ltd, soit 1705 personnes. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants depuis 2004. L'acquisition de droits est stoppée depuis le 31 décembre 2019, tous les salariés bénéficiant, à partir du 1er janvier 2020, d'un régime de retraite à cotisations définies. Au 31 décembre 2023, le déficit déterminé selon le référentiel IFRS est évalué à 48 millions de livres pour le compartiment dédié de l'Automobile et à 4 millions de livres pour le compartiment dédié à RCI Financial Services Ltd.

Ce fonds de pension (*Trust*) a une personnalité juridique propre. Il est administré par des Trustees, un organe paritaire regroupant des représentants des entreprises participantes, des salariés et d'anciens salariés. Le fonds relève de la réglementation locale, qui définit des exigences de financement minimal pouvant conduire à des contributions additionnelles de la part du Groupe. Sur la base de la dernière valorisation triennale de 2018, le Groupe s'est engagé à couvrir d'ici 2027 le déficit du fonds par des versements d'un montant annuel maximum de 5 millions de livres. La politique d'investissement des actifs est définie dans chaque section du fonds par un organe de pilotage, qui réalise un examen trimestriel de la performance des investissements. Les risques associés à ces régimes sont les risques usuels (baisse de la rentabilité future des actifs investis, baisse des marchés des actions, augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires, augmentation de l'inflation...).

19-B. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions et autres données relatives aux régimes les plus significatifs

Principales hypothèses actuarielles et données pour les indemnités de fin de	31 décem	bre 2023	31 décembre 2022		
carrière du Groupe en France	Renault sas	Autres	Renault sas	Autres	
Âge de départ à la retraite	60 à 65 ans	60 à 67 ans	60 à 65 ans	60 à 67 ans	
Taux d'actualisation (1)	3,3%	1% à 4%	3,74%	2% à 3,3%	
Taux d'augmentation des salaires	2,4%	1% à 4,4%	2,4%	1% à 4,7%	
Duration des régimes	11 ans	6 à 20 ans	13 ans	5 à 20 ans	
Engagement brut	580 millions d'euros	373 millions d'euros	678 millions d'euros	154 millions d'euros	
	14:43.4				

(1) Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe en France varie d'une société à l'autre en fonction de l'échéance des engagements. Les références retenues pour la détermination du taux d'actualisation sont la courbe de taux zéro-coupon complétée de la courbe moyenne des spreads des émetteurs de rating AA publiées par Reuters.

Principales hypothèses actuarielles et données pour les régimes de	31 déce	mbre 2023	31 décembre 2022		
compléments de retraite du Groupe au Royaume-Uni	Automobile	Financement des ventes	Automobile	Financement des ventes	
Taux d'actualisation financière (1)	5%	4,4%	4,90%	4,90%	
Taux d'augmentation des salaires	NA	NA	NA	NA	
Duration des régimes	14,5 ans	15 ans	15 ans	16,5 ans	
Taux de rendement réel des actifs de couverture (2)	6%	7,5%	-37,7%	-38,1%	
Engagement brut	282 millions d'euros	32 millions d'euros	255 millions d'euros	28 millions d'euros	
Juste valeur des fonds investis via des fonds de pension	227 millions d'euros	27 millions d'euros	213 millions d'euros	22 millions d'euros	

(1) La référence retenue pour la détermination du taux d'actualisation est la courbe de taux déterminée par Deloitte à partir de l'indice iBoxx £ des obligations corporate notées AA (DTRB £ AA corporate bond yield curve).

(2) Dans un contexte de hausse des taux, la politique d'investissement s'était traduite en 2022 par une diminution concomitante de la valeur des actifs de couverture et de l'engagement brut au Royaume-Uni.

19-C. Charge nette de l'exercice

(en millions d'euros)	2023	2022
Coût des services rendus de la période	66	68
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation	(25)	(7)
Intérêt net sur le passif (actif) net	42	21
Effets des mesures d'adaptation des effectifs	(2)	(5)
Charge (produit) net de l'exercice au compte de résultat	81	77

19-D. Analyse de la provision au bilan

19-D1. Décomposition de la provision

	31 décembre 2023					
				Passif (actif) net		
	Malassa saturalla (a	to the contract of the	Distance and de	au titre de		
(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	prestations définies		
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	de l'obligation	dottis do regime	i dotti	defillies		
France	962	_	_	962		
Europe (hors France)	34	-	_	34		
Amériques	2	_	_	2		
Asie Pacifique	1	-	_	1		
Eurasie ⁽¹⁾	42	-	-	42		
Afrique Moyen-Orient	3	-	-	3		
Total Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	1044	-	-	1044		
Retraites complémentaires						
France	80	(78)	-	2		
Royaume-Uni	314	(253)	-	61		
Europe (hors France et Royaume-Uni) (2)	280	(228)	-	52		
Afrique Moyen-Orient	-	-	-	-		
Amériques	5	-	-	5		
Asie Pacifique	3	-	-	3		
Total Retraites complémentaires	682	(559)	-	123		
Autres avantages à long terme						
France (3)	33	-	-	33		
Europe (hors France)	3	-	-	3		
Afrique Moyen-Orient	5	-	-	5		
Total autres avantages à long terme	41	-	=	41		
Total (4)	1767	(559)	-	1208		

⁽¹⁾ Essentiellement la Turquie.

19-D2. Échéancier du passif net au titre des prestations définies

		31 décembre 2023						
(en millions d'euros)	-1an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	+ 10 ans	Total			
Valeur actualisée de l'obligation	157	211	313	1086	1767			
Juste valeur des actifs du régime	(16)	(69)	(82)	(392)	(559)			
Plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-			
Passif (actif) net au titre de prestations définies	141	142	231	694	1208			

La duration moyenne pondérée des régimes s'élève à 12 années au 31 décembre 2023 (14 années au 31 décembre 2022).

19-E. Évolution des engagements, des fonds investis et de la provision

(en millions d'euros)	Valeur Juste valeur des Plafonnement de actualisée de actifs du régime (B) l'actif (C) l'obligation (A)		Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)+(B)+(C)	
Solde au 31 décembre 2022	1621	(549)	2	1074
Coût des services rendus de la période	66	-	-	66
Coût des services passés et profits et pertes sur liquidation	(25)	-	-	(25)
Intérêt net sur le passif (actif) net	58	(16)	-	42
Effets des mesures d'adaptation des effectifs	(2)	-	-	(2)
Charge (produit) de l'exercice 2023 au compte de résultat (Note 19-C)	97	(16)	-	81
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements	32	-	-	32
d'hypothèses financières Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	61 56	-	-	61 56
Rendement net des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)	(1)	(7)	_	(8)
Variation du plafonnement de l'actif (hors partie en intérêt net)	(1)	-	(2)	(3)
Charge (produit) de l'exercice 2023 en autres éléments du résultat global		(7)	(2)	138
Contributions versées aux fonds par l'employeur	-	(17)	-	(17)
Contributions versées aux fonds par les salariés	1	(6)	-	(5)
Prestations payées au titre du régime	(98)	24	-	(74)
Effet des variations de cours de change	12	(9)	-	3
Effet des variations de périmètre et autres	(13)	21	-	8
Solde au 31 décembre 2023	1767	(559)	-	1208

⁽²⁾ Essentiellement la Suisse, les Pays-Bas et l'Allemagne.

⁽³⁾ Capital temps et médailles du travail.

⁽⁴⁾ Part à moins d'un an du passif net total 141 millions d'euros et part à plus d'un an 1067 millions d'euros.

Le cumul des écarts actuariels net d'impôts (hors part des entreprises associées) enregistrés en autres éléments du résultat global est une charge de 649 millions d'euros au 31 décembre 2023 (charge de 394 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Une baisse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entraînerait une augmentation des

engagements de 296 millions d'euros au 31 décembre 2023 (272 millions d'euros au 31 décembre 2022). De même, une hausse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entraînerait une diminution des engagements de 244 millions d'euros au 31 décembre 2023 (222 millions d'euros au 31 décembre 2022).

19-F. Détail de la juste valeur des actifs investis

Les actifs investis via des fonds de pension et des compagnies d'assurance s'analysent comme suit :

	31 décembre 2023					
(en millions d'euros)	Actifs cotés sur des marchés actifs	Actifs non cotés	Toto	al		
Fonds de pension						
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4	-	4		
Actions	6	8	-	68		
Obligations	15	57	-	157		
Parts dans des fonds communs de placement et autres	2	0	-	20		
TOTAL FONDS DE PENSION	24	9	-	249		
Compagnies d'assurance						
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1	8	9		
Actions	1	0	1	11		
Obligations	18	4	6	190		
Biens immobiliers	2	5	1	26		
Parts dans des fonds communs de placement et autres	3	7	37	74		
TOTAL COMPAGNIES D'ASSURANCE	25	7	53	310		
TOTAL	50	6	53	559		

Les actifs des fonds de pension en obligations se rapportent principalement aux régimes localisés au Royaume-Uni (50%). Les contrats d'assurance en obligations concernent principalement les Pays-Bas (18,3%), la France (15,3%), la Suisse (12%) et l'Allemagne (4,4%). Les taux de rendements réels des fonds investis au Royaume-Uni sont présentés en Note 19-B.

La moyenne pondérée des taux de rendement réels des principaux fonds investis par le Groupe est de 2,6% en 2023 (-15,7% en 2022).

À ce jour, la meilleure estimation des contributions à verser aux fonds en 2023 est de l'ordre de 19 millions d'euros.

Les actifs de pension du Groupe ne comportent pas d'instruments financiers de Renault Group. Les investissements immobiliers ne comportent pas de biens immobiliers occupés par le Groupe.

Note 20 - Evolution des provisions pour risques et charges

	Coûts de		Litiges et risques fiscaux	Activités	Engagements	
(en millions d'euros)	restructuration	Garantie	hors impôts sur les sociétés	d'assurance (2)	donnés et autres	Total
Au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	369	874	171	200	555	2 169
Dotations aux provisions	77	724	80	46	453	1380
Reprises de provisions pour consommation	(180)	(709)	(49)	(1)	(133)	(1 072)
Reprises reliquats de provisions non consommées	(16)	(4)	(9)	-	(57)	(86)
Mouvements de périmètre	-	-	1	-	(5)	(4)
Ecarts de conversion et autres mouvements	(1)	2	(16)	(4)	(14)	(33)
Au 31 décembre 2023 ⁽³⁾	249	887	178	241	799	2 354

- (1) Les chiffres au 31 décembre 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1^{ère} application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).
- (2) Il s'agit des provisions techniques des compagnies d'assurance de l'activité Financement des ventes.
- (3) Part à moins d'un an du total des provisions 1130 millions d'euros et part à plus d'un an 1224 millions d'euros.

En 2023, aucun nouveau litige significatif n'a donné lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques et charges. Les passifs éventuels sont par ailleurs présentés en Note 28-A2.

Les dotations aux provisions pour coûts de restructuration concernent principalement la Région Europe (Note 6-A).

Au 31 décembre 2023, les autres provisions comprennent 143 millions d'euros de provisions constituées dans le cadre de l'application de réglementations liées à l'environnement (107

millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces provisions incluent les frais liés aux véhicules et batteries hors d'usage et les frais de dépollution de terrains industriels en région Europe et de sites industriels dans les Régions Amériques et Eurasie. Le Groupe a également été conduit à provisionner des charges estimées dans le cadre d'accords d'achat et d'engagements de volumes pour un total de 187 millions d'euros.

Note 21 - Autres passifs courants et non courants

	31	décembre 202	23	31 décembre 2022		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Impôts exigibles courants	-	359	359	-	312	312
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines	236	20	256	234	21	255
Dettes fiscales (hors impôts exigibles courants)	11	1054	1065	13	1 219	1232
Dettes sociales	26	1325	1351	24	1245	1269
Dettes diverses	163	5 684	5 847	202	4 8 5 5	5 057
Produits différés	742	1470	2 212	1133	1302	2 435
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	171	171	-	77	77
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	-	1075	1075	-	873	873
Total des autres passifs	942	10 779	11 721	1372	9 571	10 943
Total	1 178	11 158	12 336	1606	9 9 0 4	11 510

Les dettes diverses courantes correspondent notamment aux dettes sur fournisseurs d'immobilisations pour 537 millions d'euros (499 millions d'euros au 31 décembre 2022), aux charges à payer au titre de programmes d'incitation à la vente pour 3 046 millions d'euros (2 304 millions d'euros au 31 décembre 2022) et aux produits constatés d'avance dans le cadre des contrats de ventes de véhicules avec engagement de reprise pour 521 millions d'euros (293 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les produits différés comprennent notamment les produits différés sur les contrats de services de l'Automobile, tels que des contrats d'entretien ou d'extension de garantie, ainsi que des avances reçues dans le cadre de contrats de coopération avec des partenaires. Ils correspondent à des paiements reçus dans le cadre de contrats qui prévoient un rythme de règlements par les clients indépendant de l'exécution de l'obligation de performance par le Groupe (paiements d'avance en totalité ou paiements périodiques à terme à échoir). Les produits différés sont reconnus en chiffre d'affaires sur la durée de vie des contrats. Ils s'analysent de la manière suivante:

	Contrats de servi	ces automobiles	Contrats de Coopération		
Total	2023	2022	2023	2022	
Produits différés au 1er janvier	880	915	1037	1 119	
Produits différés encaissés au cours de la période	488	402	133	273	
Produits différés reconnus en chiffre d'affaires au cours de la période	(422)	(438)	(328)	(356)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	
Écarts de conversion et autres mouvements	1	1	(12)	1	
Produits différés au 31 décembre	947	880	830	1037	
Dont part à moins d'un an	811	757	816	1 012	
Dont part à plus d'un an et moins de 3 ans	124	110	6	7	
Dont part à plus de 3 ans et moins de 5 ans	12	13	8	18	

6.5. Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers

Note 22 - Actifs financiers - Trésorerie et équivalents de trésorerie

22-A. Ventilation courant/non courant

	31 de	écembre 2023		31 d	écembre 2022	
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres de sociétés non contrôlées	77		77	63		63
Valeurs mobilières et titres de créances négociables	-	500	500	-	587	587
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile	55	119	174	85	410	495
Prêts et autres	563	605	1168	265	419	684
Total actifs financiers	695	1224	1 919	413	1 416	1829
Dont valeur brute	733	1241	1974	437	1420	1857
Dont dépréciation	(38)	(17)	(55)	(24)	(4)	(28)
Equivalents de trésorerie (1)	-	9105	9105	-	10 713	10 713
Trésorerie	-	11 572	11 572	-	11 061	11 061
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	_	20 677	20 677	_	21774	21774

⁽¹⁾ Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts bancaires à terme sur des maturités inférieures ou égales à 3 mois pour 5 310 millions d'euros (6 377 millions d'euros au 31 décembre 2022) avec un risque faible de changement de la rémunération, et d'OPCVM ayant l'agrément « fonds monétaires » et répondant favorablement aux critères de classement en équivalents de trésorerie pour 3 688 millions d'euros (3 629 millions d'euros au 31 décembre 2022).

L'information relative aux risques de contrepartie sur les actifs financiers ainsi que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est fournie en Notes 25-B6.

22-B. Titres de sociétés non contrôlées

Les titres des sociétés non contrôlées incluent au 31 décembre 2023 un montant de 34 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2022) relatif aux Fonds Avenir Automobile dans le cadre du plan de soutien aux équipementiers mis en œuvre par les pouvoirs publics et les constructeurs automobiles. Le montant restant à appeler auprès de Renault au 31 décembre 2023 s'élève à 77 millions d'euros (84 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le Groupe dispose de liquidités dans des pays où les conditions de rapatriement des fonds peuvent s'avérer complexes pour des raisons réglementaires ou politiques. Dans la majorité des pays concernés, ces fonds font l'objet d'un emploi local pour des besoins industriels ou de financement des ventes.

Une partie des comptes courants bancaires détenus par les Fonds Communs de Titrisation du Financement des ventes est affectée au rehaussement de crédit des créances titrisées et sert en conséquence de collatéral en cas de défaut de paiement des créances (Notes 15-B et 28-A4). Ces comptes courants bancaires s'élèvent à 980 millions d'euros au 31 décembre 2023 (1 169 millions d'euros au 31 décembre 2022).

22-C. Trésorerie non disponible pour le Groupe

Note 23 - Passifs financiers et dettes de Financement des ventes

23-A. Ventilation courant/non courant

	31 dé	cembre 2023		31 décembre 2022			
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Titres participatifs Renault SA	258	-	258	253	-	253	
Emprunts obligataires	6 945	1495	8 4 4 0	8 674	1 218	9 892	
Autres dettes représentées par un titre	-	796	796	-	930	930	
Emprunts auprès des établissements de crédit	161	494	655	300	1556	1856	
- Dont emprunts en France	160	243	403	300	1112	1412	
- Dont emprunts au Brésil	-	32	32	-	130	130	
- Dont emprunts au Maroc	-	130	130	-	270	270	
Dettes locatives	461	94	555	446	107	553	
Autres passifs financiers (1)	148	233	381	73	373	446	
Passifs financiers de l'Automobile hors dérivés	7 973	3 112	11 085	9746	4 184	13 930	
Dérivés passifs sur opérations de financement de							
l'Automobile	71	333	404	99	419	518	
Passifs financiers de l'Automobile	8 0 4 4	3 445	11 489	9 8 4 5	4 603	14 448	
Passifs financiers du secteur Services de Mobilité (2)	19	3	22	7	2	9	
Dettes subordonnées et Titres participatifs Diac (3)	893	-	893	886	-	886	
Passifs financiers	8 956	3 448	12 404	10 738	4 605	15 343	
Emprunts obligataires	-	14 184	14 184	-	13 570	13 570	
Autres dettes représentées par un titre	-	6 131	6 131	-	4 5 3 9	4 539	
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	4 6 4 9	4 6 4 9	-	5 727	5 727	
Autres dettes porteuses d'intérêts, y compris les dettes							
locatives (4)	-	28 780	28780	-	24 810	24 810	
Dettes de Financement des ventes hors dérivés	-	53744	53744	-	48 646	48 646	
Dérivés passifs sur opérations de financement du							
Financement des ventes	-	351	351	-	353	353	
Dettes de Financement des ventes	_	54 095	54 095	-	48 999	48 999	
Total passifs financiers et dettes de Financement des ventes	8 956	57 543	66 499	10 738	53 604	64 342	

⁽¹⁾ La dette financière relative aux achats en substance des contrats locatifs comptabilisés en application d'IAS 16 représente 121 millions d'euros au 31 décembre 2023 (16 millions d'euros au 31 décembre 2022).

⁽²⁾ Les passifs financiers du secteur des Services de Mobilité y compris les financements internes s'élèvent à 55 millions d'euros (44 millions d'euros au 31 décembre 2022).

⁽³⁾ Comprend les titres subordonnés de RCI Banque pour un montant de 865 millions d'euros au 31 décembre 2023 (856 millions d'euros au 31 décembre 2022).

⁽⁴⁾ Comprend les dettes locatives relatives au secteur Financement des ventes pour 85 millions d'euros au 31 décembre 2023 (69 millions d'euros au 31 décembre 2022).

23-B. Variation des passifs financiers de l'Automobile et des dérivés actifs sur opérations de financement

			Variation decoulant de	Variations de	Autres	
			l'obtention ou de la	change	variations	
		Variation des	perte du contrôle de	n'impactant	n'impactant	
	31 décembre	flux de	filiales et d'autres	pas les flux de	pas les flux	31 décembre
(en millions d'euros)	2022	trésorerie	unités opérationnelles	trésorerie	de trésorerie	2023
Titres participatifs Renault SA	253	-	-	-	5	258
Emprunts obligataires	9 892	(1 170)	-	(285)	3	8 440
Autres dettes représentées par un titre	930	(145)	-	3	8	796
Emprunts auprès des établissements de crédit	1856	(1 016)	(285)	14	86	655
Dettes locatives	553	(108)	(1)	1	110	555
Autres passifs financiers	446	(398)	333	(8)	8	381
Passifs financiers de l'Automobile hors dérivés	13 930	(2 837)	47	(275)	220	11 085
Dérivés passifs sur opérations de financement de						
l'Automobile	518	(202)	-	92	(4)	404
Total passifs financiers de l'Automobile (a)	14 448	(3 039)	47	(183)	216	11 489
Dérivés actifs sur opérations de financement de						
l'Automobile (b)	495	(287)	-	-	(34)	174
Variation nette des passifs financiers de						
l'Automobile dans le tableau des flux de trésorerie						
sectoriel (section 6.1.A3) (a) - (b)		(2 752)				
Passifs financiers des Services de Mobilité	9	11	-	2	-	22
Variation nette des passifs financiers dans le tableau						
des flux de trésorerie consolidés		(2 741)				

23-C. Evolution des passifs financiers et dettes de Financement des ventes

Evolution des titres participatifs de l'Automobile

Les titres participatifs émis en octobre 1983 et en avril 1984 par Renault SA sont des titres perpétuels subordonnés cotés à la Bourse de Paris. Ils font l'objet d'une rémunération annuelle d'un minimum de 9%, composée d'une partie fixe égale à 6,75% et d'une partie variable, fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, calculée à structure et méthodes de consolidation identiques.

Les titres participatifs sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, lequel est obtenu en actualisant les coupons d'intérêts prévisionnels des titres participatifs au taux d'intérêt effectif des emprunts.

Le cours de Bourse des titres participatifs s'élève à 293 euros à la date du 31 décembre 2023 (270,58 euros au 31 décembre 2022). La dette financière évaluée sur la base du cours de bourse s'établit à 234 millions d'euros (216 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Évolution des emprunts obligataires et autres dettes de l'Automobile

En 2023, les remboursements des emprunts obligataires s'établissent à 1170 millions d'euros.

Évolution du prêt garanti par l'Etat de l'Automobile

Renault Group a procédé en 2020 à l'ouverture auprès d'un pool bancaire composé de cinq banques d'une ligne de crédit d'un montant maximal de 5 milliards d'euros bénéficiant d'une garantie de l'État français à hauteur de 90% du montant emprunté. Cette ligne de crédit a été tirée au 31 décembre 2020 à hauteur de 4 milliards d'euros.

Le prêt garanti par l'Etat a été totalement remboursé au cours du 1er semestre 2023.

Évolution des dettes de Financement des ventes

Le secteur Financement des ventes a émis l'équivalent de 3,9 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2023. Il a notamment lancé son deuxième emprunt obligataire vert pour 750 millions d'euros. Au cours de l'année 2023, le secteur Financement des ventes a également réalisé un placement d'un emprunt obligataire pour 200 millions de francs suisses à 5 ans et cinq tranches de 750 millions d'euros à respectivement 3, 3,5, 4,5 et 6 ans.

Le secteur Financement des ventes avait bénéficié du programme TLTRO III émis par la Banque Centrale Européenne (BCE) avec trois tirages réalisés au cours de l'année 2020 pour un montant total de 1 750 millions d'euros et intégralement remboursé sur l'exercice 2023. Deux tirages avaient été réalisés au cours de l'année 2021 pour 1500 millions d'euros, ils viennent à échéance en 2024.

Le taux d'intérêt applicable à ces financements est calculé sur la base de la moyenne des taux des facilités de dépôts (Deposit Facility Rate) de la Banque Centrale Européenne.

La collecte de dépôts a progressé de 3 735 millions d'euros (dont 594 millions d'euros de dépôts à vue et 3 141 millions d'euros de dépôts à terme) au cours de l'année 2023, pour atteindre 28 176 millions d'euros (dont 18 255 millions d'euros de dépôts à vue et 9 921 millions d'euros de dépôts à terme), classés en autres dettes porteuses d'intérêts. 89,5% de ces dépôts sont couverts par un régime de garantie des dépôts en fin décembre 2023 contre 89,2% en fin 2022.

Dans le cadre de la couverture de certains passifs à taux variable (Dépôts et TLTRO), le Financement des ventes a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9. Le résultat d'exploitation a été négativement impacté par un effet de valorisation de ces swaps de (118) millions d'euros.

Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location retraités selon IFRS 16 s'élèvent à 170 millions d'euros en 2023 (170 millions d'euros en 2022). Ce montant inclut le remboursement du nominal des dettes locatives pour 142 millions d'euros en 2023 (148 millions d'euros en 2022) et des intérêts pour 27 millions d'euros en 2023 (22 millions d'euros en 2022).

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location retraités en achats en substance selon IAS16 s'élèvent à 13 millions d'euros en 2023 (12 millions d'euros en 2022). Ce montant n'inclut pas le remboursement des intérêts.

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location bénéficiant de l'exemption court terme ou de faible valeur s'élèvent à 98 millions d'euros en 2023 (93 millions d'euros en 2022) (Note 5-C).

La sortie future possible de trésorerie due à l'exercice des options de prolongation et des contrats signés dont la date de prise d'effet intervient postérieurement à la fin de l'exercice est de 41 millions d'euros.

Évolution des passifs financiers des Services de Mobilité

Les passifs financiers des Services de Mobilité sont essentiellement des financements internes au Groupe accordés par Renault SA sous la forme de prêts rémunérés.

23-D. Ventilation par échéance

Pour les passifs financiers y compris les dérivés, les flux contractuels sont similaires aux flux attendus et correspondent aux montants à décaisser.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2023.

Les titres participatifs Renault SA et Diac étant des titres dont la date de remboursement n'est pas fixée, il n'est pas fait mention de leurs flux contractuels.

Échéancier des passifs financiers de l'Automobile

			31 d	écembre	2023					
		_		-1 an						
		Total des flux	0 à 3	3 à 12		1à2	2 à 3	3 à 4	4à5	+ 5
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	contractuels	mois	mois	Total	ans	ans	ans	ans	ans
Emprunts obligataires Renault SA 2017	750	750	-	-	-	750	-	-	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2018	1450	1450	-	700	700	-	750	-	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2019	1545	1545	-	45	45	1000	-	500	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2020	1000	1000	-	-	-	-	1000	-	-	-
Emprunts obligataires Renault SA 2021	1804	1804	-	704	704	-	-	500	600	-
Emprunts obligataires Renault SA 2022	1859	1859	-	-	-	516	1343	-	-	-
Intérêts courus, frais et primes	32	32	2	44	46	(3)	(6)	(5)	-	-
Total emprunts obligataires	8 440	8 440	2	1493	1495	2 263	3 087	995	600	
Autres dettes représentées par un titre	796	796	529	267	796	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	655	655	183	311	494	1	110	-	50	-
. Dont emprunts en France	403	403	49	194	243	-	110	-	50	-
. Dont emprunts au Brésil	32	32	32	-	32	-	-	-	-	-
. Dont emprunts au Maroc	130	130	84	46	130	-	-	-	-	-
Dettes locatives	555	578	30	58	88	101	67	43	47	232
Autres passifs financiers	381	387	201	49	250	22	23	18	17	57
Total autres passifs financiers	2 387	2 416	943	685	1628	124	200	61	114	289
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres										
passifs financiers	-	30	5	11	16	3	6	5	-	
Titres participatifs	258	255	-	-	-	-	-	-	-	255
Dérivés passifs sur opérations de financement	404	404	303	30	333	34	32	2	3	
Total des passifs financiers de l'Automobile	11 489	11 545	1253	2 219	3 472	2 424	3 325	1063	717	544

Echéancier des dettes et passifs financiers du Financement des ventes

			31 0	décembre	2023					
				-1an						
	Valeur au	Total des flux	0 à 3	3 à 12		1à2	2 à 3	3 à 4	4à5	+ 5
(en millions d'euros)	bilan	contractuels	mois	mois	Total	ans	ans	ans	ans	ans
Emprunts obligataires RCI Banque 2017	1725	1750	650	500	1150	600	-	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2018	1268	1300	-	-	-	550	750	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2019	1578	1622	3	969	972	-	650	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2020	761	818	-	54	54	14	-	750	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2021	485	485	193	157	350	114	21	-	-	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2022	3 512	3 517	50	333	383	1872	112	500	650	-
Emprunts obligataires RCI Banque 2023	4 5 6 3	4 525	-	-	-	255	1722	832	966	750
Intérêts courus, frais et primes	292	292	41	183	224	45	24	1	(2)	-
Total emprunts obligataires	14 184	14 309	937	2 196	3 133	3 450	3 279	2 083	1614	750
Autres dettes représentées par un titre	6 131	6132	1261	1715	2 976	1696	951	502	7	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 649	4 648	961	2 2 2 4	3 185	918	383	112	50	-
Dettes locatives	85	85	8	20	28	26	24	2	1	4
Autres dettes porteuses d'intérêts	28 695	28 693	19854	4 3 2 7	24 181	2734	963	280	535	-
Total autres passifs financiers	39 560	39 558	22 084	8 286	30 370	5 374	2 321	896	593	4
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers		2187	113	496	609	615	440	263	176	84
Dettes subordonnées et titres participatifs Diac	893									
Dérivés passifs sur opérations de financement	351	(13)	17	(6)	11	(28)	(6)	9	1	-
Total dettes et passifs financiers du Financement										
des ventes	54 988	56 041	23 151	10 972	34 123	9 411	6 034	3 251	2 384	838

Échéancier des passifs financiers des Services de Mobilité

			31 décembre	2023				
				-1an				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	0 à 3 mois	3 à 12 mois	Total	1à2ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans
Autres dettes porteuses d'intérêts	22	22	3	-	3	19	-	-
Total autres passifs financiers	22	22	3	-	3	19	-	
Dérivés passifs sur opérations de financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers du secteur Mobilités	22	22	3	-	3	19	-	-

23-E. Financement par cessions de créances

Financement de l'Automobile par cessions de créances

Le secteur Automobile assure une partie de son financement externe par des contrats de cessions de créances à des établissements financiers tiers et par des cessions internes au Groupe auprès du secteur Financement des ventes. Le Financement des ventes participe également au financement des stocks vendus par le secteur Automobile au Réseau indépendant.

Toutes les cessions de créances réalisées par l'Automobile sont déconsolidantes.

Les financements par cessions de créances commerciales et le financement Réseau par le secteur Financement des ventes sont les suivants :

	31 décemb	re 2023	31 décemb	ore 2022
	Auprès Auprès du		Auprès	Auprès du
	d'organismes	Financement	d'organismes	Financement
(En millions d'euros)	tiers	des ventes	tiers	des ventes
Cessions de créances clients de l'Automobile	1698	335	1555	244
Financement du Réseau indépendant de l'Automobile	-	8 380	-	7 662
Total cédé	1698	8 715	1555	7906

Le total des créances fiscales cédées et décomptabilisées en 2023 représente 233 millions d'euros et correspond à des créances de CIR pour 128 millions d'euros, et de TVA pour 105 millions (136 millions d'euros de créances de CIR et 100 millions d'euros de TVA en 2022).

Les créances fiscales françaises qui font l'objet d'une cession hors Groupe (créances de crédit d'impôt recherche - CIR), et dont la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances est transférée au cessionnaire, ne donnent lieu à sortie du bilan que lorsque le risque de dilution est jugé inexistant. C'est notamment le cas si les créances cédées ont déjà fait l'objet d'un contrôle fiscal ou d'un audit préalable. Il

n'y a pas de créances fiscales cédées maintenues au bilan au 31 décembre 2023.

Les créances cédées sont décomptabilisées lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est également transféré à ces tiers, tel que décrit en Note 2-P.

Le secteur Automobile cède au secteur Financement des ventes ses créances sur le réseau de distribution. Le total des créances sur le réseau de distribution porté par le secteur Financement des ventes concerne principalement Renault Group. Les montants sont présentés en Note 15-D.

Note 24 - Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat

24-A. Ventilation des instruments financiers par catégorie et justes valeurs par niveau

La norme IFRS 9 applicable définit trois catégories d'instruments financiers :

- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net;
- Les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté;
- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1;

 le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 en 2023.

31	d	é	С	е	m	b	r	е	2	0	2	3	
----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

				Valeur au bild	an			
						Instruments		Niveau de
						de capitaux	Juste Valeur	Juste Valeur
						propres -	des actifs	des actifs
				Juste valeur		évalués selon	financiers	financiers à
ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS			Juste valeur par	par capitaux		leur norme de	au coût	la juste
(en millions d'euros)	Notes	Total	résultat net	propres	Coût amorti	référence	amorti	valeur
Créances de Financement des ventes	15	49 615	-	-	49 615		48 686 ⁽¹⁾	3
Créances clients de l'Automobile	16	825	-	-	825		(2)	
Créances fiscales (y compris impôts exigibles)	17	2 191	-	-	2 191		(2)	
Autres créances et charges constatées		3 301	_	_	3 301		(2)	
d'avance	17	3 301			3 301			
Dérivés actifs s/ opérations d'exploitation de		21	7	14	_			2
l'Automobile	17	21	,					2
Dérivés actifs s/ opérations de financement du		252	46	206	_			2
Financement des ventes	17		40	200				-
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	17	65			-	65		
Titres de sociétés non contrôlées	22	77	78	-	(1)			3
Valeurs mobilières et titres de créances		500	121	379	_			1
négociables	22	000	121	0,,				
Dérivés actifs s/ opérations de financement de		174	174	_	_			2
l'Automobile	22	17-7	174					_
Prêts et autres	22	1168	-	-	1168		(2)	3
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	22	20 677	3 597	173	16 907		(2)	1&3
Total des actifs financiers et autres actifs		78 866	4 023	772	74 006	65	48 686	

- (1) La juste valeur des créances de Financement des ventes est estimée en actualisant les flux futurs, au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés à la date de clôture. Les créances ayant une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec leur valeur nette comptable. La juste valeur ainsi déterminée relève du niveau 3, l'évaluation étant réalisée selon des modèles reconnus pour lesquelles certaines données significatives, telles que le risque de crédit associé au portefeuille de créances, ne sont pas basées sur des données de marché observables.
- (2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances clients de l'Automobile, les créances fiscales ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur comptable nette, après dépréciation est une approximation raisonnable de la juste valeur.

				31 déce	mbre 2023		
			Valeu	r au bilan			Niveau de
						Juste Valeur	Juste Valeur
						des passifs	des passifs
			Juste valeur	Juste valeur		financiers	financiers à
PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS			par résultat	par capitaux		au coût	la juste
(en millions d'euros)	Notes	Total	net	propres	Coût amorti	amorti	valeur
Dettes fiscales (y compris impôts exigibles)	21	1424			1424	(1)	
Dettes sociales	21	1351			1351	(1)	
Dettes diverses et produits différés	21	8 059			8 0 5 9	(1)	
Dettes fournisseurs	21	7 965			7 965	(1)	
Dérivés passifs s/ opérations d'exploitation de l'Automobile	21	171	7	164			2
Titres participatifs Renault	23	258			258	234 (2)	
Titres participatifs Diac	23	11	11				1
Dettes subordonnées	23	882			882	810 ⁽³⁾	
Emprunts obligataires	23	22 624			22 624	22 624 ⁽³⁾	
Autres dettes représentées par un titre	23	6 927			6 927	7 175 ⁽³⁾	
Emprunts auprès des établissements de crédit	23	5304			5 3 0 4	5 334 ⁽³⁾	
Dettes locatives en application d'IFRS 16	23	640			640	640 ⁽³⁾	
Autres dettes porteuses et non porteuses d'intérêts	23	29 098			29 0 98	29 098 ⁽³⁾	
Dérivés passifs s/ opérations de financement de l'Automobile	23	404	420	(16)			2
Dérivés passifs s/ opérations de financement du Financement		351	014	107			0
des ventes	23	351	214	137			2
Total des passifs financiers et autres passifs		85 469	652	285	84 532	65 915	

- (1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes fournisseurs, fiscales ou sociales, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.
- (2) La juste valeur retenue pour les titres participatifs Renault et DIAC correspond au cours de bourse.
- (3) Pour les passifs financiers de l'Automobile et les dettes de Financement des ventes évalués au coût amorti au bilan, la juste valeur a été déterminée essentiellement par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à Renault Group au 31 décembre 2023, pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les taux proposés à Renault Group sont obtenus par utilisation de données de marché observables, telles que les courbes de taux zéro-coupon et la cotation sur le marché secondaire des obligations émises par le Groupe; la juste valeur ainsi déterminée relève du niveau 2.

24-B. Variation des instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont constitués des créances de Financement des ventes (49 615 millions d'euros au 31 décembre 2023, 44 247 millions d'euros au 31 décembre 2022), des prêts et autres (1 168 millions d'euros au 31 décembre 2023, 684 millions d'euros au 31 décembre 2022), de titres de sociétés non contrôlées (77 millions d'euros au 31 décembre 2023, 63 millions d'euros au 31 décembre 2022) ainsi que de certains équivalents de trésorerie, essentiellement des dépôts à terme (Note 22-A).

Ces actifs financiers sont maintenus au coût historique. S'agissant des titres de sociétés non contrôlées, ils sont maintenus au coût historique par exception ou, lorsque celui-ci n'est pas pertinent, sont évalués sur la base de la quote-part de situation nette ou selon une méthode basée sur des données non observables.

24-C. Effet en résultat des instruments financiers

	Instrume	ents financiers hors déri	vés				
	Instruments évalués Instruments évalués Instruments à la juste valeur par à la juste valeur par évalués au coût						
	à la juste valeur par	à la juste valeur par	évalués au coût	Instruments	Total impact		
(en millions d'euros)	le résultat	capitaux propres	amorti ⁽¹)	dérivés	résultat		
Marge opérationnelle	-	-	(144)	-	(144)		
Résultat financier	12	-	67	(61)	18		
Effet en résultat des instruments financiers dans l'Automobile	12	-	(77)	(61)	(126)		
Marge opérationnelle	7	54	299	207	567		
Effet en résultat du Financement des ventes	7	54	299	207	567		
Total gains et pertes en résultat	19	54	222	146	441		

⁽¹⁾ Y compris les passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Au niveau de l'Automobile, les effets en marge opérationnelle des instruments financiers correspondent essentiellement aux gains et pertes de change sur opérations d'exploitation.

24-D. Couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	185	(373)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	(201)	383
Impact net en résultat des couvertures de juste valeur	(16)	10

Les modalités de comptabilisation des opérations de couverture sont décrites en Note 2-X.

Note 25 - Dérivés et gestion des risques financiers

25-A. Dérivés et accords de compensation

25-A1. Juste valeur des dérivés et notionnels couverts

La juste valeur des dérivés de l'Automobile correspond à leur valeur au bilan :

(en millions d'euros)	Valeur au b	ilan	_	Nomi	nal par échéan	ce
31 décembre 2023	Actif	Passif	Nominal	-1an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Couverture de flux de trésorerie	-	-	29	29	-	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissement net	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	133	380	21 321	19 554	1767	-
Total risque de change	133	380	21 350	19 583	1767	
Couverture de flux de trésorerie	-	(17)	919	704	215	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	40	41	2 047	460	1587	-
Total risque de taux	40	24	2 966	1164	1802	
Couverture de flux de trésorerie	14	164	991	466	525	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	8	7	294	294	-	-
Total risque matières premières	22	171	1285	760	525	
Total secteur Automobile	195	575	25 601	21 507	4 094	

La juste valeur des dérivés du Financement des ventes correspond à leur valeur au bilan :

Total secteur Financement des ventes	252	351	21 533	9 490	11 543	500
Total risque de taux	248	304	21 358	9 4 0 7	11 451	500
Dérivés non qualifiés de couverture	23	15	3 255	2180	1075	-
Couverture de juste valeur	44	196	5 684	1262	3 922	500
Couverture de flux de trésorerie	181	93	12 419	5 965	6 454	-
Total risque de change	4	47	175	83	92	-
Dérivés non qualifiés de couverture	4	47	149	57	92	-
Couverture d'investissement net	-	-	26	26	-	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2023	Actif	Passif	Nominal	-1an	1à 5 ans	+5ans
(en millions d'euros)	Valeur	ıu bilan	_	Nomi	nal par échéar	nce

25-A2. Accords de compensation et autres engagements similaires

Conventions cadre relatives aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le Groupe négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadres ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le Groupe ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés qu'en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)		Montants non comp	pensés au bilan	Montants nets
31 décembre 2023	Montants au bilan pouvant faire l'objet	Instruments financiers		Garantie hors
31 decembre 2023	d'une compensation	actifs/passifs	Garantie au passif	bilan
ACTIF				
Dérivés actifs sur opérations de financement de				
l'Automobile	174	(156)	-	- 18
Dérivés actifs sur opérations de financement du				
Financement des ventes	252	(234)	-	- 18
Créances de Financement des ventes sur le				
réseau (1)	498	-	(208)	- 290
TOTAL ACTIF	924	(390)	(208)	- 326
PASSIF				
Dérivés passifs sur opérations de financement de				
l'Automobile	404	(156)	-	- 248
Dérivés passifs sur opérations de financement du				
Financement des ventes	351	(234)	-	- 117
TOTAL PASSIF	755	(390)	-	- 365

⁽¹⁾ Créances de Financement des ventes consenties par Banco RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes par le nantissement des « letras de cambio » souscrites par les concessionnaires et présentées parmi les autres dettes représentées par un titre.

25-B. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité;
- Risques de marché (change, taux, actions et matières premières);
- Risque de crédit client et réseau et risque de contrepartie bancaire.

La gestion des risques financiers diffère selon les secteurs opérationnels. Les risques décrits ci-après concernent le secteur Automobile et Financement des ventes. Le secteur Services de Mobilité ne présente pas de risques financiers spécifiques, son financement étant assuré par le secteur Automobile.

25-B1. Risque de liquidité

Le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer ses activités automobiles et de financement des ventes et les investissements nécessaires à leur développement. Pour cela, les secteurs Automobile et Financement des ventes empruntent régulièrement sur les marchés de capitaux et bancaires pour refinancer leur dette brute et assurer leur liquidité, ce qui les expose à un risque de liquidité en cas de fermeture prolongée des marchés ou de tension sur l'accès au crédit. Les secteurs Automobile et Financement des ventes font également l'objet de notations financières auprès de plusieurs agences. Toute révision de ces notations à la baisse pourrait limiter et/ou renchérir leur accès aux marchés des capitaux.

Risque de liquidité de l'Automobile

La gestion du risque de liquidité de l'Automobile est réalisée par la Direction Financement et Trésorerie. Elle s'appuie sur un modèle interne, lequel définit le niveau de réserve de liquidité à conserver par l'Automobile pour financer son activité et son développement. Le niveau de réserve de liquidité fait l'objet d'une surveillance mensuelle étroite, grâce à une revue périodique et un reporting adressé au Directeur Financier.

Pour l'Automobile, Renault SA assure l'essentiel du refinancement par recours aux marchés de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions obligataires et

placements privés), par des financements à court terme tels que les NEU CP (*Negociable European Commercial Paper*) ou par des financements bancaires. Renault SA dispose de plusieurs programmes de dettes au 31 décembre 2023:

- Un programme obligataire EMTN ayant un plafond de 10 milliards d'euros. Ce programme est déposé auprès de l'AMF;
- Un programme obligataire Shelf Registration sur le marché japonais ayant un plafond de 400 milliards de yens. Ce programme est déposé auprès des autorités boursières Japonaises (Kanto Local Finance Bureau);
- Un programme de NEU CP disposant d'un plafond de 2,5 milliards d'euros. Ce programme est déposé auprès de la Banque de France.

Renault SA ainsi que ses programmes de dettes font l'objet de notations financières auprès de plusieurs agences. S&P a rehaussé le 20 février 2023 la perspective de négative à stable tout en maintenant sa notation à BB+. Moody's a rehaussé le 02 août 2023 la notation à Ba1 avec une perspective stable. L'agence japonaise R&I a rehaussé le 22 mars 2023 la perspective de négative à stable tout en maintenant sa notation à A-. JCR a affirmé le 22 novembre 2022 de la notation A- avec perspective stable.

En 2023, Renault SA a maintenu son accès aux financements court terme grâce à l'utilisation de son programme de NEU CP.

Par ailleurs, en 2023, Renault SA a remboursé 990 millions d'euros (Note 23-C) dans le cadre de la convention de crédit bancaire bénéficiant d'une garantie de l'Etat Français. Pour mémoire, cette convention de crédit mise en place en 2020 afin de financer les besoins de liquidité générés par la pandémie liée à la Covid-19 été tirée pour un montant total de 4 milliards d'euros. Au 31 décembre 2023, le prêt garanti par l'Etat a été totalement remboursé.

Renault SA dispose également d'accords de crédit confirmés auprès d'établissements bancaires pour un montant de 3 310 millions d'euros au 31 décembre 2023 (3 430 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces lignes de crédit ont une maturité supérieure à un an et ne sont pas utilisées au 31 décembre 2023

(comme au 31 décembre 2022). Elles constituent une réserve de liquidité pour l'Automobile. La maturité des passifs financiers de l'Automobile au 31 décembre 2023 est présentée en Note 23-D.

La documentation contractuelle des accords de crédit confirmés, des financements bancaires et de marché de Renault SA ne contient aucune clause pouvant remettre en cause la mobilisation ou le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de signature ou du respect de ratios financiers de Renault. Certains financements, notamment les financements de marché, contiennent des clauses standards de marché (pari passu, negative pledge, cross default).

Au 31 décembre 2023, l'Automobile dispose d'une réserve de liquidité de 17,8 milliards d'euros qui lui permet de faire face à ses engagements à 12 mois. Elle est constituée de 14,5 milliards d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et de 3,31 milliards d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées.

Risque de liquidité du Financement des ventes

Le Financement des ventes porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

La gestion du risque de liquidité du Financement des ventes prend en compte les recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne (European Banking Authority). Il repose sur plusieurs indicateurs ou analyses (réserve de liquidité, prix de transfert et divers scénarios de stress), réactualisés et soumis au Comité Financier du Financement des ventes mensuellement. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits.

L'alternance de maturités et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le Financement des ventes et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Le secteur Financement des ventes a émis l'équivalent de 3,9 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2023 dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Note Program). Le secteur Financement des ventes a notamment lancé son deuxième emprunt obligataire vert en 2023 pour 750 millions d'euros

Sur le marché de la titrisation, le secteur Financement des ventes a placé deux opérations publiques au cours de l'année 2023. La première opération placée pour 719 millions d'euros de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande. La deuxième opération émise pour 737 millions d'euros de titres (dont 100 millions d'euro auto-souscrits) adossés à des créances de Location avec Option d'Achat (LOA) automobiles octroyées par DIAC en France. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour une année supplémentaire. Leur montant a été augmenté pour atteindre 600 millions de livres sterling au Royaume-Uni, 400 millions d'euros en Allemagne et 400 millions d'euros en France.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée dynamique et compétitive en termes de coûts de la ressource collectée. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 3,8 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 28,2 milliards d'euros.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées non tirées, 5,4 milliards d'euros de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,6 milliards d'euros d'actifs hautement liquides (HQLA), permettent au secteur Financement des ventes d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant 12 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 31 décembre 2023, la réserve de liquidité du Financement des ventes (périmètre Europe) s'établit à 14,6 milliards d'euros (14,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

Les émissions et programmes du secteur Financement des ventes font l'objet de notations financières auprès de plusieurs agences. En 2023, S&P a confirmé la notation de RCI Banque à BBB- avec perspective stable, Moody's a rehaussé le 04 août 2023 la notation Baal avec une perspective stable.

25-B2. Risque de change

Le Groupe n'a pas introduit de changement notable dans sa politique de gestion du risque de change en 2023.

Le Groupe est exposé au risque de change principalement sur le secteur Automobile.

Risque de change de l'Automobile

Sur l'Automobile, les fluctuations des parités de change peuvent impacter les agrégats financiers suivants : le résultat d'exploitation, le résultat financier, la part dans le résultat des entreprises associées, les capitaux propres et la position nette de liquidité.

La Direction Performance et Contrôle et la Direction Financement et Trésorerie assurent le déploiement de la politique de gestion du risque de change du secteur Automobile ainsi que son suivi.

Résultat d'exploitation

L'Automobile peut couvrir ponctuellement certaines de ses expositions. Les couvertures du risque de change en résultat d'exploitation doivent faire l'objet d'une analyse préalable de la Direction Performance et Contrôle et de la Direction Financement et Trésorerie puis d'une autorisation formelle de la Direction financière ou de la Direction générale, ainsi que d'un reporting mensuel auprès du Directeur Financier. Lorsque cela est possible, les opérations de change sont principalement exécutées par la salle des marchés du Groupe (Renault Finance) pour les devises négociables sur les marchés internationaux.

Le résultat d'exploitation constitue la principale exposition au risque de change. Sur la base de la structure de ses résultats et de ses flux d'exploitation de l'année 2023, une hausse de 1% de l'euro contre toutes monnaies aurait un impact défavorable de 9 millions d'euros sur le résultat d'exploitation annuel de l'Automobile après couvertures éventuelles.

En 2023, afin de limiter l'exposition de sa marge opérationnelle au risque de change, le secteur Automobile a mis en place des couvertures de change sur le peso argentin, le yuan chinois et la livre turque.

L'exposition principale en 2023 portait sur le livre sterling pour un impact défavorable d'environ (19) millions d'euros et sur le yuan chinois pour un impact favorable d'environ 11 millions d'euros en cas de hausse de l'euro de 1% contre ces devises, après couverture éventuelle. Les 10 principales expositions, en valeur absolue et leurs sensibilités après couverture éventuelle sont présentées ci-dessous, en millions d'euros:

Devise		Flux opérationnels annuels nets	Impact de l'appréciation de l'euro de 1%
Livre Sterling	GBP	1 871	(19)
Zloty polonaise	PLN	877	(9)
Peso mexicain	MXN	581	(6)
Peso argentin	ARS	556	(6)
Franc suisse	CHF	502	(5)
Dirham marocain	MAD	391	(4)
Roupie indienne	INR	(445)	4
Leu roumain	RON	(1 054)	10
Woncoréen	KRW	(1 179)	12
Yuan Chinois	CNY	(1244)	11

Résultat financier

(en millions €)

La politique de l'Automobile est de minimiser le risque de change impactant les flux de financement et de placement en devises étrangères.

Toutes les expositions du résultat financier de l'Automobile au risque de change sont agrégées et contrôlées par la Direction Financement et Trésorerie. Elles font l'objet d'un reporting mensuel auprès du Directeur financier.

Par ailleurs, les flux de financement intra-groupe en devises étrangères font l'objet d'une couverture dans les mêmes devises. Si le recours à des financements externes en devises autres que la monnaie locale est nécessaire dans une filiale, la maison mère exerce également un contrôle étroit sur les opérations. Les excédents de trésorerie constatés dans des pays non centralisés sur la maison mère sont généralement placés en monnaie locale sous contrôle de la Direction Financement et Trésorerie du Groupe. La filiale Renault Finance peut également effectuer pour son compte propre des opérations de change dans le cadre de limites de risques strictement définies. Ses positions de change sont suivies et valorisées en temps réel. Cette activité propre, destinée principalement à maintenir l'expertise du Groupe sur les marchés financiers, génère des expositions très courtes et ne dépasse pas quelques dizaines de millions d'euros, de telle sorte qu'elle ne puisse pas avoir d'impact significatif sur les résultats consolidés de Renault Group.

Part dans le résultat des entreprises associées

La part dans le résultat des entreprises associées est exposée au risque de change. Ainsi, sur la base de sa contribution au résultat net de l'exercice 2023, l'impact de 1% d'une hausse de l'euro contre le yen aurait entraîné une diminution de 8 millions d'euros de la contribution de Nissan. Cet effet correspond uniquement à l'impact de la variation de l'euro sur la conversion de la contribution de Nissan aux comptes consolidés de Renault Group, il ne reflète pas l'impact inhérent à une variation de l'euro dans les comptes propres de Nissan qui exerce des activités plus ou moins importantes en zone euro que Renault Group ne contrôle pas.

Investissements en Fonds propres

L'exposition au risque de change des investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne fait généralement pas l'objet de couverture. Toutefois, compte-tenu de son importance, l'investissement dans Nissan fait partiellement l'objet d'une couverture de change pour un montant de 199,9 milliards de yens au 31 décembre 2023 (199,9 milliards de yens au 31 décembre 2022) (Note 12-E). Le Groupe avait amendé en 2022 la règle de gestion selon laquelle la couverture de son investissement net dans Nissan se limite à sa meilleure estimation des trois prochaines années de dividendes en yens à recevoir de Nissan. Le Groupe peut désormais être amené à couvrir un montant de son exposition au risque de change sur la quote-part de fonds propres détenue dans Nissan supérieur à

l'estimation mentionnée précédemment, dans la limite toutefois de la quote-part en yens des capitaux propres de Nissan et de son appréciation du risque de liquidité sur le yen. Cette couverture de change représente une part limitée de l'investissement dans Nissan.

Position nette de liquidité

Afin d'assurer en partie la couverture de l'investissement dans Nissan, une partie de l'endettement financier de Renault Group est libellée en yens. Au 31 décembre 2023, toute hausse de 1% de l'euro contre le yen entraîne une augmentation de 13 millions d'euros de la position nette de liquidité de l'Automobile. Par ailleurs, la position nette de liquidité de l'Automobile peut être impactée par les variations de taux de change sur les actifs et passifs financiers de filiales libellés dans leur devise patrimoniale.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change

L'analyse porte sur la sensibilité au risque de change des actifs et passifs monétaires (y compris les soldes intra-groupe) ainsi que des dérivés libellés dans une monnaie qui n'est pas celle de l'entité qui les détient. Toutefois elle ne prend pas en compte les éléments (actifs ou passifs couverts et dérivés) concernés par la couverture de juste valeur (la variation de juste valeur de l'élément couvert et celle de l'instrument de couverture se compensant en résultat).

L'impact sur les capitaux propres (avant impôt) d'une hausse de 1% de l'euro par rapport aux autres devises s'apprécie par la conversion des actifs financiers, des couvertures de flux de trésorerie et de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan. Pour l'Automobile, cet impact serait favorable de 13 millions d'euros au 31 décembre 2023 (14 millions d'euros au 31 décembre 2022). Il s'explique par les emprunts obligataires en yens qui composent la couverture partielle de l'investissement dans Nissan (Note 12-E).

Par ailleurs, l'incidence sur le résultat d'une hausse de 1% de l'euro par rapport aux autres devises serait défavorable de 9 millions d'euros au 31 décembre 2023 (5 millions d'euros au 31 décembre 2022). Elle résulte principalement des actifs et passifs d'exploitation non couverts et libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les détient.

Risque de change du Financement des ventes

Le Financement des ventes présente une faible exposition au risque de change en raison des principes de gestion retenus. Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion centrale du refinancement; la salle des marchés assure à cet égard la couverture systématique de la totalité des flux concernés. Des positions résiduelles et temporelles en devises liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises peuvent toutefois subsister. Elles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture. Les filiales de Financement des ventes, quant à elles, ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne

sont donc pas exposées. Par exception, des limites sont allouées aux filiales dans lesquelles les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

Au 31 décembre 2023, la position de change transactionnelle consolidée du secteur Financement des ventes atteint 17,9 millions d'euros.

25-B3. Risque de taux

Le Groupe n'a pas introduit de changement notable dans sa politique de gestion du risque de taux en 2023.

Le Groupe est exposé au risque de taux principalement sur le secteur Financement des ventes.

Risque de taux de l'Automobile

Le résultat financier du secteur Automobile est exposé à un risque de variation des taux d'intérêt de marché sur ses excédents de trésorerie et ses dettes financières, ainsi que dans une moindre mesure sur ses capitaux propres.

La politique de gestion du risque de taux s'appuie sur les principes suivants :

- la constitution des réserves de liquidité s'effectue à taux variable. La trésorerie disponible de l'Automobile est centralisée, dans la mesure du possible, sur Renault SA, et placée à court terme par Renault Finance sous forme de dépôts bancaires et d'OPCVM ayant l'agrément « fonds monétaires » et répondant favorablement aux critères de classement en équivalents de trésorerie;
- le financement des investissements à long terme du secteur Automobile s'effectue généralement à taux fixe.

Les instruments de gestion de risque de taux pour l'Automobile sont des swaps de taux classiques qui sont correctement adossés aux dettes couvertes; de ce fait, aucune inefficacité n'est attendue.

Par ailleurs, Renault Finance effectue pour son compte propre des opérations de taux d'intérêts, dans le cadre de limites de risques strictement définies, les positions étant suivies et valorisées en temps réel. Cette activité d'arbitrage présente un risque très limité et n'a pas d'impact significatif sur les résultats consolidés du Groupe.

Risque de taux du Financement des ventes

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur leur marge brute financière future. Les résultats d'exploitation du Financement des ventes peuvent être affectés par l'évolution des taux d'intérêt du marché ou des taux servis sur les dépôts de la clientèle. L'objectif du Financement des ventes est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale. Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault Group au Financement des ventes.

Un calcul quotidien de sensibilité par devise, par entité de gestion, par portefeuille d'actifs permet de vérifier que chaque entité respecte les limites individuelles qui lui ont été accordées. Cette mesure de la sensibilité au risque de taux est réalisée selon une méthodologie commune à l'ensemble des entités du Financement des ventes. La sensibilité consiste à mesurer l'impact d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur des flux du bilan pour chaque entité. Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de Financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion

globale du risque de taux sur le périmètre consolidé du Financement des ventes.

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier du Financement des ventes, qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du Groupe et les notes de procédure en vigueur.

L'analyse du risque structurel de taux du Financement des ventes fait ressortir les points suivants :

- La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de Financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois. Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel. Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.
- L'activité principale de la centrale de refinancement du Financement des ventes est d'assurer le refinancement des filiales commerciales. Les encours des filiales de Financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et a des ressources à taux variables. Des opérations de macro-couverture, réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité de la holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 millions d'euros). Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et/ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Analyse de sensibilité des instruments financiers du Groupe au risque de taux

En matière de sensibilité au risque de taux, l'Automobile et le Financement des ventes sont exposés à :

- une variation des flux d'intérêts des instruments financiers à taux variable évalués au coût amorti (y compris les instruments à taux fixe swapés à taux variable et les produits structurés);
- une variation de la juste valeur de ses instruments financiers à taux fixe évalués en juste valeur;
- une variation de la juste valeur de ses instruments dérivés.

L'estimation des impacts résulte de l'application sur une période d'un an d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur les instruments financiers présents au bilan à la clôture.

L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de juste valeur des instruments de dettes à taux fixe classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global pour le Financement des ventes et des couvertures de flux de trésorerie avant recyclage en résultat suite à une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts, tous les autres impacts étant en résultat.

La sensibilité au risque de taux de chaque secteur est calculée aux bornes de chacun des secteurs, avant élimination des prêts et emprunts intersecteurs.

Pour l'Automobile, l'incidence sur le résultat d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts appliquée aux instruments financiers exposés au risque de taux serait favorable de 122,1 millions d'euros. Il n'y a pas d'incidence sur les capitaux propres.

Pour le Financement des ventes, la sensibilité globale au risque de taux s'est maintenue sur l'année 2023 en dessous de la limite fixée par le Financement des ventes (70 millions au 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2023, une hausse des taux de 100 points

aurait un impact sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) de :

- +1,6 million d'euros pour les éléments libellés en francs suisses,
- +1,2 million d'euros pour les éléments libellés en dirham marocain.
- +1,2 million d'euros pour les éléments libellés en pesos colombiens,
- (1,5) million d'euros pour les éléments libellés en euros,
- (3,2) million d'euros pour les éléments libellés en livres sterlina.
- (4,1) million d'euros pour les éléments libellés en zlotys polonais,

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 16,9 millions d'euros.

Ventilation taux fixe/taux variable après effet des dérivés des actifs financiers du Groupe

		31 décer	mbre 2023			31 décem	bre 2022	
			Services de	Financement			Services de	Financement
(en millions d'euros)	Total	Automobile	Mobilité	des ventes	Total	Automobile	Mobilités	des ventes
Actifs financiers avant couvertures à								
taux fixe (a)	699	479	2	218	594	106	1	487
Actifs financiers avant couvertures à								
taux variable (a')	21646	14 745	13	6 888	22 451	14 523	11	7 917
Actifs financiers avant couvertures	22 345	15 224	15	7106	23 045	14 629	12	8 404
Couvertures taux variable / fixe (b)	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertures taux fixe / variable (b')	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertures	_	-	-	-	-	_	_	-
Actifs financiers après couvertures à								
taux fixe (a+b-b')	699	479	2	218	594	106	1	487
Actifs financiers après couvertures à								
taux variable (a'+b'-b)	21 646	14 745	13	6888	22 451	14 523	11	7 917
Actifs financiers après couvertures	22 345	15 224	15	7106	23 045	14 629	12	8 404

Ventilation taux fixe / taux variable après effet des dérivés des passifs financiers du Groupe

		31 décem	hua 2022			31 décem	h 2022	
		31 decemi	Services de	Financement		31 decemi	Services de	Financement
(en millions d'euros)	Total	Automobile	Mobilité	des ventes	Total	Automobile	Mobilités	des ventes
	Total	Automobile	Mobilite	ues ventes	Total	Automobile	Mobilites	des ventes
Passifs financiers avant couvertures à							_	
taux fixe (a)	38 063	9 576	19	28 468	32 583	12 046	7	20 530
Passifs financiers avant couvertures à								
taux variable (a')	26 518	1239	3	25 276	29 737	1 619	2	28 116
Passifs financiers avant couvertures	64 581	10 815	22	53 744	62 320	13 665	9	48 646
Couvertures taux variable / fixe (b)	50	50	-	-	-	-	-	-
Couvertures taux fixe / variable (b')	57	57	-	-	188	188	-	-
Couvertures	107	107	-	-	188	188	-	-
Passifs financiers après couvertures à								
taux fixe (a+b-b')	38 056	9 569	19	28 468	32 395	11 858	7	20 530
Passifs financiers après couvertures à								
taux variable (a'+b'-b)	26 525	1246	3	25 276	29 925	1807	2	28 116
Passifs financiers après couvertures	64 581	10 815	22	53 744	62 320	13 665	9	48 646

25-B4. Risque actions

Le Groupe n'est que faiblement exposé au risque actions.

25-B5. Risque matières premières

Gestion du risque matières premières

Les variations des prix d'achats des matières premières peuvent être importantes et soudaines, sans garantie de pouvoir être répercutées dans les prix de vente des véhicules. La Direction des Achats de Renault Group peut donc être amenée à couvrir en partie son risque matières premières à l'aide d'instruments financiers. Ces couvertures sont encadrées par des limitations en volume, durée et seuils de prix. La filiale Renault Finance peut également effectuer pour son compte propre des opérations sur métaux dans le cadre de limites de risques strictement définies. Ces positions sont suivies et valorisées en temps réel et ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture. Cette activité propre n'a pas d'impact significatif sur les résultats consolidés de Renault Group.

En 2023, Renault Group a réalisé des opérations de couverture sur les métaux de base et les métaux précieux dans la limite des seuils validés par le Directeur général de Renault SA.

Les opérations en cours au 31 décembre 2023 sont qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie et la variation de leur juste valeur est par conséquent reconnue en capitaux propres pour la part efficace des couvertures.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque matières premières

La sensibilité comptable au risque matières premières des instruments financiers résulte des dérivés utilisés pour couvrir l'exposition économique du Groupe à ce risque.

L'incidence d'une évolution à la hausse de 10% du cours des matières premières sur les dérivés qualifiés de couverture se traduirait par un impact positif sur les capitaux propres de 103 millions d'euros au 31 décembre 2023.

25-B6. Risque de crédit client et réseau et risque de contrepartie bancaire

Risque de crédit client de l'Automobile

L'exposition de l'Automobile au risque de crédit est limitée du fait d'un recours important au transfert des risques par des cessions de créances déconsolidantes et la couverture systématique des risques des créances export. Les créances commerciales non cédées ou couvertes par une garantie font l'objet d'un suivi régulier.

Risque de crédit client, réseau et sur engagements donnés du Financement des ventes

Le risque de crédit est fortement tributaire de facteurs macroéconomiques qui couvrent entre autres, le taux de chômage, les faillites d'entreprises, le poids du service de la dette, la croissance des revenus, le revenu disponible des ménages, la rentabilité des concessionnaires et le prix des véhicules d'occasion. Il a un impact significatif sur son activité.

Le secteur Financement des ventes utilise des systèmes avancés de score de crédit et interroge des bases de données externes pour évaluer la qualité des prêts consentis aux particuliers et aux entreprises. Le Groupe utilise également un système de notation interne pour évaluer les prêts aux concessionnaires. Bien que le Financement des ventes ajuste en permanence sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de marché, une augmentation du risque de crédit augmenterait son coût du risque et ses provisions pour créances irrécouvrables. Le secteur Financement des ventes met en œuvre des procédures détaillées pour assurer le recouvrement des créances incidentées ou en défaut, organise la reprise des véhicules impayés et la vente des véhicules repris. Cependant, rien ne garantit que la politique d'octroi, la surveillance du risque de crédit, les activités de recouvrement ou la reprise des véhicules sont ou seront suffisantes pour éviter un effet défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

L'augmentation du risque de crédit augmenterait le coût du risque et les provisions sur créances irrécouvrables et aurait un impact direct sur les résultats financiers du secteur Financement des ventes et potentiellement son capital interne.

Risque de contrepartie bancaire

Du fait de ses opérations sur les marchés financiers et bancaires pour le placement de ses excédents de trésorerie, pour la gestion de son risque de change, de taux d'intérêt ainsi que pour la gestion de ses flux de règlement, le Groupe est exposé au risque de contrepartie bancaire.

La gestion du risque de contrepartie bancaire des différentes entités du Groupe est assurée de façon totalement coordonnée entre les secteurs Automobile et Financement des ventes. Il s'appuie sur un système de notation interne qui prend principalement en compte le rating à long terme des contreparties ainsi que le niveau de leurs fonds propres. Ce système est en vigueur pour l'ensemble des sociétés du Groupe exposées au risque de contrepartie bancaire.

Les sociétés du Groupe qui, par la nature de leur activité, ont une exposition significative au risque de contrepartie bancaire sont soumises à un suivi quotidien du respect des limites par contreparties selon des procédures précises. Le Groupe dispose également d'un reporting mensuel consolidé regroupant l'ensemble des contreparties bancaires par *rating*. Celui-ci permet une analyse détaillée du respect des limites en montant, durée, nature, et précise les principales expositions.

Afin de minorer le risque de contrepartie bancaire, les dépôts sont essentiellement réalisés sur de grandes banques de réseau et réalisés généralement sur des durées inférieures à 90 jours, permettant une bonne dispersion du risque et une réduction du risque systémique. En fonction des situations macroéconomiques volatiles susceptibles de survenir parfois dans les pays émergents et qui peuvent affecter leurs systèmes bancaires, le Groupe met en place un plan d'action pour renforcer la surveillance du risque de contrepartie avec d'éventuels ajustements des limites de contrepartie. Le niveau d'exposition sur chaque groupe bancaire est suivi mensuellement de façon consolidée avec les entités de l'Automobile et du Financement des ventes. Le Groupe n'est soumis à aucune concentration significative de risque dans ses opérations sur les marchés financiers et bancaires.

Aucune perte n'a été enregistrée du fait de la défaillance d'une contrepartie bancaire en 2023. Le risque de contrepartie bancaire supporté par le Groupe au travers de ses investissements en OPCVM est intégré dans le risque de variation de valeur de ces produits. Ce risque est suivi par ailleurs à l'aide de règles spécifiques.

Dépréciations et provisions constituées en couverture de risques de contrepartie

			_	Repri	ses		
			Dotations ou			Autres	
		31 décembre	dotations		Non	variations et	31 décembre
(en millions d'euros)	Notes	2022	nettes	Utilisées	utilisées	reclassements	2023
Dépréciations des créances de Financement des ventes	15	(1 111)	(525)	334	195	(19)	(1126)
Dont dépréciations des crédits à la clientèle	15	(1 063)	(482)	306	170	(19)	(1088)
Dont dépréciations des crédits au réseau de distribution	<i>15</i>	(48)	(43)	28	25	-	(38)
Dépréciations des créances clients de l'Automobile ⁽¹⁾	16	(801)	(19)	49	26	(8)	(753)
Dépréciations des autres créances	17	(6 3 6 7)	(25)	-	-	1151	(5 241)
Dépréciations des autres actifs financiers	22	(28)	(5)	-	-	(22)	(55)
Provision pour risques et charges (couvrant engagements donnés)	20	12	18	(1)	(21)	-	8
Total couverture des risques de contrepartie		(8 295)	(556)	382	200	1102	(7 167)

⁽¹⁾ Dont dépréciation des créances commerciales sur l'Iran pour 687 millions d'euros au 31 décembre 2023 (686 millions d'euros au 31 décembre 2022).

6.6. Flux de trésorerie et autres informations

Note 26 - Flux de trésorerie

26-A. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts des activités poursuivies

(en millions d'euros)	2023	2022 (1)
Dotations nettes relatives aux provisions	398	(311)
Effets nets du non recouvrement des créances de Financement des ventes	(4)	93
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	530	(273)
Évolution de la juste valeur des autres instruments financiers	12	(28)
Coût de l'endettement financier net	(88)	181
Impôts différés	(321)	(37)
Impôts courants	844	561
Autres	286	118
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1657	304

⁽¹⁾ Les chiffre au 31 décembre 2022 tiennent compte des ajustements au titre de la 1ère application de la norme IFRS 17 « Contrat d'assurance » en 2023 (Note 2-A).

26-B. Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts des activités poursuivies

(en millions d'euros)	2023	2022
Diminution (augmentation) des stocks nets	266	(1 368)
Diminution (augmentation) des créances clients nettes	71	(283)
Diminution (augmentation) des autres actifs	(1 386)	(481)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	62	1752
Augmentation (diminution) des autres passifs	916	784
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	(71)	404

26-C. Flux de trésorerie liés aux investissements incorporels et corporels des activités poursuivies

Investissements incorporels et corporels décaissés	(2 950)	(2 640)
Décalage de décaissement	114	44
Total des acquisitions de la période	(3 064)	(2 684)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (1)	(1 699)	(1 441)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 365)	(1 243)
(en millions d'euros)	2023	2022

⁽¹⁾ Hors actifs donnés en location immobilisés et droits d'utilisation.

Note 27 - Parties liées

27-A. Rémunération des mandataires sociaux et des membres du Leadership Team

A compter du 1^{er} février 2023 le Board of Management et le Comité de direction Corporate sont remplacés par le Leadership Team. Ce dernier est constitué de 18 membres à la date du 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des mandataires sociaux et des membres du Leadership Team, qui remplace le comité exécutif à compter de 2023 et dont la composition a été élargie à 18 membres. Les sommes sont allouées au prorata du temps d'exercice des fonctions et comptabilisées en charges de l'exercice.

(en millions d'euros)	2023
Salaire - part fixe	10,7
Salaire - part variable	20,1
Charges sociales patronales	19,8
Retraites complémentaires et indemnités de fin de carrière	5,5
Indemnités transactionnelles et autres éléments de rémunération	2,7
Total rémunération hors plans d'actions de performance	58,8
Plans d'actions de performance	6,1
Président, Directeur général et membres du Leadership Team	64,9

Le montant maximum possible de la rémunération des administrateurs (jetons de présence) s'élève à 1,5 millions d'euros en 2023 (1,5 millions d'euros en 2022).

27-B. Participation de Renault Group dans les entreprises associées

Les éléments d'information relatifs à la participation de Renault Group dans Nissan et dans les autres sociétés mises en équivalence sont en Notes 12 et 13-A.

27-C. Transactions avec l'Etat et des entreprises publiques françaises

Dans le cadre de son activité, Renault Group réalise des transactions avec l'Etat français et des entreprises publiques comme UGAP, EDF, La Poste, etc. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes. Elles représentent un chiffre d'affaires de 345 millions d'euros en 2023 (211 millions d'euros en 2022), une créance clients de

l'Automobile de 79 millions d'euros, une créance de Financement des ventes de 106 millions d'euros et aucun engagement de financement au 31 décembre 2023 (respectivement 39 millions d'euros et 96 millions d'euros au 31 décembre 2022).

27-D. Transactions avec les entreprises contrôlées et non consolidées

Un certain nombre de sociétés contrôlées ne sont pas consolidées du fait que leur contribution aux comptes consolidés est jugée non significative (Note 17). La seule société représentant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et/ou un total bilan supérieur à 100 millions d'euros est Renault Global Management qui gère les expatriés de Renault Group.

En 2023, les charges de Renault Group auprès de cette société sont d'environ 79 millions d'euros (89 millions d'euros en 2022).

Dans la situation financière de Renault Group au 31 décembre 2023, les soldes des transactions entre cette société et Renault Group se traduisent principalement par des créances d'exploitation pour 20 millions d'euros (75 millions d'euros au 31 décembre 2022) et des dettes d'exploitation pour 8 millions d'euros (25 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 28 - Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels, actifs donnés et reçus en garantie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe prend un certain nombre d'engagements, est impliqué dans des litiges et est soumis à des enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile. Lorsqu'il en résulte des passifs, ils font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges, etc.). Les autres

engagements constituant des engagements hors bilan ou des passifs éventuels sont listés ci-après (Note 28-A).

Par ailleurs, le Groupe est également amené à recevoir des engagements de la part de sa clientèle (cautions, hypothèques...) ou encore à bénéficier de lignes de crédit auprès des établissements de crédit (Note 28-B).

28-A. Hors bilan - Engagements donnés et passifs éventuels, actifs donnés en garantie

28-A1. Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022
Actifs donnés en garantie par le Financement des ventes ⁽¹⁾	9166	9 710
Engagements de financement en faveur de la clientèle (²) - Financement des ventes	3 092	4208
Garanties financières données par le Financement des ventes (3)	279	305
Autres garanties financières données (4)	676	425
Engagements liés aux contrats d'approvisionnement (5)	3 505	3 889
Engagements liés aux contrats d'achat d'énergie verte (6)	682	391
Commandes fermes d'investissements	1278	1126
Engagements de location (7)	151	97
Autres engagements de financement	24	354
Autres engagements (8)	1 017	993
Autres actifs donnés en garantie	60	43

- (1) Des Actifs sont donnés en garantie par le Financement des ventes pour les besoins de la gestion de sa réserve de liquidité. Ils sont présentés en Note 28-A4.
- (2) Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle par le Financement des ventes donneront principalement lieu à un décaissement de trésorerie dans un délai de moins d'un an suivant la date de clôture.
- (3) Les Garanties financières données par le Financement des ventes donneront lieu à un décaissement de trésorerie pour 279 millions d'euros dans un délai de 5 ans suivant la date de clôture.
- (4) Les Autres garanties financières données comprennent principalement les garanties données aux administrations.
- (5) Les Engagements liés aux contrats d'approvisionnement comportent les obligations minimales de paiement envers les fournisseurs pour lesquels le Groupe a pris un engagement ferme d'enlèvement et de paiement. Les principaux nouveaux engagements en 2023 ont pour objet la sécurisation des approvisionnements pour les batteries des véhicules électriques.
- (6) Les Engagements liés aux contrats d'achat d'énergie verte portent principalement sur des contrats d'achat d'électricité verte dans le cadre du plan de décarbonation des sites industriels du Groupe.
- (7) Les Engagements de locations comprennent les engagements représentatifs des contrats de location signés n'ayant pas encore démarré à la fin de l'exercice et ne pouvant pas figurer dans l'état de la situation financière en qualité d'immobilisation corporelle en cours, ainsi que les contrats en dehors du champ de la norme IFRS 16 ou exemptés du traitement prescrit par IFRS 16 (Note 2-L).
- (8) Les Autres engagements incluent les engagements sur les contrats signés dans le cadre du nouveau partenariat sur la conception et la réalisation de l'architecture numérique du « Software Defined vehicle » et sur le renforcement de la digitalisation du Groupe ainsi que des engagements de souscription de titres

Les engagements d'approvisionnement pluriannuels donneront lieu à des sorties de trésorerie sur une période de 16 années à compter de la fin de l'exercice 2023 dont un maximum de 244 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2023 (un maximum de 485 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, l'essentiel des engagements irrévocables a pour objet la sécurisation des approvisionnements de matières premières et batteries des véhicules électriques.

28-A2. Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bienfondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir. Des passifs d'impôts sont constatés par voie de provision en cas d'incertitudes relatives à la détermination des impôts.

La société Renault sas avait reçu le 19 décembre 2019 une notification interruptive de redressement fiscal au titre des prix de transfert pour l'exercice 2016 qui a été complétée par une notification en date du 24 juin 2021 au titre des exercices 2017 et 2018. En décembre 2022, l'administration fiscale française a émis une proposition de rectification interruptive au titre de l'exercice 2019 dans le cadre d'une nouvelle procédure de contrôle portant sur la période 2019-2020. En juillet 2023, l'administration fiscale française a adressé une proposition de rectification au titre de l'exercice 2020 dans le cadre d'une nouvelle procédure de contrôle portant sur la période 2019-2020. Les montants les plus significatifs de ces notifications

sont contestés par Renault Group et n'ont pas été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2023 (ni au 31 décembre 2022).

La société RESA (Renault España sa) a reçu une notification de redressement fiscal au titre des prix de transfert pour un montant de 213 millions d'euros fin 2020 au titre des exercices 2013 à 2016 et pour 84 millions d'euros en juin 2023 au titre des exercices 2017 et 2019. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de cette notification, dans la mesure où le Groupe estime que la probabilité d'avoir gain de cause est forte. Une procédure de règlement amiable entre la France et l'Espagne a été lancée en 2021. Un montant de dépôt de garantie de 213 millions d'euros a été versé auprès de l'administration fiscale espagnole (135 millions d'euros en 2020 et 78 millions d'euros en 2021) qui est comptabilisé en actifs financiers non courants.

Les opérations de cessions de filiales ou d'activités réalisées par le Groupe sont généralement assorties de clauses de garantie de passif en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces opérations.

Les sociétés du Groupe sont soumises périodiquement à des enquêtes des autorités dans les pays où elles sont implantées. Les conséquences financières des condamnations acceptées sont comptabilisées par voie de provisions. Les condamnations contestées sont prises en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les principales enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile en cours au 31 décembre 2023 portent sur des ententes ou les niveaux d'émission des véhicules en Europe.

Dans le cadre de la procédure en cours en France sur le dossier «émissions», et faisant suite à l'ouverture le 12 janvier 2017 d'une information judiciaire sur demande du Parquet de Paris, la société Renault sas a été mise en examen pour tromperie le 8 juin 2021.

Renault Group a déposé en juillet 2021 d'une part un cautionnement de 20 millions d'euros, intégré au bilan, pour garantir sa représentation à tous les actes de procédure et pour l'éventuel paiement des dommages et amendes et d'autre part, a émis une garantie bancaire le 8 octobre 2021 d'un montant de 60 millions d'euros pour indemniser les éventuels préjudices. Renault Group conteste avoir commis la moindre infraction et rappelle que ses véhicules ont tous et toujours été homologués conformément aux lois et réglementations en vigueur à l'époque. Les éventuelles conséquences sur les suites de la procédure en cours ne peuvent être estimées de façon fiable à ce stade et aucune provision au titre de ces procédures n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023 (comme au 31 décembre 2022 et 2021).

Les ventes du Groupe sont soumises à des réglementations relatives aux émissions de CO2 principalement au sein de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Corée du Sud, au Brésil ou encore en Inde.

En 2020, 2021 et 2022, les trois membres de l'Alliance - Renault, Nissan et Mitsubishi Motors corp. - ont signé des accords de mise en commun des objectifs CAFE pour l'Union Européenne, les pénalités potentielles à payer aux autorités concernées en cas de non-conformité étant déterminées au niveau du regroupement des trois constructeurs de l'Alliance. Aucune provision au titre de la réglementation CAFE au sein de l'Union Européenne n'a été comptabilisée par Renault Group au 31 décembre 2023 (comme au 31 décembre 2022).

Une provision de 4 millions d'euros a été comptabilisée au titre des pénalités CAFE relatives à 2023 (10 millions en 2022) pour la Corée du Sud, ce qui porte la provision totale pour les années 2019 à 2023 à 47 millions d'euros.

Les sociétés du Groupe sont, par ailleurs, soumises aux réglementations applicables en termes de pollution

notamment des sols et des nappes phréatiques qui varient selon les pays dans lesquels elles sont situées. Certains de ces passifs environnementaux sont potentiels et n'auront à être comptabilisés qu'en cas d'arrêt d'activité ou de fermeture de site. Il est par ailleurs parfois difficile de déterminer le montant de l'obligation avec une fiabilité suffisante. Seuls les passifs correspondant à une obligation juridique ou implicite existante à la clôture et dont l'estimation du montant est raisonnablement fiable font l'objet d'une provision à la clôture.

Le Groupe constitue des provisions au titre du recyclage de ses produits en fonction des obligations réglementaires et lorsque les modalités d'organisation de la filière de recyclage sont déterminées. En France, la loi AGEC « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » promulguée le 10 février 2020 vise à étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets. Renault Group a déposé une demande d'agrément pour entrer dans le Système Individuel de gestion des Véhicules Hors d'Usage (VHU) pour faire face à ses obligations sur l'ensemble de son parc roulant en France. Une étude est en cours pour déterminer le caractère onéreux ou non de cette obligation.

Le 15 mars 2022, la Commission européenne a effectué des visites et saisies dans les locaux d'entreprises et d'associations du secteur automobile établis dans plusieurs États membres de l'Union Européenne. Parallèlement, la Commission européenne a adressé des demandes formelles d'informations à plusieurs entreprises du secteur. L'enquête porte sur une éventuelle collusion anticoncurrentielle en matière de collecte, de traitement et de valorisation des véhicules particuliers et utilitaires en fin de vie (VHU), concernant notamment (i) la rémunération des entreprises de collecte, de traitement et de valorisation des VHU, et (ii) l'utilisation de données relatives à la recyclabilité ou à la valorisation des VHU dans les supports publicitaires.

Renault figure parmi les entreprises ayant fait l'objet de visites et saisies en date du 15 mars 2022. En parallèle, Renault a reçu une demande d'information de la part de l'Autorité de concurrence britannique (Competition and Markets Authority), qui enquête sur des pratiques similaires. Renault a répondu aux demandes d'informations de la Commission européenne et de la CMA.

Les éventuelles conséquences sur les suites de la procédure en cours ne peuvent être estimées de façon fiable à ce stade et aucune provision au titre de ces procédures n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

28-A3. Engagements donnés d'achat de titres

Lorsque le Groupe consent aux actionnaires minoritaires de sociétés intégrées globalement des options de vente de leurs participations, une dette est enregistrée au titre de ces options avec pour contrepartie une diminution des capitaux proprespart des participations ne donnant pas le contrôle.

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Banco RCI Brasil S.A, Rombo Compania Financiera, RCI Colombia S.A et RCI Financial Services s.r.o des options de vente de leurs participations, dont les conséquences sur les états financiers sont exposées en Note 18-H.

Des accords de partenariat avec Oyak en Turquie ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres ne donnant pas le contrôle (puts et calls) parfaitement symétriques permettant sous certaines conditions à Renault sas d'acquérir les parts d'Oyak dans Oyak Renault (call) et de vendre ses parts dans MAIS (put) et permettant à Oyak de vendre ses parts dans Oyak Renault (put) et d'acquérir les parts de Renault sas dans MAIS (call). Le prix d'exercice du put est déterminé, en cas d'exercice de ce dernier, par trois experts indépendants qui devront être nommés à la date d'exercice. L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence de circonstances qui échapperaient au contrôle de Renault Group permettant à Oyak d'exercer son put sans contestation

possible de Renault Group. En conséquence aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre ni au 31 décembre 2023 ni au 31 décembre 2022.

28-A4. Actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité, le Financement des ventes accède aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Banque Centrale d'Angleterre (BOE). Pour accéder aux opérations de politique monétaire de la BCE, le Financement des ventes a donné en garantie à la Banque de France (3G - Gestion Globale des Garanties) des actifs pour une valeur comptable de 8 252 millions d'euros au 31 décembre 2023 (8 907 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces actifs sont constitués de 7 072 millions d'euros de titres de véhicules de titrisation et 1 180 millions d'euros de créances de financement

des ventes (7 647 millions d'euros de titres de véhicules de titrisation et 1 260 millions d'euros de créances de financement des ventes au 31 décembre 2022). Le financement reçu de la Banque de France et garanti par ces actifs s'élève à 1 850 millions d'euros au 31 décembre 2023 (3 250 millions d'euros au 31 décembre 2022). Pour accéder aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Angleterre, le Financement des ventes a donné en garantie à la Banque d'Angleterre (programme TFSME) des actifs pour une valeur comptable de 795 millions de livre sterling (914 millions d'euros). Ces actifs sont constitués par une opération de titrisation auto-souscrite et d'une obligation. Le financement reçu de la Banque d'Angleterre et garanti par ces actifs s'élève à 471 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'ensemble des actifs présentés à la Banque de France et à la Banque d'Angleterre à titre de garantie est maintenu au bilan.

28-B. Hors bilan - Engagements reçus, actifs éventuels et actifs reçus en garantie

(en millions d'euros)	2023	2022
Engagements de reprise reçus par le Financement des ventes (1)	9723	6506
Garanties financières reçues	3 871	3 390
dont Financement des ventes (2)	3 593	<i>3 250</i>
Actifs reçus en garantie	2822	2 811
dont Financement des ventes ⁽²⁾	2757	<i>2736</i>
Autres engagements recus	98	162

⁽¹⁾ Il s'agit des engagements reçus par le Financement des ventes du réseau de Nissan ou d'autres tiers pour le rachat en fin de contrat des véhicules donnés en location

Les engagements hors bilan reçus concernant des lignes de crédit ouvertes confirmées sont présentés en Note 25-B1.

Engagements reçus - options d'achat de titres

Le Groupe disposait d'une option d'achat lui permettant de monter au capital à hauteur de 70% et de prendre le contrôle de la société Whylot à horizon 2023. Compte tenu des perspectives de développement de la société qui passe par une diversification de ses revenus au-delà du secteur automobile et dans le cadre de la définition de sa stratégie de financement, les parties ont convenu de suspendre temporairement cette option d'achat.

Le Groupe dispose d'options lui permettant de participer aux prochaines augmentations de capital de la société Verkor sans perspective de prise de contrôle. Aucune dette n'est enregistrée au titre de cet engagement.

Dans le cadre de la cession par Renault Group de ses participations dans Renault Russia et le Groupe AVTOVAZ en date du 15 mai 2022, l'accord de cession prévoit une option de rachat par Renault Group de sa participation dans Lada Auto Holding (société mère d'AVTOVAZ), exerçable lors de trois

périodes de 90 jours débutant les 15 mai 2024, 2026 et 2028. Cette option est exerçable pour un rouble et s'accompagne d'un engagement par Renault Group de contribuer en cash à AVTOVAZ sur 4 ans pour un montant déterminé discrétionnairement par Renault Group en fonction du total des subventions non remboursables reçues de l'Etat Russe, des contributions en trésorerie aux actifs et/ou au capital social d'AVTOVAZ et des profits accumulés par le Groupe AVTOVAZ calculés en IFRS entre la date de cession de la participation dans AVTOVAZ et la date d'exercice de l'option d'achat.

Ce montant ainsi contribué déterminera le pourcentage de participation (compris entre 51% et 67,69%) ainsi racheté par Renault Group, étant précisé qu'une contribution de 400 millions d'euros donnera automatiquement droit à une participation de 51% pour Renault Group.

Le dérivé correspondant à cette option a une valeur nulle au 31 décembre 2023 (comme au 31 décembre 2022).

Note 29 - Evénements postérieurs à la clôture

L'acquisition de Mobility Concept et de MeinAuto, divisions du Groupe MeinAuto, acteur de premier plan sur le marché allemand du leasing automobile, a été finalisée le 2 janvier 2024 par Mobilize Lease&Co, filiale de Mobilize Financial Services.

Cette transaction vise à accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée en Allemagne.

⁽²⁾ Dans le cadre de son activité de financement des ventes de véhicules neufs ou d'occasion, le Financement des ventes a reçu de sa clientèle des garanties financières pour un montant de 3 593 millions d'euros et des actifs en garantie pour un montant de 2 757 millions d'euros à fin décembre 2023 (respectivement 3 250 millions d'euros et 2 736 millions d'euros au 31 décembre 2022) (Note 15-E).

Note 30 - Sociétés consolidées

30-A. Sociétés consolidées par intégration globale (filiales)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Renault SA	France	Société consolidante	Société consolidante
AUTOMOBILE			
France			
Renault sas	France	100	100
Alpine Racing sas	France	100	100
Alpine Cars (1)	France	100	100
Ampere Cléon	France	100	100
Ampere Electricity	France	100	100
Ampere Holding (1)	France	100	-
Ampere sas (1)	France	100	-
Ampere Software Technology	France	100	100
Auto Châssis International (ACI Le Mans)	France	100	100
ACI Villeurbanne	France	100	100
Ingénierie de la Division des Véhicules Electriques (IDVE) (2)	France	-	100
Ingénierie de la Division des Véhicules Utilitaires (IDVU)	France	100	100
Manufacture Alpine Dieppe Jean Rédélé	France	100	100
Maubeuge Construction Automobile (MCA) (2)	France	_	100
Mobilize Ventures	France	100	100
Qstomize (1)	France	100	100
ReKnow University	France	100	100
Renault Développement Industriel et Commercial (RDIC)	France	100	100
Renault Digital (1)	France	100	100
Renault DREAM (RDREAM)	France	100	100
Renault Retail Group et ses filiales	France	100	100
Renault Samara (France) (2)	France	_	100
Société Immobilière pour l'Automobile (SCIA)	France	100	100
Société Immobilière de Construction Française pour l'Automobile et la			
Mécanique (SICOFRAM) et sa filiale	France	100	100
Société Immobilère d'Epône	France	100	100
Société Immobilière Renault Habitation (SIRHA)	France	100	100
Sci Plateau de Guyancourt	France	100	100
SNC Renault Douai (2)	France	-	100
SNC Renault Flins	France	100	100
SNC Renault Sandouville	France	100	100
Société de Transmissions Automatiques (STA) (2)	France	-	100
Société de véhicules Automobiles de Batilly (SOVAB)	France	100	100
SODICAM 2	France	100	100
Sofrastock International	France	100	100
Technologie et Exploitation Informatique (TEI) (2)	France	-	100
The Future is NEUTRAL (anc. Renault Environnement)	France	100	100
Europe			
Renault Deutschland AG et ses filiales	Allemagne	100	100
Renault Österreich GmbH	Autriche	100	100
Renault Belgique Luxembourg	Belgique	100	100
Renault Industrie Belgique (RIB)	Belgique	100	100
Renault Nissan Bulgaria EAD ⁽²⁾	Bulgarie	-	100
Horse Powertrain Solutions, S.L.	Espagne	100	100
Horse Powertrain Spain, S.L.	Espagne	100	100
Ostomize Espana, S.L. (1)	Espagne	100	100
Renault España Comercial SA (RECSA) et ses filiales	Espagne	100	100
Renault España SA	Espagne	100	100
Renault Irlande ⁽²⁾	Irlande	-	100
Renault Italia	Italie	100	100
Motor Reinsurance Company	Luxembourg	100	100
Renault Group b.v.	Pays-bas	100	100
Renault Nederland	Pays-bas	100	100
Renault Polska	Pologne	100	100
Renault Portugal SA	Portugal	100	100
West Horse Powertrain Portugal	Portugal	100	100
Renault Ceska republica	République Tchèque	100	100
Grigny UK Ltd	Royaume-uni	100	100
Alpine Racing Ltd.	Royaume-uni	76	100
Renault UK et sa filiale	Royaume-uni	100	100

A. Le condition Design	5		
Automobile Dacia	Roumanie	99	99
Horse Romania SA	Roumanie	100	100
Renault Commercial Roumanie SRL	Roumanie	100	100
Renault Technologie Roumanie SRL	Roumanie	100	100
Renault Slovensko Spol. S Ro	Slovaquie	100	100
Renault Tech Novo Mesto d.o.o. (1)	Slovénie	100	100
Revoz D.d.	Slovénie	100	100
Renault Finance	Suisse	100	100
Renault Suisse SA	Suisse	100	100
Afrique Moyen-Orient			
Renault Algérie Spa	Algérie	100	100
Renault Commerce Maroc	Maroc	80	80
Renault Maroc Services	Maroc	100	100
Renault Tanger Exploitation	Maroc	100	100
Renault Tanger Méditerranée	Maroc	100	100
Société Marocaine de Construction Automobile (SOMACA)	Maroc	98	98
Amériques			
Horse Argentina SA	Argentine	100	100
Renault Argentina SA et ses filiales	Argentine	100	100
Horse Brasil SA (1)	Brésil	100	100
Renault do Brasil Comercio e Participacoes Ltda.	Brésil		100
Renault do Brasil Comercio e Participacoes Ltaa. Renault Do Brasil SA		100	
	Brésil	100	100
Horse Chile SpA	Chili	100	100
Renault Centro de Servicios Compartidos sas (2)	Colombie	-	100
Sociedad de Fabricación de Automotores SA (SOFASA)	Colombie	100	100
Renault México SA de CV	Mexique	100	100
Asie Pacifique			
Vehicule Distributors Australia Pty Ltd. (2)	Australia	-	100
Jiangxi Jianling Group Electric Vehicule Co., Ltd. ⁽²⁾	Chine	-	50
Jiangxi Jianling Group Electric Vehicule Sales Co., Ltd. ⁽²⁾	Chine	-	50
Kunming Furui Electric Vehicles Sales Service Co., Ltd. (2)	Chine	-	50
Renault Beijing Automotive Co., Ltd.	Chine	100	100
Renault Korea Motors Co., Ltd	Corée du sud	53	53
Renault India Private Ltd.	Inde	100	100
Renault Treasury Services Pte. Ltd.	Singapour	100	100
Eurasie			
Oyak Horse A.S. ⁽¹⁾	Turquie	52	-
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari	Turquie	52	52
Renault Group Otomotiv	Turquie	100	100
Renault Ukraine	Ukraine	100	100
FINANCEMENT DES VENTES			
France			
Bipi Mobility France	France	100	100
Diac SA	France	100	100
Diac Location SA	France	100	100
Mobilize Insurance sas (1)	France	100	-
Mobilize Lease&Co sas (1)	France	100	-
RCI Banque SA	France	100	100
Europe			
Bipi Mobility Germany GmbH (1)	Allemagne	100	_
RCI Versicherungs-Service GmbH	Allemagne	100	100
RCI Financial Services SA	Belgique	100	100
Autofin SA	Belgique	100	100
Bipi Mobility SL	Espagne	100	100
Overlease SA	Espagne	100	100
RCIZRT	· -	100	100
	Hongrie		
Bipi Mobility Italy S.R.L	Italie	100	100
ES Mobility S.R.L.	Italie	100	100
RCI Insurance Ltd	Malte	100	100
RCI Life Ltd	Malte	100	100
RCI Services LTD	Malte	100	100
RCI Usluge d.o.o	Croatie	100	100
RCI Financial Services b.v.	Pays-bas	100	100
Bipi Mobility Netherlands B.V.	Pays-bas	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o. RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros, Lda		100 100	100 100
	Pologne	100	

RCI Finance SK S.r.O.	Slovaquie	100	100
RCI Finance CZ, s.r.o.	République Tchèque	100	100
RCI Financial Services s.r.o.	République Tchèque	50	50
RCI Lizing d.o.o.	Slovénie	100	100
RCI Broker De Asigurare	Roumanie	100	100
RCI Finantare Romania S.r.L.	Roumanie	100	100
RCI Leasing Romania IFN SA	Roumanie	100	100
Mobilize Lease & Co Ltd (1)	Royaume-Uni	85	-
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100	100
RCI Bank UK Limited	Royaume-Uni	100	100
Bipi Mobility UK Limited	Royaume-Uni	100	100
RCI Finance SA	Suisse	100	100
Afrique Moyen-Orient			
RCI Finance Maroc	Maroc	100	100
RDFM S.A.R.L.	Maroc	100	100
Amériques	Maroc	100	100
	Argontino	100	100
Courtage SA	Argentine		
Rombo Compania Financiera SA	Argentine	60	60
Administradora de Consorcio RCI Brasil Ltda	Brésil	100	100
Banco RCI Brasil SA	Brésil	60	60
RCI Brasil Servicios e Participações Ltda	Brésil	100	100
Corretora de Seguros RCI do Brasil SA	Brésil	100	100
RCI Colombia, SA Compania de Financiamento	Colombie	51	51
RCI Servicios Colombia SA	Colombie	100	100
Asie Pacifique			
RCI Financial Services Korea CO, Ltd.	Corée du sud	100	100
RCI Insurance Service Korea Co, Ltd.	Corée du sud	100	100
Eurasie			
LLC RNL LEASING (2)	Russie	_	100
SERVICES DE MOBILITE			
France			
Elto Holding	France	100	100
Glide.io	France	100	100
Renault Mobility As an Industry	France	100	100
Karhoo sas	France	93	93
GareConnect	France	93	93
Europe			
Elto DACH GmbH	Allemagne	51	51
Elto BeLux	Belgique	51	51
Elto Iberia Sociedad Limitada	Espagne	60	60
Coolnagour Limited t/a iCabbi	Irlande	100	100
Taxi Alliance Software Ltd. (1)	Irlande	96	97
			71
Javelin Payments Limited IRL	Irlande	100	-
Elto Italy S.r.l.	Italie	100	100
Coolnagour UK Limited	Royaume-uni	98	100
Elto UK	Royaume-uni	100	100
Javelin Payments UK Limited	Royaume-uni	100	-
Flit Technologies Ltd. (1)	Royaume-Uni	93	93
SCT Systems Limited t/a DiSC	Royaume-Uni	100	100
Karhoo Europe UK Ltd	Royaume-Uni	93	93
Como Urban Mobility Ltd	Royaume-Uni	47	47
Flit Technologies Poland SP. Z O.O.	Royaume-Uni	93	93
Car Sharing Mobility Services SL (Zity)	Espagne	100	50
Amériques			
Original Software LTDA	Brésil	100	100
iCabbi Canada, Incorporation	Canada	100	100
iCabbi USA, Incorporation	Etats-Unis	100	100
Karhoo Americas Inc	Etats-Unis	93	93
Asie Pacifique			
iCabbi Australia PTY LTD	Australie	100	100
(1) Entités entrées dans la périmètre de consolidation en 2022 (Note 2	41		

Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2023 (Note 3-A) Entités cédées ou fusionnées et sorties du périmètre de consolidation en 2023 (1) (2)

30-B. Sociétés consolidées suivant le pourcentage d'intérêt de chaque élément du bilan et du compte de résultat (activités conjointes)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Renault Nissan Technology & Business Center India Private Limited			
(RNTBCI) (1)	Inde	67	67

⁽¹⁾ Le Groupe dispose de 50% des droits de vote dans la société indienne RNTBCI.

30-C. Sociétés consolidées par mise en équivalence (entreprises associées et coentreprises)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AUTOMOBILE			
Renault Algérie Production	Algérie	49	49
Mobility Trader Holding Gmbh	Allemagne	1	3
ToKai 2 GmbH	Allemagne	15	15
EGT New Energy Automotive Co, Ltd.	Chine	25	25
Renault Brilliance Jinbei Automotives Company Ltd.	Chine	49	49
Boone Comenor Metalimpex	France	33	33
HyVia	France	50	50
Indra Investissements sas	France	50	50
ToKai1 ^(h)	France	15	15
Verkor	France	19	24
Whylot	France	21	21
Minth ElectriCity Technology	France	30	-
Renault Nissan Automotive India Private Limited	Inde	30	30
Groupe Nissan	Japon	41	44
Beyonca HK Limited	Hong Kong	14	14
Alliance Ventures B.V.	Pays-bas	40	40
Motorlu Araclar Imal ve Satis AS (MAIS)	Turquie	49	49
FINANCEMENT DES VENTES			
Mobility Trader Holding Gmbh	Allemagne	7	5
Renault Crédit Car SA	Belgique	50	50
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Inde	30	30
RN SF b.v.	Pays-Bas	50	50
Bank Austria Renault Nissan b.v.	Pays-Bas	30	30
Select Vehicle Group Holdings Limited (1)	Royaume-Uni	37	-
RN Bank ⁽²⁾	Russie	-	30
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50	50
SERVICES DE MOBILITE			
Elto France	France	40	40

⁽¹⁾ Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2023 (note 3-A)

En application du règlement N° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables françaises, le Groupe met à disposition des tiers sur son site internet group.renault.com (Finance / Informations Financières / Documents et publications) à compter de la mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2023 :

la liste exhaustive des entreprises consolidées;

- la liste des entreprises répondant à la définition des « titres de participations non consolidés », à savoir :
 - les titres de sociétés non contrôlées exclusivement qui figurent dans les actifs financiers non courants (Note 22);
 - les titres de sociétés contrôlées exclusivement et non consolidées qui sont classés en autres actifs courants (Note 17).

⁽²⁾ Entités cédées et sorties du périmètre de consolidation en 2023